

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 14 février 2017  
à 19 h**

**Bureau d'arrondissement  
800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

**10.02** Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public  
- 1291, rue Redpath-Crescent (40.09)

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public  
- 99999, rue Saint-Denis (40.17)  
- 244, rue Saint-Jacques (40.23)  
- 408, rue Saint-Jacques (40.24)

**10.04** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 14 février 2017

**10.05** Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1172701001

Période de questions du public

**10.06** Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

**10.07** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1172701011

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement relatif au règlement CA-24-282.109 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

**10.08** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1172701012

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2016

**10.09** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1172701015

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 décembre 2016

**10.10** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1172701018

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 18 janvier 2017

**10.11** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1172701020

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2017

**10.12** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1172701019

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 30 janvier 2017

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Déclaration

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1172624002

Entériner la Déclaration des bibliothèques québécoises

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1167203013

Accorder un contrat au prix unitaire de 84 \$/h à Excavation Anjou inc. pour les services de quatre remorqueuses avec chauffeurs pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018 et autorisé une dépense de 231 789,60 \$ (appel d'offres public 16-15650 – 4 soumissionnaires)

**20.02** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1167203012

Accorder un contrat au prix unitaire de 69 \$/h à M. J. Contach pour les services de deux remorqueuses avec chauffeurs pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 95 199,30 \$ (appel d'offres public 16-15650 - 4 soumissionnaires)

**20.03** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1175179001

Approuver la convention, pour les années 2017 et 2018, avec le Marché solidaire Frontenac pour la réalisation de marchés saisonniers et accorder une contribution annuelle de 28 400 \$ pour un montant total de 56 800 \$

*District(s) :* Sainte-Marie

**20.04** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1161455008

Modifier la résolution CA16 240181 et approuver la convention modifiée avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique afin de diminuer la contribution accordée de 135 000 à 125 000 \$

*District(s) :* Saint-Jacques

**20.05** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1155986005

Approuver la convention modifiée avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz à l'égard des dates de début et de fin dans le cadre du programme Génération jeunesse - volet Maison de jeunes, soit du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2017

*District(s) :* Sainte-Marie

**20.06** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1173105001

Autoriser une dépense de 1 125 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 32<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal

**20.07** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1166071006

Accorder un contrat de 151 648,53 \$ à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée pour la fourniture et la plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 2 (appel d'offres public VMP-17-001 - 5 soumissionnaires)

*District(s) :* Sainte-Marie

**20.08** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1174405001

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Sentier urbain pour la réalisation d'activités dans le cadre du projet « les jardins Gamelin » édition 2017 et accorder une contribution de 48 678 \$

*District(s) :* Saint-Jacques

**20.09** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1173405001

Approuver les sept conventions, pour l'année 2017, avec divers organismes en itinérance dans le cadre de la mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance et du fonds de soutien financier aux organismes en développement social de l'arrondissement et accorder une contribution totale de 346 344 \$

**20.10** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1177160001

Approuver la convention avec les YMCA du Québec (YMCA Centre-Ville), se terminant le 31 décembre 2017, pour des activités jeunesse de sports et de loisirs, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 25 000 \$

*District(s) :* Peter-McGill

**20.11** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1164105001

Modifier la convention avec la Société écocitoyenne de Montréal afin d'augmenter de 10 000 \$ la contribution accordée dans le cadre du programme écologique des couches lavables pour une contribution totale de 20 000 \$

**20.12** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1170890002

Accorder un contrat de 77 780,59 \$ à Contrôles RL pour la fourniture de deux panneaux scénographiques en acier inoxydable pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 77 780,59 \$ (appel d'offres sur invitation 16-15787 - 1 soumissionnaire)

*District(s) :* Saint-Jacques

**20.13** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1177203002

Autoriser une dépense de 114 975 \$ et accorder un contrat, d'une durée de 16 mois, à Transport D.M. Choquette (9055-0344 Quebec inc.) pour la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15788 – 2 soumissionnaires)

**20.14** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1174405002

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Sentier urbain et accorder une contribution de 145 000 \$ pour la réalisation des projets de verdissement dans l'arrondissement de Ville-Marie

**20.15** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1177203001

Accorder un contrat de 158 665,50 \$ à Jean-Paul Trahan 1890 Ltée pour la location de 3 tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de 16 mois et autoriser une dépense maximale de 158 665,50 \$ (appel d'offres public 16-15788 - 2 soumissionnaires)

**20.16** Appel d'offres sur invitation

CA Direction d'arrondissement - 1165119002

Résilier le contrat avec Payette et Simms inc., au montant résiduel de 28 680,85 \$ pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2016 (appel d'offres sur invitation 16-15076) à la suite de la faillite de l'entreprise

**20.17** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1170619001

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 40 200 \$

**20.18** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1172624005

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec Fierté Montréal, accorder une contribution annuelle de 135 000 \$ pour l'année 2017 et des contributions annuelles de 65 000 \$ pour les années 2018 et 2019 pour un montant total de 265 000 \$

**20.19** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176255002

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village dans le cadre d'Aires libres 2017 et accorder une contribution maximale de 250 000 \$

*District(s)* : Saint-Jacques  
Sainte-Marie

**20.20** Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1175288001

Accorder un contrat de services artistiques à Création 4U2C inc. pour le développement de concepts de vocation et la réalisation d'une oeuvre artistique dans une ruelle, dans le cadre du projet de transformation des ruelles du centre-ville et autoriser une dépense maximale de 100 000 \$

*District(s)* : Peter-McGill

**20.21** Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1173200001

Approuver la convention, d'une durée d'un an, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin d'assurer la coordination de la formation et de l'habillement (uniformes) des cochers et des exploitants de calèches relativement au plan de réforme des calèches et accorder une contribution de 45 000 \$

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1172701013

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2016

**30.02** Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1172701014

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2016

**30.03** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1170890001

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier des gares

*District(s) :* Peter-McGill

**30.04** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1167480001

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, la prise en charge par l'arrondissement des travaux d'aménagement de surface pour la rue de Rouen entre la rue du Havre et l'avenue Gascon

*District(s) :* Sainte-Marie

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199015

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme afin d'autoriser la catégorie M.6 sur l'ensemble de l'emplacement du bâtiment situé au 987-991, rue Côté - Adoption

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.02** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199017

Adopter une résolution autorisant la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur une partie du lot 1 567 720, actuellement au 1500, avenue Papineau, et en tréfonds du lot 1 567 971, correspondant à l'emprise de la rue De Champlain, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Poste de ventilation Alexandre-DeSève) - Adoption

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.03** Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160607005

Adopter une résolution autorisant l'usage « salle de réception » avec l'usage accessoire « débit de boissons alcooliques » au 3<sup>e</sup> étage d'un bâtiment situé au 1232, rue de la Montagne, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Sainte-Marie

**40.04** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167303005

Adopter une résolution autorisant la transformation des façades du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest comprenant la construction d'un nouvel espace commercial sur la rue Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Complexe Desjardins) - 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.05** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199021

Adopter une résolution autorisant l'ajout de l'usage « salle de réception » pour le local situé au 649, rue Wellington, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Restaurant soupesoup) - 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.06** Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160607011

Adopter une résolution autorisant l'occupation du Dawson Hall et du Douglas Hall de l'église St-James, située au 463, rue Sainte-Catherine ouest, à des fins de « salle de spectacle », « restaurant » et « débit de boissons alcooliques » accessoires au lieu de culte, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.07** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199018

Adopter une résolution autorisant l'occupation d'un café-terrasse accessoire à un restaurant d'un futur pavillon du parc Jean-Drapeau à être situé sur le lot 3 986 721, actuellement au 99999, rue Île Sainte-Hélène, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Sainte-Marie

**40.08** Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167303006

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assouplir l'encadrement des matériaux autorisés pour les revêtements de toit - Adoption

**40.09** Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1164869006

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation mineure relativement à l'aménagement d'équipements mécaniques en cour avant pour le bâtiment situé au 1291, rue Redpath-Crescent

*District(s) :* Peter-McGill

**40.10** Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1164869007

Adopter une résolution autorisant les usages de la catégorie M.7C ainsi que leur implantation aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée pour le bâtiment situé au 2301, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Ancien Forum de Montréal) - 1<sup>er</sup> projet de résolution

*District(s) :* Peter-McGill

**40.11** Ordonnance - Bruit

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176493001

Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2016- 2017

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.12** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1172624001

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 1<sup>re</sup> partie, A) et édicter les ordonnances

**40.13** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1170679002

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 1<sup>re</sup> partie, B)

**40.14** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1172624004

Édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), une ordonnance permettant de fixer les conditions d'exercices et les diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2017

**40.15** Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1172701017

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de relever le conseil d'arrondissement de décisions qui demeurent davantage de nature administrative - Avis de motion

**40.16** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199022

Adopter une résolution autorisant l'usage « restaurant, traiteur » au sous-sol et au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 101, rue Saint-Paul Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1<sup>er</sup> projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

**40.17** Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199025

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « restaurant, traiteur » dans un pavillon à construire dans le square Viger sur le lot 1 284 519 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, rue Saint-Denis

District(s) : Saint-Jacques

**40.18** Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199024

Adopter une résolution autorisant la réalisation de travaux dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène pour l'abattage de 171 frênes sur l'immeuble situé au 99999, rue Île Sainte-Hélène, au parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal, en vertu du Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène (07-036)

*District(s) :* Sainte-Marie

**40.19** Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1177199001

Adopter une résolution autorisant la réalisation de travaux dans le site patrimonial cité du Mont-Royal pour l'abattage de 61 frênes sur l'immeuble situé aux 1194-1260, chemin Remembrance, le parc du Mont-Royal, dans le cadre du programme de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002)

*District(s) :* Peter-McGill

**40.20** Ordonnance - Domaine public

CA Direction d'arrondissement - 1176370001

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 1<sup>re</sup> partie C)

**40.21** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1175353003

Déterminer les périodes tarifées, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), de 42 espaces de stationnement tarifés sur le côté nord de la rue Saint-Antoine, entre la rue du Square-Victoria et la rue Saint-Urbain

**40.22** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1175353001

Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 6 espaces de stationnement tarifés à divers endroits de l'arrondissement

**40.23** Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176255001

Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur différents sites

**40.24** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1175353002

Implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 106 espaces de stationnement tarifés à divers endroits de l'arrondissement

**40.25** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1172931001

Adopter une résolution modifiant le délai de réalisation pour les autorisations accordées par la résolution CA12 240057 pour le bâtiment situé au 2310, rue Sainte-Catherine Est et 805, rue Fullum (ancien presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1<sup>er</sup> projet de résolution

*District(s) :* Sainte-Marie

**40.26** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1175353004

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion

**40.27** Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1177128001

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 3 640 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs - Avis de motion

**40.28** Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1177128002

Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 430 000 \$ pour la réalisation des projets d'immobilisations au programme de protection des bâtiments dans l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion

## **60 – Information**

**60.01** Dépôt

CM Direction des travaux publics - 1166071005

Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2016 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance



**Dossier # : 1172701001**

|                                           |                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour |

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-10 14:06

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1172701001**

|                                           |                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour |

**CONTENU****CONTEXTE**

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-09

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe

**Dossier # : 1172701011**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement relatif au règlement CA-24-282.109 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) |

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement relatif à la résolution CA16 240495 concernant l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-11 15:55**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172701011**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement relatif au règlement CA-24-282.109 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu des modifications apportées à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ci-après appelée « LCV », dans le cadre du projet de loi 111 sanctionné le 17 juin 2005, le greffier ou le secrétaire-trésorier est dorénavant autorisé à modifier un procès-verbal, une résolution, une ordonnance, un règlement ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise (article 92.1 de la LCV).

En vertu de l'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le secrétaire d'arrondissement est investi pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal.

La procédure prévue à l'article 92.1 de la LCV prévoit que le secrétaire d'arrondissement joint à l'original du procès-verbal modifié ou des documents modifiés, un procès-verbal de correction, et il dépose copie de chacun de ces documents à la prochaine séance du conseil.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240495 (1166347002) : Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2017-01-10

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1172701012**

|                                           |                                                                                                      |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2016      |

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2016.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-13 16:00

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1172701012**

|                                           |                                                                                                      |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2016      |

**CONTENU****CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2016

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-12

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1172701015**

|                                           |                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 décembre 2016 |

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 décembre 2016.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-18 16:11

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1172701015**

|                                           |                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 décembre 2016 |

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 décembre 2016

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-17

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1172701018**

|                                           |                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 18 janvier 2017 |

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 18 janvier 2017.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-23 11:50

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1172701018**

|                                           |                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 18 janvier 2017 |

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 18 janvier 2017

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-23

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1172701020**

|                                           |                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2017 |

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2017.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-01 11:46

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1172701020**

|                                           |                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2017 |

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2017

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-31

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1172701019**

|                                           |                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 30 janvier 2017 |

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 30 janvier 2017.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-10 11:08

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1172701019**

|                                           |                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 30 janvier 2017 |

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 30 janvier 2017

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-10

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement



**Dossier # : 1172624002**

|                                           |                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Entériner la Déclaration des bibliothèques québécoises                                                                                               |

D'adopter la Déclaration des bibliothèques québécoises

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-30 16:14

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172624002**

|                                           |                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Entériner la Déclaration des bibliothèques québécoises                                                                                               |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui représente la majorité des bibliothèques sur le territoire, a rédigé la Déclaration des bibliothèques québécoises avec la collaboration de ses membres. Ce document phare a été déposé le 19 octobre dernier à l'Assemblée nationale par l'entremise du ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin, dans le cadre de la 18<sup>e</sup> Semaine des bibliothèques publiques du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1166936002 / CE17 0054 Adopter la Déclaration des bibliothèques québécoises

**DESCRIPTION**

La Déclaration des bibliothèques québécoises a été élaborée par les membres de la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec, de même que l'Union des municipalités du Québec.

Elle a été rédigée afin de faire reconnaître les rôles et les missions des bibliothèques, peu importe leur catégorie. Pour les bibliothèques publiques, la Déclaration vient appuyer les quatre missions-clés du Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique que sont l'éducation, l'alphabétisation, l'information et la culture. Plus précisément, la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels.

**JUSTIFICATION**

L'adoption de la Déclaration des bibliothèques québécoises par Montréal permettra à celle-ci de joindre sa voix à celles de l'Assemblée nationale, de l'Union des municipalités du Québec et de plusieurs autres municipalités québécoises, et ce, afin de rappeler l'importance qu'elle accorde à la mission et aux rôles de son réseau de bibliothèques publiques.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville de Montréal adhère à l'Agenda 21 de la culture et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4<sup>e</sup> pilier du développement durable et, en ce sens, la Déclaration des bibliothèques du Québec contribue directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés. L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle CARBONNEAU  
Secrétaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Maryse BOUCHARD  
C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

Le : 2017-01-30

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1167203013**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division de la voirie                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat au prix unitaire de 84 \$/h à Excavation Anjou inc. pour les services de quatre remorqueuses avec chauffeurs pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018 et autorisé une dépense de 231 789,60 \$ (appel d'offres public 16-15650 - 4 soumissionnaires) |

D'autoriser une dépense maximale de 231 789.60 \$ pour les services de quatre remorqueuses avec chauffeurs pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2016-2017 et 2017-2018 (appel d'offres public 16-15650 4 soumissionnaires);  
D'accorder, à cette fin, un contrat à Excavation Anjou inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 231 789.60 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-13 16:01

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167203013**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat au prix unitaire de 84 \$/h à Excavation Anjou inc. pour les services de quatre remorqueuses avec chauffeurs pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018 et autorisé une dépense de 231 789,60 \$ (appel d'offres public 16-15650 - 4 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie utilisent des remorqueuses en support aux équipes de chargement de neiges durant les opérations de déneigement. Elles sont utilisées lors des opérations de chargement de neige pour déplacer les véhicules qui respectent pas les interdictions de stationnement. La Division de la voirie utilise des remorqueuses lors des opérations de chargement de neige, mais ne possède pas ce genre de véhicule. L'impartition de cette activité est une nécessité économique étant donné que cette activité requiert des pièces d'équipement qui ne servent que lors des chargements de neige.

La Division de la voirie ne peut plus louer d'équipement par billets d'outillage parce que le montant des locations dépasse le 25 000 \$ permis; c'est pourquoi elle a procédé au lancement d'un appel d'offres public 16-15650 pour deux saisons hivernales ( 2016-2017 ainsi que 2017-2018)

La supervision de ces appareils sera faite par nos contremaîtres.

**Faits à noter**

Une enquête approfondie du Bureau de l'inspecteur général (BIG) a révélé que trois (3) entrepreneurs se sont livrés à des stratagèmes de nature dolosive au cours de plusieurs processus d'appel d'offres visant l'adjudication de contrats de location de remorqueuses avec opérateurs accessoires aux activités de déneigement dans divers arrondissements.

L'inspecteur général a recommandé que les trois (3) entrepreneurs soient écartés de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq (5) années, à compter de la date de la présente décision. (Voir pièce jointe - Décision de résiliation BIG).

C'est dans ce contexte qu'un appel d'offres public a dû être préparé en septembre 2016.

Le 12 octobre 2016, le Service de l'approvisionnement a donc lancé un appel d'offres public regroupé (16-15650) afin d'obtenir les services d'entrepreneurs pour pallier à un besoin

total de 42 remorqueuses dans neuf (9) arrondissements. L'Arrondissement Ville-Marie a opté pour un contrat d'une durée de deux (2) ans (2016-2017 , 2017-2018) Aucune prolongation n'est prévue. Par l'addenda no 1, celle-ci, garantie un minimum de 200 heures par appareil . Ce nombre d'heures est le reflet de l'historique des saisons précédentes.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 octobre 2016.

Au total, 4 entreprises ont déposé une soumission pour l'arrondissement du Ville-Marie.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Voir appel d'offre **16-15650 - VM**  
addenda **16-15650** no 1 du 20 octobre 2016

### **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces montants sont des estimations, car les heures peuvent être inférieurs ou supérieurs tout dépendant des précipitations annuelles de neige, ce qui aurait une incidence sur le nombre d'opérations de chargement de la neige.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'enlèvement de la neige contribue à augmenter la sécurité des citoyens sur les voies publiques et de façon générale, à augmenter leur qualité de vie. Le fait de ne pas disposer de remorqueuses rendrait impossible le chargement, ralentirait considérablement les opérations et impliquerait le contournement des véhicules stationnés illégalement, ce qui aurait un impact sur la qualité du travail et le service offert aux citoyens.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin LAZURE  
C/S - Chef de section

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-06

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1167203012**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division de la voirie                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat au prix unitaire de 69 \$/h à M. J. Contach pour les services de deux remorqueuses avec chauffeurs pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 95 199,30 \$ (appel d'offres public 16-15650 - 4 soumissionnaires) |

D'autoriser une dépense maximale de 95 199,30 \$ pour les services deux remorqueuses avec chauffeurs pour les opérations de déneigement de la saison hivernal 2016-2017 ainsi que 2017-2018 (appel d'offres public 16-15650 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à M.J. Contach enr , plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 95 199,30 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-13 16:01

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167203012**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat au prix unitaire de 69 \$/h à M. J. Contach pour les services de deux remorqueuses avec chauffeurs pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 95 199,30 \$ (appel d'offres public 16-15650 - 4 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie utilisent des remorqueuses en support aux équipes de chargement de neiges durant les opérations de déneigement. Elles sont utilisées lors des opérations de chargement de neige pour déplacer les véhicules qui respectent pas les interdictions de stationnement. La Division de la voirie utilise des remorqueuses lors des opérations de chargement de neige, mais ne possède pas ce genre de véhicule. L'impartition de cette activité est une nécessité économique étant donné que cette activité requiert des pièces d'équipement qui ne servent que lors des chargements de neige.

La Division de la voirie ne peut plus louer d'équipement par billets d'outillage parce que le montant des locations dépasse le 25 000 \$ permis; c'est pourquoi elle a procédé au lancement d'un appel d'offres public 16-15650 pour deux saisons hivernales ( 2016-2017 ainsi que 2017-2018)

La supervision de ces appareils sera faite par nos contremaîtres.

**Faits à noter**

Une enquête approfondie du Bureau de l'inspecteur général (BIG) a révélé que trois (3) entrepreneurs se sont livrés à des stratagèmes de nature dolosive au cours de plusieurs processus d'appel d'offres visant l'adjudication de contrats de location de remorqueuses avec opérateurs accessoires aux activités de déneigement dans divers arrondissements.

L'inspecteur général a recommandé que les trois (3) entrepreneurs soient écartés de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq (5) années, à compter de la date de la présente décision. (Voir pièce jointe - Décision de résiliation BIG).

C'est dans ce contexte qu'un appel d'offres public a dû être préparé en septembre 2016.

Le 12 octobre 2016, le Service de l'approvisionnement a donc lancé un appel d'offres public regroupé (16-15650) afin d'obtenir les services d'entrepreneurs pour pallier à un besoin

total de 42 remorqueuses dans neuf (9) arrondissements. L'Arrondissement Ville-Marie a opté pour un contrat d'une durée de deux (2) ans (2016-2017 , 2017-2018) Aucune prolongation n'est prévue. Par l'addenda no 1, celle-ci, garantie un minimum de 200 heures par appareil . Ce nombre d'heures est le reflet de l'historique des saisons précédentes.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 octobre 2016.

Au total, 4 entreprises ont déposé une soumission pour l'arrondissement du Ville-Marie.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Voir appel d'offre **16-15650 - VM**  
addenda **16-15650** no 1 du 20 octobre 2016

### **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces montants sont des estimations, car les heures peuvent être inférieurs ou supérieurs tout dépendant des précipitations annuelles de neige, ce qui aurait une incidence sur le nombre d'opérations de chargement de la neige.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'enlèvement de la neige contribue à augmenter la sécurité des citoyens sur les voies publiques et de façon générale, à augmenter leur qualité de vie. Le fait de ne pas disposer de remorqueuses rendrait impossible le chargement, ralentirait considérablement les opérations et impliquerait le contournement des véhicules stationnés illégalement, ce qui aurait un impact sur la qualité du travail et le service offert aux citoyens.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin LAZURE  
C/S - Chef de section

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-06

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1175179001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver la convention, pour les années 2017 et 2018, avec le Marché solidaire Frontenac pour la réalisation de marchés saisonniers et accorder une contribution annuelle de 28 400 \$ pour un montant total de 56 800 \$ |

D'approuver la convention avec le Marché solidaire Frontenac pour les années 2017 et 2018;  
D'accorder à cette fin une contribution annuelle de 28 400 \$ pour la réalisation de marchés saisonniers;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-23 11:20

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175179001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver la convention, pour les années 2017 et 2018, avec le Marché solidaire Frontenac pour la réalisation de marchés saisonniers et accorder une contribution annuelle de 28 400 \$ pour un montant total de 56 800 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2007, le Marché solidaire Frontenac contribue à un meilleur accès alimentaire dans le quartier Centre-Sud : implantation de marchés au métro Frontenac et aux Habitations Jeanne-Mance; création de marchés ambulants *Fruixi* ; organisation de groupe d'achats; mise en place du programme *Les fruits de solidarité*, etc. Le Marché solidaire Frontenac a ainsi desservi 16 000 clients, au cours de la dernière année.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240631 en date du 13 décembre 2016 Approuver la création du « Fonds de soutien financier aux organismes en développement social » et affecter un montant total de 1 951 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021.

CA14 240327 en date du 10 juin 2014 : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour les années 2014, 2015 et 2016, avec Marché solidaire Frontenac et accorder une contribution annuelle de 25 000 \$ pour la réalisation de marchés saisonniers.

**DESCRIPTION**

Opérationnalisation du Marché Solidaire Frontenac (MSF), d'un marché mobile aux Habitations Jeanne-Mance, de la flotte de vélos Fruixi et mise en place d'une programmation culturelle estivale sur le site du MSF.

**JUSTIFICATION**

Le Marché solidaire Frontenac opère essentiellement dans des secteurs économiquement fragilisés. Bien que les ventes annuelles aient augmenté depuis 2014, les recettes ne lui

permettent pas de s'autofinancer entièrement. Une contribution financière récurrente sur deux ans permet de couvrir les frais d'opération des marchés saisonniers et de payer les honoraires des artistes qui animent les sites.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires au versement de la contribution financière sont disponibles dans le fonds de soutien financier aux organismes en développement social.  
Cette dépense est imputée, conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier décisionnel.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet déposé appuie l'action 9 "Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion" du plan d'action de l'Administration municipale et l'action 12 "Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers" du plan d'action de l'Administration municipale intégré dans le *Plan Montréal durable 2016-2020*.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Favoriser l'accès à des aliments frais et locaux à prix abordables aux citoyens résidant dans des déserts alimentaires.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération particulière prévue. L'annexe 2 incluse dans la convention stipule que l'organisme doit mettre en évidence la participation de l'arrondissement dans ses documents promotionnels en lien avec le projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les activités prévues au plan d'action de l'organisme feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin CRÉPEAU  
Conseiller en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Josée POIRIER  
Chef de division

Le : 2017-01-18

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1161455008**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Modifier la résolution CA16 240181 et approuver la convention modifiée avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique afin de diminuer la contribution accordée de 135 000 à 125 000 \$ |

De modifier la résolution CA16 240181 afin de diminuer la contribution à 125 000 \$ à la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique ;  
D'approuver les modifications à la convention avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique concernant les clauses financières;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-25 13:26

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1161455008**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Modifier la résolution CA16 240181 et approuver la convention modifiée avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique afin de diminuer la contribution accordée de 135 000 à 125 000 \$ |

**CONTENU****CONTEXTE**

Le plan d'action 2016 de la Société de développement commerciale Vieux-Montréal - Quartier historique contenait trois projets. Les projets artériels de commercialisation sur les rues St-Paul et McGill ont été réalisés avec succès. Même chose pour le projet d'embellissement. Cependant, la SDC a décidé de reporter le colloque *Avenir Vieux-Montréal 2016* dont le budget total était de 45 000 \$. La contribution que l'arrondissement de Ville-Marie devait verser à ce projet était de 10 000 \$ sur une contribution totale prévue de 135 000 \$.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain H CÔTÉ  
commissaire - developpement economique

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161455008**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique dans le cadre du volet « Soutien financier aux initiatives des organismes » du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 135 000 \$ pour l'année 2016 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie constitue un levier économique majeur pour la grande région métropolitaine de Montréal. Soucieux de poursuivre la mise en place des conditions de réussite et de succès des différents acteurs économiques et commerciaux, l'arrondissement de Ville-Marie a adopté le Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017. Le Volet "Soutien aux initiatives des organismes" de ce programme permet aux Sociétés de développement commercial, Regroupements de commerçants ou autres OBNL de soumettre des initiatives ou projets pouvant avoir un impact sur le développement économique et commercial. Le Volet "Soutien aux initiatives des organismes" du « Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017 » est destiné aux Sociétés de développement commercial, aux regroupements de gens d'affaires et aux autres OBNL développant des initiatives ou des projets ayant un impact significatif sur l'activité commerciale au sein de l'arrondissement. Pour les Sociétés de développement commercial, la contribution maximale de la subvention est de 50 % des coûts admissibles d'un projet, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50 000 \$. Elle couvre tout type de dépenses jugées pertinentes, en accord avec les objectifs du programme.

La SDC Vieux-Montréal - Quartier historique a soumis un plan d'action 2015 détaillé renfermant plusieurs initiatives et projets admissibles au programme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 240670 - 10 décembre 2013 - Approuver le programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017.

CA15 240091 - 14 avril 2015 - Approuver la convention avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique dans le cadre du volet « Soutien financier aux initiatives des organismes » du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 140 000 \$ pour l'année 2015.

## **DESCRIPTION**

**Les projets suivants ont été jugés admissibles au Volet "Soutien financier aux initiatives des organismes" du programme et recevront le montant de subvention indiqué :**

**Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique: Plan d'action 2016 : 135 000 \$**

La Société de développement commercial du Vieux-Montréal a soumis son Plan d'action 2016 pour lequel l'arrondissement verse une contribution globale qui couvre l'ensemble des projets admissibles que la SDC veut réaliser. Ces projets sont les suivants :

- 3 projets de commercialisation artériels 2016: 45 000 \$ :

Projet # 1 : Le Vieux-Montréal célèbre le Grand Prix ! 3e édition: Saint-Paul Ouest;

Projet # 2 : Le Vieux-Montréal célèbre le Grand Prix ! 3e édition: Saint-Paul Est;

Projet # 3 : Vivre McGill.

- Embellissement du Vieux-Montréal : 80 000 \$: aménagements paysagers et entretien saisonnier sur les rues Saint-Paul, McGill, Notre-Dame, Saint-Jacques, Wellington, de même que le secteur piétonnier du Musée Pointe-à-Callière, ainsi que l'installation de décorations lumineuses.
- Colloque Avenir du Vieux-Montréal 2016, 3e édition : 10 000\$: événement dédié à la question du développement futur du Vieux-Montréal. Le colloque se tiendra à l'automne au Centre Phi et la thématique abordée tracera les festivités et les legs du 375e de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

L'aide financière de l'arrondissement viendra en appui à la réalisation d'un plan d'action pouvant avoir un impact significatif sur le développement commercial de plusieurs secteurs de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces contributions soutiendront la mise en oeuvre de projets structurants contribuant au développement commercial de l'arrondissement ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des résidants.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'attribution de cette subvention fera l'objet d'une mention dans les Faits saillants du conseil. La convention inclut les modalités d'utilisation du logo dans le cadre des projets faisant l'objet d'un soutien financier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le versement de l'aide financière se fera selon les modalités du programme et de la convention.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain H CÔTÉ  
Commissaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-05

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique



**Dossier # : 1155986005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention modifiée avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz à l'égard des dates de début et de fin dans le cadre du programme Génération jeunesse – volet Maison de jeunes, soit du 1er mars au 31 décembre 2017 |

D'approuver l'addenda modifiant la convention intervenue entre l'arrondissement de Ville-Marie et la Maison des jeunes Quinka-Buzz, à l'égard des dates de début et de fin de la convention pour le programme Génération jeunesse - volet Maison de jeunes soit du 1er mars au 31 décembre 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-25 10:37

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155986005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention modifiée avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz à l'égard des dates de début et de fin dans le cadre du programme Génération jeunesse – volet Maison de jeunes, soit du 1er mars au 31 décembre 2017 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier vise à approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre l'arrondissement de Ville-Marie et la Maison des jeunes Quinka-Buzz à l'égard des dates de début et de fin de la convention pour le programme Génération jeunesse - volet Maison de jeunes, soit du 1er mars au 31 décembre 2017.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEGAULT

Agent (e) de developpement d'activites cultu-relles  
physiques et sportives

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155986005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz pour le programme Génération jeunesse volet Maison de jeunes et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Maison des jeunes Quinka-Buzz a pour mission de permettre aux jeunes de prendre eux-mêmes en charge leur temps de loisirs. Des animateurs qualifiés sont sur place, afin de les soutenir dans le développement de leur plein potentiel et de leur sens des responsabilités, tout en favorisant chez eux l'apprentissage de la démocratie par la prise de décision en concertation. Les animateurs accompagnent les jeunes dans la réalisation de projets et d'activités qui les intéressent.

Le présent dossier vise à renouveler la convention avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz et accorder une contribution de 10 000 \$ pour le développement de leur offre de service dans le secteur Sainte-Marie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La Maison des jeunes Quinka-Buzz offre gratuitement aux jeunes de 11 à 17 ans un local ouvert du mardi au vendredi où ils peuvent participer à des activités libres ou encadrées : arts, cuisine, jeux de société, etc.

En raison d'une baisse marquée de ses fréquentations depuis quelques années, la convention habituelle de trois ans est passée à une convention d'une durée d'un an. Au renouvellement de la convention 2015, l'organisme a rédigé un plan d'action en collaboration avec l'arrondissement de Ville-Marie où plusieurs actions probantes et indicateurs de résultat y étaient inscrits visant d'une part à augmenter les fréquentations de la Maison des jeunes et sa visibilité dans le quartier, et d'autre part à renforcer les liens de partenariat entre l'organisme et l'arrondissement. Malgré les efforts et initiatives de l'organisme, les fréquentations n'ont pas augmenté.

Pour cette raison, nous appuyons un renouvellement de convention en lien avec le projet pilote « À la découverte de mon quartier » (dossier 1155377006), orchestré par le Centre récréatif Poupart qui sera assurément bénéfique pour Quinka-Buzz. Ce dernier devra favoriser l'accueil et la mise en place d'activités culturelles, sportives et de loisirs en étroite

collaboration avec le Centre récréatif Poupart. Cette mise en commun des ressources aura une influence positive sur les fréquentations quotidiennes de la Maison des jeunes et de sa réputation dans le quartier.

Par la signature de cette convention, l'arrondissement accorde une contribution financière à l'organisme dans le programme suivant :

**Programme génération jeunesse** permettant la programmation d'activités sociales, culturelles, physiques et sportives qui favorisent le développement d'adolescents actifs, autonomes et responsables.

## **JUSTIFICATION**

En plus de soutenir l'offre de service de l'organisme et le développement d'une programmation enrichie, en partenariat avec d'autres organismes jeunesse, la contribution financière favorisera un plus grand rayonnement de l'organisme dans le quartier en continuité avec sa mission.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir fichier en pièce jointe pour les aspects financiers relatifs au dossier décisionnel.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettre aux jeunes du quartier d'avoir accès à un lieu dynamique avec une offre d'activités diversifiées et de qualités. Renforcer les liens entre les organismes jeunesse du territoire et augmentation des fréquentations.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'annexe E incluse dans la convention stipule que l'organisme doit mettre en évidence la participation de l'arrondissement dans ses documents promotionnels en lien avec le projet. La programmation de la Maison des jeunes Quinka-Buzz sera diffusée, par le biais du répertoire des activités de loisirs de l'arrondissement distribué porte-à-porte. L'organisme produit également ses propres feuillets promotionnels.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Application et suivi de la convention par l'agent de développement en partenariat avec l'organisme.

Versement de la contribution financière.

Évaluation de l'offre de service.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu DUBOIS  
Agent de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Josée POIRIER  
Chef de division

Le : 2016-03-31

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maryse BOUCHARD  
C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m



**Dossier # : 1173105001**

|                                           |                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 1 125 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 32e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal |

D'autoriser la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 32e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'autoriser une dépense de 1 125 \$ pour la participation de l'arrondissement au 32e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-30 14:59

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1173105001**

|                                           |                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 1 125 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 32e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal |

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie participe à chaque année au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, organisé par le Conseil des arts, qui récompense l'excellence d'un organisme artistique montréalais pour ses réalisations remarquables.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1163105001 / CA16 240009 (9 février 2016) : Autoriser une dépense de 1 050 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 31e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

**DESCRIPTION**

Achat d'une table pour dix personnes pour le 32e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal au montant de 1 125 \$. Cet événement aura lieu le 30 mars 2017 au Palais des congrès de Montréal.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite contribuer concrètement au soutien d'organisme œuvrant localement et offrant des services à la communauté.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane M ROY  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice

Le : 2017-01-27



**Dossier # : 1166071006**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des parcs et de l'horticulture                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de 151 648,53 \$ à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour la fourniture et la plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 2 (appel d'offres public VMP-17-001 - 5 soumissionnaires) |

D'accorder un contrat à la firme Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 151 648,53 \$, taxes incluses, pour la fourniture et plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 2. (appel d'offres public VMP-17-001 - 5 soumissionnaires), conformément au cahier des charges;  
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-01 13:43

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166071006**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de 151 648,53 \$ à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée pour la fourniture et la plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 2 (appel d'offres public VMP-17-001 - 5 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le secteur du pôle Frontenac a été identifié par l'arrondissement de Ville-Marie parmi cinq projets structurants à réaliser en priorité. Ces cinq projets sont inscrits au Programme triennal d'immobilisations depuis 2011. Afin d'encadrer l'aménagement futur de ce secteur, l'arrondissement a adopté en janvier 2012 le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier Sainte-Marie. Le projet du pôle Frontenac, qui couvre la rue Ontario entre l'avenue De Lorimier et la rue Lespérance ainsi que des sections des rues Du Havre et Frontenac, s'inscrit dans le PPU. Il touche à cinq secteurs d'intervention soit : la rue Ontario, le pôle Frontenac, le secteur «JTI-MacDonald», le secteur «Parthenais» et le secteur «Pont-Jacques-Cartier».

Le projet, qui couvre une longueur de chaussée de plus de 1,5 km, vise tant la réfection ou la reconstruction des infrastructures souterraines que le réaménagement en surface des chaussées, des trottoirs et du mobilier urbain. Il comporte ces différentes phases:

- Phase I : la rue Ontario entre les rues D'Iberville et Lespérance ;
- Phase II : la rue Ontario entre l'avenue De Lorimier et la rue D'Iberville ;
- Phase III : les rues Frontenac et du Havre entre les rues Lafontaine et Ontario (à définir).

Des travaux préparatoires des entreprises de services publics ont été et seront réalisés en amont de chacune des phases.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), la Direction de l'eau potable et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux. L'arrondissement prend le relais pour la touche finale de la phase 1 et de la phase 2, la fourniture et plantation des végétaux faisant l'objet du présent dossier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0315 - Le 2 mars 2016 - Accorder à Les Entreprises de construction Ventec inc un contrat de 197 598,10 \$ pour la fourniture et plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. (appel d'offres public VMP-15-025 - 8 soumissionnaires)

CE14 0614 - Le 16 avril 2014 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, fourniture et installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance. Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 12 378 372,11 \$ (contrat: 10 831 872,11 \$ + incidences: 1 546 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256902 - 5 soumissionnaires (1144822011)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);

CM13 0594 - Le 17 juin 2013 - Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser les travaux nécessaires dans le cadre du réaménagement Pôle Frontenac phases I et II et autoriser le lancement de plusieurs appels d'offres publics pour la réalisation des travaux (1130989001);

CE13 0709 - Le 22 mai 2013 - Autoriser le transfert de la gouvernance budgétaire du projet 40161 Réaménagement du domaine public du Pôle Frontenac du Service de mise en valeur du territoire (SMVT) - Direction de l'urbanisme et du développement économique vers le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) - Direction du transport et autoriser les ajustements requis à l'ensemble des systèmes financiers concernés (1130093002);

CM12 0066 - Le 23 janvier 2012 - Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie (1114400007);

CA11 240042 - Le 8 février 2011 - Décréter l'imposition d'une réserve foncière à des fins de parc sur le lot 1 065 651 du cadastre du Québec, situé du côté sud du boulevard De Maisonneuve entre les rues Saint-Marc et Saint-Mathieu dans le district de Peter-McGill, ainsi que sur le lot 1 424 211, situé au coin sud-ouest des rues Ontario et Poupart dans le district de Sainte-Marie (1114400005);

CE10 1075 - Le 7 juillet 2010 - Accord de principe et mandat de planification 2010 - 2011 concernant un énoncé d'aménagement du centre-ville, le PPU du Quartier des grands jardins (quartier ouest) et le PPU du Quartier Sainte-Marie (quartier est) (1104400039).

## **DESCRIPTION**

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO le 6 janvier 2017 et l'ouverture des soumissions a été effectuée le 23 janvier 2017. Le cahier des charges précise les conditions de fourniture et plantation de 82 arbres, 2860 plantes vivaces et de 11 500 bulbes à fleurs.

## **JUSTIFICATION**

L'appel d'offres public, VMP-17-001, pour les travaux de fourniture et plantation de végétaux, a été lancé le 6 janvier 2017 par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres).

Sept (7) entreprises se sont procuré les documents de soumission; cinq (5) ont déposé des soumissions le 23 janvier 2017 à 11 heures.

La liste ainsi que les montants des soumissions reçues taxes et contingences comprises, est jointe au présent dossier :

| Pôle Frontenac-Fourniture et<br>plantation de végétaux<br>Résultat de soumission VMP-<br>17-001 |               | (Taxes incluses)      |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------|----------------|
| Soumissionnaire                                                                                 | Prix          | Contingences<br>(10%) | Total          |
| Entrepreneurs paysagiste<br>Strathmore (1997) Ltée                                              | 137 862,30 \$ | 13 786,23 \$          | 151 648,53 \$  |
| Les entreprises de<br>construction Ventec inc.                                                  | 151 491,06 \$ | 15 149,11 \$          | 166 640,17 \$  |
| Aménagement Côté Jardin<br>inc.                                                                 | 156 408,55 \$ | 15 640,85 \$          | 172 049,40 \$  |
| 9014-8693 Québec inc. / Les<br>entreprises C. Dubois                                            | 220 742,25 \$ | 22 074,23 \$          | 242 816,48 \$  |
| Les entreprises Daniel Robert<br>inc.                                                           | 224 241,50 \$ | 22 424,15 \$          | 246 665,65 \$  |
| Estimation des<br>professionnels à l'interne                                                    | 152 031,44 \$ | 15 203,14 \$          | 167 234,58 \$  |
| Coût moyen des soumissions reçues                                                               |               |                       | 195 964,04 \$  |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)                                            |               |                       | 29%            |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)                                        |               |                       | 95 017,12 \$   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)                                         |               |                       | 63%            |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de<br>l'arrondissement (\$)                  |               |                       | (15 586,05) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de<br>l'arrondissement (%)                   |               |                       | -9%            |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme<br>(\$)                            |               |                       | 14 991,64 \$   |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme<br>(%)                             |               |                       | 9,9%           |

L'estimation faite par la Division des parcs et de l'horticulture a été établie selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'oeuvre réelle du marché actuel.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation est de moins 9 % et donc Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée est plus bas d'environ 15 586 \$ par rapport à l'estimation de l'arrondissement et d'environ 14 991 \$ par rapport au deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à

l'effet qu'Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 23 janvier 2017.

Les validations requises à l'effet qu'Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC, ont été faites le 23 janvier 2017.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 151 648.53 \$ taxes incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 138 475.32 \$ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 12-053 du règlement – « Pôle Frontenac - Aménagement du domaine public ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

**- VOIR TABLEAU ASPECT FINANCIER EN PIÈCE JOINTE**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Il y aura diminution des effets d'îlot de chaleur et amélioration de la qualité de l'air suite à l'ajout de végétation.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet améliorera l'offre d'espace public dans ce secteur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux critères d'octroi des contrats de la Charte de la Ville de Montréal (L.Q.,2000, c.56) et de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c. C-19).

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit LEPAGE  
Agent(e) technique en horticulture et  
arboriculture

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-24

José PIERRE  
Chef de division parcs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1174405001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Sentier urbain pour la réalisation d'activités dans le cadre du projet « les jardins Gamelin » édition 2017 et accorder une contribution de 48 678 \$ |

D'approuver la convention avec Sentier urbain pour la réalisation d'activités dans le cadre du projet «les jardins Gamelin » édition 2017;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 48 678 \$;

D'affecter un montant de 48 678 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-01 11:40

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174405001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Sentier urbain pour la réalisation d'activités dans le cadre du projet « les jardins Gamelin » édition 2017 et accorder une contribution de 48 678 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Initié en 2015, le projet **Les Jardins Gamelin** mené par le Partenariat du Quartier des spectacles en collaboration de nombreux partenaires et le soutien de l'arrondissement de Ville-Marie a permis de créer un grand espace citadin accueillant et verdoyant propice à la tenue d'événements de différentes envergures .

Dans le cadre de ce projet , des ateliers d'agriculture ont été organisé avec , entre autres , Sentier urbain.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution : CA16 240108 : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour l'année 2016, avec Sentier urbain pour la réalisation d'activités dans le cadre du projet « les jardins Gamelin » édition 2016 et accorder une contribution de 48 678 \$

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière à sentier urbain pour soutenir les activités qui seront réalisées cette année sur la place Emilie Gamelin.

**JUSTIFICATION**

Depuis 2016, il a été convenu que les contributions à des organismes partenaires impliqués dans le projet serait versé directement par l'arrondissement et ne transiteraient donc plus par le PQDS.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Domenico ZAMBITO, Ville-Marie

Lecture :

Domenico ZAMBITO, 20 janvier 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie WAGNER  
Chef de section - Soutien général

### **ENDOSSÉ PAR**

Claude DUBOIS  
Adjoint directeur travaux publics

Le : 2017-01-19

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1173405001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver les sept conventions, pour l'année 2017, avec divers organismes en itinérance dans le cadre de la mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance et du fonds de soutien financier aux organismes en développement social de l'arrondissement et accorder une contribution totale de 346 344 \$ |

D'approuver les 7 conventions, pour l'année 2017, pour la réalisation de divers projets en lien avec le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017;

D'accorder, à cette fin, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance et le fond de soutien financier aux organismes en développement social de l'arrondissement, les contributions suivantes :

- 110 435 \$ à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal;
- 110 761 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal;
- 10 000 \$ au groupe communautaire l'Itinéraire;
- 63 620 \$ à la Mission Old Brewery
- 24 400 \$ à l'Accueil Bonneau inc. (pour le projet estival d'intervention);
- 14 828 \$ à Action-Réinsertion (Sac à dos);
- 12 300 \$ à l'Accueil Bonneau inc. (pour le projet Viger/Champ-de-Mars)

D'imputer cette dépense de 346 344 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-01 14:49

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173405001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver les sept conventions, pour l'année 2017, avec divers organismes en itinérance dans le cadre de la mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance et du fonds de soutien financier aux organismes en développement social de l'arrondissement et accorder une contribution totale de 346 344 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'itinérance est une problématique qui mobilise la Ville et ses partenaires gouvernementaux, privés et communautaires depuis plus de 25 ans. Plusieurs actions ont été mises en place dans les dernières années, afin d'enrayer ce phénomène, éliminer les obstacles qui freinent la sortie de l'itinérance de nos concitoyens et promouvoir la cohabitation des différentes populations sur le domaine public. L'arrondissement de Ville-Marie travaille de concert avec le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), afin d'appuyer des organismes du milieu travaillant en ce sens.

Les projets recommandés pour une reconduction en 2017 s'inscrivent toujours dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014, visant à réaliser certaines interventions névralgiques afin de répondre de manière accrue à cette réalité complexe et en constante évolution. Ils participent à en atteindre les objectifs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 240631 du 13 décembre 2016**

Approuver la création du « Fonds de soutien financier aux organismes en développement social » et affecter un montant total de 1 951 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021.

**CA16 240301 du 14 juin 2016**

Approuver les conventions, pour l'année 2016, avec deux organismes en itinérance dans le cadre de la mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance et du budget de fonctionnement de l'arrondissement et accorder une contribution totale de 12 404 \$

**CA16 240023 du 9 février 2016**

Approuver les 5 conventions, pour l'année 2016, avec divers organismes en itinérance dans le cadre de la mesure d'aide financière à l'itinérance et du budget de fonctionnement de l'arrondissement et accorder une contribution totale de 283 341 \$

**CE14 1646 du 29 octobre 2014**

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » / Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglo dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

## **DESCRIPTION**

Description des projets et montants recommandés. Voir la fiche synthèse en pièces jointes pour la provenance du financement.

**1. Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal** - Projet: Intervention de milieu au parc Émilie-Gamelin et autres lieux spécifiques - 110 435 \$

Deux intervenants de milieu sont embauchés à l'année et un troisième pendant la saison estivale pour intervenir auprès de la population en situation d'itinérance, particulièrement en les référant aux bonnes ressources. Ils visent aussi à favoriser la cohabitation et le sentiment d'appartenance des différentes populations en prévenant les situations problématiques telles que la consommation de drogues et d'alcool et les bagarres.

**2. Foyer pour femmes autochtones de Montréal** - Projet: Zone d'intervention au square -Cabot - 110 761 \$

Deux intervenants de milieu sont embauchés à l'année (dont un par le Programme Dialogue du YMCA Centre-Ville), pour assurer l'accompagnement et le suivi de la clientèle vulnérable au square-Cabot et en périphérie. Ils assurent aussi une cohabitation avec les riverains, entre autres en étant présents aux événements organisés par l'arrondissement et les organismes du milieu et en occupant une partie de la vespasienne.

**3. Groupe communautaire L'Itinéraire** - Projet: Café de la maison ronde au square-Cabot - 10 000 \$

Le Café de la maison ronde, un projet d'économie sociale mis en place par l'Itinéraire, embauche des personnes éloignées du marché du travail dont certaines sont d'origine autochtone. Ouvert d'avril à octobre, il est situé dans la vespasienne du square Cabot et permet une belle mixité d'usagers avec son système de café et de repas en attente. Il participe aussi à l'animation du parc.

**4. Mission Old Brewery** - Projet: Navette de l'ouest vers l'est - 63 620 \$

Le service de transport de la navette est offert du lundi au vendredi de 14 h 30 à 16 h 30. Il permet aux personnes en situation d'itinérance se trouvant dans l'ouest de l'arrondissement d'avoir accès aux refuges et ressources qui sont surtout situées dans l'est. Entre autres, les lieux ciblés sont Open Door, Chez Doris, le square Cabot, les stations de métro et les refuges tels PAQ, la Mission Bon Accueil et la Mission Old Brewery. Le trajet peut être modifié selon les besoins.

**5. Accueil Bonneau** - Projet: Projet estival d'intervention de milieu aux abords de l'Accueil Bonneau - 24 400 \$

Financement d'un poste d'intervenant de milieu à temps plein pendant la saison estivale afin de patrouiller le secteur en périphérie de l'Accueil Bonneau, sensibiliser les usagers aux impacts de leurs comportements dans l'espace publique, les référer aux bonnes ressources et offrir des services de médiation entre les personnes en situation d'itinérance et les riverains.

**6. Accueil Bonneau** - Projet: Intervention de milieu et médiation au square Viger et au Champ-de-Mars - 12 300 \$

L'organisme se rend à tous les jours dans les lieux ciblés pour faire du travail de milieu selon l'horaire approximatif suivant et surtout, selon les besoins et l'achalandage.

Période estivale: 7 jours par semaine

Reste de l'année: lundi au vendredi

**7. Action-réinsertion (Sac à dos)** - Projet: Propreté autour du square Viger et à l'édicule du Champ-de-Mars - 14 828 \$

L'organisme se rend dans les lieux ciblés trois fois par semaine, soit les lundis, mercredis et vendredis matins avec la Brigade verte pour y faire le ménage lorsque besoin. Le superviseur est aussi habileté à intervenir auprès de la population itinérante. La Brigade verte travaille en collaboration avec les travaux publics de Ville-Marie et l'équipe d'intervention de milieu de l'Accueil Bonneau de façon à ce que les actions soient coordonnées.

## **JUSTIFICATION**

Pour la sélection de ces projets qui ont tous été financés dans le cadre de cette mesure en 2016, le Service de la diversité sociale et des sports a mis en place un comité d'analyse. Ce dernier a évalué les projets de manière uniforme en utilisant une grille d'évaluation tenant compte de plusieurs aspects dont la problématique visée, la qualité générale des projets, la portée des activités proposées, la nature des partenariats et les aspects financiers. Pour l'année 2017, il s'agit de reconduire tous les projets qui font l'objet de ce sommaire. Les soutiens financiers recommandés permettent d'offrir des services diversifiés aux concitoyens en situation d'itinérance, en cohérence avec les engagements du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017. Plus particulièrement, ces projets ont pour effet de sensibiliser et partager les connaissances, de favoriser la défense des droits et l'exercice de citoyenneté, d'offrir des alternatives à l'itinérance et de réduire les problèmes de partage de l'espace public. Dans ce contexte, le SDSS recommande d'accorder un soutien financier à la réalisation de ces projets et l'arrondissement de Ville-Marie appuie cette recommandation en complétant le financement de certains des projets.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses sont imputées à même le budget de 1 M \$ de la mesure d'aide financière dédiée à la lutte contre l'itinérance en 2017. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Une partie des contributions provient du fonds de soutien financier aux organismes en développement social de l'arrondissement. Voir la pièce jointe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance, à leur réinsertion sociale et à une cohabitation sociale plus harmonieuse.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues à la convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Février 2017** Présentation pour approbation au conseil d'arrondissement de Ville-Marie  
Continuation des projets (reconduction de 2016)  
**31 décembre 2017** Fin des projets

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Pierre-Luc LORTIE, 27 janvier 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie GAUTHIER  
Conseillère en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Josée POIRIER  
Chef de division

Le : 2017-01-27

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1177160001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention avec les YMCA du Québec (YMCA Centre -Ville), se terminant le 31 décembre 2017, pour des activités jeunesse de sports et de loisirs, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 25 000 \$ |

D'approuver la convention avec les YMCA du Québec (YMCA Centre-Ville) dans le cadre du programme génération jeunesse;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 25 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-01 13:44

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177160001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention avec les YMCA du Québec (YMCA Centre-Ville), se terminant le 31 décembre 2017, pour des activités jeunesse de sports et de loisirs, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 25 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La zone jeunesse du YMCA Centre-ville est un programme d'activités pour les 12 à 17 ans, ayant pour mission de permettre le développement positif de la jeunesse, en leur offrant un lieu de rencontre sain contribuant à contrer l'isolement et où les jeunes peuvent trouver des intervenants qualifiés ayant une bonne connaissance de leur réalité et des ressources disponibles dans le quartier. Située au rez-de-chaussée du YMCA, la zone jeunesse est avant tout un lieu d'accueil recevant en moyenne 32 jeunes par jour à raison de 6 jours par semaine. Le présent dossier vise à renouveler la convention avec l'organisme et accorder une contribution de 25 000 \$ au YMCA du Québec pour la poursuite de leur offre de service dans le secteur Peter-McGill.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240632 (1166145031) : Approuver la création du « Fonds de soutien aux organismes en sports et loisirs » et affecter un montant total de 1 000 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021

**DESCRIPTION**

La zone jeunesse du YMCA Centre-ville offre gratuitement aux jeunes de 12 à 17 ans un local ouvert du mardi au dimanche où ils peuvent participer à des activités libres ou encadrées. Le gymnase du YMCA est également à leur disposition pour la pratique de différents sports, tels le basket-ball, le soccer et le breakdancing. L'arrondissement de Ville-Marie a donné une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2016, afin de permettre l'embauche d'une ressource supplémentaire et de consolider la programmation sportive en dégagant un intervenant dédié, entre autres, au développement de ce volet tout en favorisant l'augmentation de la clientèle provenant de Ville-Marie. Le plan d'action 2017 vise également l'augmentation de l'offre d'activités susceptibles d'attirer d'avantage une clientèle féminine. L'équipe de la zone jeunesse se compose actuellement de deux intervenants qui proposent aux participants une programmation d'activités variées et adaptées ainsi que de deux animateurs.

Près de 408 nouveaux membres se sont inscrits à la zone jeunesse du YMCA Centre-ville en

2016, dont 14% résident dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Par la signature de cette convention, l'arrondissement accorde une contribution financière à l'organisme dans le programme suivant :

**Programme génération jeunesse** permettant la programmation d'activités sociales, culturelles, physiques et sportives qui favorisent le développement d'adolescents actifs, autonomes et responsables.

## **JUSTIFICATION**

Soutenir et consolider une offre de service jeunesse en sports et loisirs, dans le district de Peter-McGill.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.  
La contribution de 25 000 \$ devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties et les sommes requises proviendront du budget de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Développement de l'offre d'activités sportives pour les 12 à 17 ans à la zone jeunesse du YMCA Centre-ville et dans le district Peter-McGill.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'annexe E incluse dans la convention stipule que l'organisme doit mettre en évidence la participation de l'arrondissement dans ses documents promotionnels en lien avec le projet. La programmation de la zone jeunesse du YMCA Centre-ville sera diffusée, par le biais du répertoire des activités de loisirs de l'arrondissement distribué porte à porte. Le YMCA Centre-ville produit également ses propres dépliants promotionnels et maintient à jour un site Internet. La zone jeunesse diffuse sa programmation à la clientèle cible via les réseaux sociaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Application et suivi de la convention, notamment du plan d'action par l'agent de développement, en collaboration avec l'organisme;  
Versement de la contribution financière;  
Évaluation de l'offre de service.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la convention atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roxanne DUFOUR  
Agent (e) de developpement d'activites cultu-  
relles physiques et sportives

**ENDOSSÉ PAR**

Josée POIRIER  
Chef de division

Le : 2017-01-31

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1164105001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Modifier la convention avec la Société écocitoyenne de Montréal afin d'augmenter de 10 000 \$ la contribution accordée dans le cadre du programme écologique des couches lavables pour une contribution totale de 20 000 \$ |

De modifier la convention se terminant le 31 décembre 2017, avec l'organisme Société écocitoyenne de Montréal, pour le programme écologique des couches lavables;  
D'augmenter, à cette fin, la contribution financière de dix mille dollars (10 000 \$) à même le budget de fonctionnement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-01 15:55

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1164105001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Modifier la convention avec la Société écocitoyenne de Montréal afin d'augmenter de 10 000 \$ la contribution accordée dans le cadre du programme écologique des couches lavables pour une contribution totale de 20 000 \$ |

**CONTENU****CONTEXTE**

À ce jour, quarante-neuf (49) des cinquante (50) subventions prévues, afin de couvrir en partie les frais rattachés à l'achat de couches lavables pour les années 2016-2017, ont été remises à des familles résidentes de l'arrondissement.

Dans le but de permettre à d'autres familles de bénéficier de ce programme, l'organisme a demandé à l'arrondissement de bonifier la contribution financière de 10 000 \$. Cette dernière permettra à cinquante (50) autres familles de se prévaloir de ce programme.

Le présent dossier vise l'ajout d'un montant de 10 000 \$ à la convention se terminant le 31 décembre 2017 avec la Société écocitoyenne de Montréal.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda GOULET  
Agent (e) de developpement d'activites culturelles  
physiques et sportives

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164105001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 avec la Société écocitoyenne de Montréal pour le programme écologique des couches lavables et accorder une contribution de 10 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de mettre en place des actions concrètes, en lien avec le plan de développement durable de la collectivité montréalaise, la Direction de l'arrondissement de Ville-Marie a mis sur pied en 2013, un programme pour encourager les familles de l'arrondissement à utiliser des couches lavables pour bébé. Pour ce faire, elle a confié la gestion du « *Programme écologique des couches lavables* » à la Société écocitoyenne de Montréal, anciennement Éco-quartier Sainte-Marie inc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1134499003 / CA13 240381 (10 juillet 2013) - CA15 240643 (8 décembre 2015) : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, avec la Société écocitoyenne de Montréal. pour le programme écologique des couches lavables et accorder une contribution de 10 000 \$

**DESCRIPTION**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 décembre 2015, 100 subventions de 180 \$ chacune ont été remises aux familles résidentes, afin de couvrir en partie les frais rattachés à l'achat de couches lavables.  
Chaque famille s'est engagée à utiliser les couches lavables et a produit une facture indiquant l'achat d'environ 20 couches neuves lavables.

**JUSTIFICATION**

La mise en place de ce programme permet de soutenir et supporter la politique familiale de la Ville de Montréal, de même que le plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Le programme a l'avantage de se traduire par une économie financière à la cueillette et à l'enfouissement de 100 tonnes de déchets pour l'arrondissement (+ 10 000 \$). En plus de l'aspect de cette contribution de la politique familiale de l'arrondissement au développement durable, la mesure peut également permettre à une famille d'économiser substantiellement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière permettra de financer 50 autres subventions aux familles de l'arrondissement. Les sommes octroyées seront prises dans le surplus de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les couches jetables sont le troisième déchet en importance dans les sites d'enfouissement; l'utilisation des couches lavables s'inscrit dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui incite les villes à mettre en valeur 65 % des matières résiduelles : on parle ici de réduction à la source (achat, déplacement), réemploi sur deux à trois ans sinon avec un autre enfant, recyclage, que ce soit en guenille ou dans un éco-centre. L'utilisation de couches lavables dans 100 familles peut représenter une réduction de 100 tonnes de déchets à être enfouies.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Participation au développement durable;  
Poursuite des actions en faveur des familles;  
Économie substantielle pour les familles participantes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La diffusion du programme sera intégrée aux communications de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda GOULET  
Agente de développement  
pour Josée Poirier, chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-01-29

Josée POIRIER  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Josée POIRIER  
Chef de division pour Dominique Archambault,  
directrice



**Dossier # : 1170890002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des grands projets                                                                                                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de 77 780,59 \$ à Contrôles RL pour la<br>fourniture de deux panneaux scénographiques en acier<br>inoxydable pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une<br>dépense maximale de 77 780,59 \$ (appel d'offres sur invitation<br>16-15787 - 1 soumissionnaire) |

D'autoriser une dépense maximale de 77 780,59 \$ pour la fourniture de deux panneaux scénographiques en acier inoxydable pour l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation 16-15787 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Contrôles RL, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 77 780,59 \$ taxes incluses, conformément aux cahiers des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel;

La dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-02 10:07

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170890002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de 77 780,59 \$ à Contrôles RL pour la fourniture de deux panneaux scénographiques en acier inoxydable pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 77 780,59 \$ (appel d'offres sur invitation 16-15787 - 1 soumissionnaire) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Partenariat du Quartier des spectacles, le Service de la culture et l'arrondissement de Ville-Marie se sont entendus pour faire produire deux panneaux scénographiques version 2.0. qui intègrent les nouveaux besoins basés sur l'expérience de l'ancienne génération de panneaux et qui seront installés sur la rue Émery réaménagée et sur la place Émilie-Gamelin.

L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 19 décembre 2016. Après trente et un (31) jours alloués pour la période de soumission, une offre a été déposée le 20 janvier 2017 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Service de l'approvisionnement.

Un (1) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n°1 (émis le 11 janvier 2017) : précisions apportées sur les équivalences de technologie

L'émission de cet addenda n'a eu aucun impact sur le dépôt de soumissions et sur l'estimation des coûts des biens émis au début du processus d'appel d'offres.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG16 0329 - 19 mai 2016** : Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de la rue Émery - Dépense totale de 3 760 614,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-004 (1 soum.)

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Contrôles RL pour la production de deux (2) panneaux scénographiques en acier inoxydable.  
Les travaux consistent principalement à :

- Acheter le matériel;
- Assembler les panneaux;
- Faire les raccordements électriques;
- Vérifier et tester les panneaux;
- Emballer et livrer les panneaux.

## JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres sur invitation a été suivi et les documents contractuels ont été envoyés à quatre (4) firmes :

- Contrôles RL
- Enseignes CMD
- Scène Éthique
- Artotech Intégration

Une (1) soumission a été reçue par le Service d'approvisionnement. Le résultat du prix reçu est présenté dans le tableau suivant :

| Soumissions conformes                                                                                                   | Montant forfaitaire incluant taxes | Contingence (10%) incluant taxes | Total        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|--------------|
| Contrôles RL                                                                                                            | 70 709,63 \$                       | 7 070,96 \$                      | 77 780,59 \$ |
| Dernière estimation réalisée                                                                                            | 76 923,61 \$                       | 7 692,36 \$                      | 84 615,97 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)<br><i>((l'adjudicataire - estimation))</i>                   |                                    |                                  | -6 835,38 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br><i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> |                                    |                                  | -8,08 %      |
|                                                                                                                         |                                    |                                  |              |

Les vérifications relatives à la conformité du soumissionnaire auprès des Registres de la RBQ et à la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites par le Service de l'approvisionnement et la soumission a été jugée conforme sur ces points.

Le prix du soumissionnaire est de 8,08 % (6 835,38 \$) plus bas que l'estimation faite par la Ville qui était de 84 615,97 \$ (incluant les taxes et les contingences).

Le Bureau de projets du centre-ville recommande l'octroi du présent contrat à la firme Contrôles RL, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 77 780,59 \$, incluant toutes les taxes. Ce montant total inclut les contingences au montant de 7 070,96 \$, taxes incluses.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 77 780,59 \$ sera assumé comme suit :  
Un montant maximal de 71 024,05 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-063 Travaux d'infrastructures, d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'implantation de ces deux nouveaux panneaux scénographiques permettra de déployer avec beaucoup plus d'efficacité les différents événements socio-culturels sur le territoire du Quartier des spectacles.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un suivi sera effectué par le Division des communications de l'arrondissement relativement à ce projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat au conseil d'arrondissement : 14 février 2017

Début de la production des panneaux : février 2017

Livraison des panneaux : avril 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Andres LARMAT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Andres LARMAT, Service de l'approvisionnement

Serge R THIBAUT, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Serge R THIBAUT, 30 janvier 2017

Andres LARMAT, 25 janvier 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-23

Raynald MACHER-POITRAS  
Ingénieur préposé à la planification

Louis-François MONET  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1177203002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division de la voirie                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 114 975 \$ et accorder un contrat, d'une durée de 16 mois, à Transport D.M. Choquette (9055-0344 Quebec inc.) pour la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15788 - 2 soumissionnaires) |

D'autoriser une dépense maximale de 114 975 \$ pour la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs en soutien aux opérations de déneigement de l'arrondissement Ville-Marie (appel d'offres public 16-15788-2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Transport D.M. Choquette (9055-0344 Quebec Inc), plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 114 975 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-03 11:39

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177203002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 114 975 \$ et accorder un contrat, d'une durée de 16 mois, à Transport D.M. Choquette (9055-0344 Quebec inc.) pour la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15788 - 2 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division de la voirie utilisent des tracteurs-chargeurs en appui à ses équipes pour le déblaiement lors de fortes précipitations de neige ainsi que pour le déblaiement des ruelles et à la préparation du déneigement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La Division de la voirie ne peut plus louer d'équipement par billets d'outillage parce que le montant des locations dépasse le 25 000 \$ permis; c'est pourquoi elle a procédé au lancement d'un appel d'offres public 16-15788- pour une période de 16 mois  
 La Division de la voirie garantie un minimum de 40 heures par appareil pour une période de 16 mois pour 2 tracteurs-chargeurs au taux horaire unitaire: 125\$/h  
 Ce nombre d'heures est le reflet de l'historique des saisons précédentes.

La supervision de ces appareils sera faite par nos contremaîtres.

L'appel d'offres public 16-15788 dont l'ouverture a eu lieu le 16 janvier 2017

2 entreprises ont soumissionné :

- Transport D.M. Choquette
- J.P Trahan 1890 Ltée

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin LAZURE  
C/S - Chef de section

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

Le : 2017-01-27

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1174405002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des parcs et de l'horticulture                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Sentier urbain et accorder une contribution de 145 000 \$ pour la réalisation des projets de verdissement dans l'arrondissement de Ville-Marie |

D'approuver la convention avec Sentier urbain pour la réalisation du plan d'action 2017;  
D'accorder à cette fin une contribution annuelle de 145 000 \$ pour l'année 2017;

D'affecter une somme de 145 000 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense totale de 145 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-03 16:11

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174405002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Sentier urbain et accorder une contribution de 145 000 \$ pour la réalisation des projets de verdissement dans l'arrondissement de Ville-Marie |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1993, Sentier Urbain intervient sur des problématiques liées à l'environnement, l'éducation, la santé et le social. La mission de Sentier Urbain vise à l'amélioration de la qualité de vie de tous grâce à une démarche en trois phases : sensibilisation des populations quant aux problèmes sociaux et environnementaux qu'elles côtoient, une approche éducative pour comprendre l'intervention à venir et susciter une participation collective, une mise en action d'un projet de transformation avec l'inclusion du plus grand nombre.

Au cours des trois dernières années, l'organisme a déposé un programme triennal de verdissement et les résultats obtenus pour la première année sont à la satisfaction de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CA11 240119 : Autoriser une affectation de surplus de 87 400 \$, approuver la convention avec Sentier Urbain pour la réalisation de projets de verdissement pour l'année 2011 et accorder une contribution de 87 400 \$.

Résolution : CA12 240024 : Autoriser une affectation de surplus de 174 800 \$, approuver la convention avec Sentier Urbain pour la réalisation de projets de verdissement et accorder une contribution de 87 400 \$ pour l'année 2012 et l'année 2013 pour un montant total de 174 800 \$.

Résolution : CA14 240029 : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec Sentier urbain et accorder une contribution de 100 000 \$ pour l'année 2014, 2015 et 2016 pour la réalisation des projets de verdissement.

**DESCRIPTION**

Autoriser le versement d'une contribution annuelle de 145 000 \$ pour 2017 pour la réalisation des projets de verdissements prévus au plan d'action 2017.

**JUSTIFICATION**

L'augmentation de 45 000 \$ par rapport aux années précédentes servira à assurer une présence additionnelle du personnel, tout le long de l'année et à compenser partiellement les pertes de revenus de subvention.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Domenico ZAMBITO, Ville-Marie

Lecture :

Domenico ZAMBITO, 23 janvier 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie WAGNER  
Chef de section - Soutien général

**ENDOSSÉ PAR**

José PIERRE  
Chef de division parcs

Le : 2017-01-31

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur

**Dossier # : 1177203001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division de la voirie                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat de 158 665,50 \$ à Jean-Paul Trahan 1890 Ltée pour la location de 3 tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de 16 mois et autoriser une dépense maximale de 158 665,50 \$ (appel d'offres public 16-15788 – 2 soumissionnaires) |

D'autoriser une dépense maximale de 158 665.50 \$ pour la location de 3 tracteurs/chargeurs avec opérateurs en soutien aux opérations de déneigement de l'arrondissement Ville-Marie (appel d'offres public 16-15788-2 soumissionnaires);  
D'accorder, à cette fin, un contrat à Jean-Paul Trahan 1890 LTée, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 158 665.50 \$ taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-08 14:30

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177203001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat de 158 665,50 \$ à Jean-Paul Trahan 1890 Ltée pour la location de 3 tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de 16 mois et autoriser une dépense maximale de 158 665,50 \$ (appel d'offres public 16-15788 – 2 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division de la voirie utilisent des tracteurs-chargeurs en appui à ses équipes pour le déblaiement lors de fortes précipitations de neige ainsi que pour le déblaiement des ruelles et à la préparation du déneigement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La Division de la voirie ne peut plus louer d'équipement par billets d'outillage parce que le montant des locations dépasse le 25 000 \$ permis; c'est pourquoi elle a procédé au lancement d'un appel d'offres public 16-15788 pour une période de 16 mois  
La Division de la voirie garantie un minimum de 40 heures par appareil pour une période de 16 mois pour 3 tracteurs-chargeurs. taux unitaire 115\$/ heure  
Ce nombre d'heures est le reflet de l'historique des saisons précédentes.

La supervision de ces appareils sera faite par nos contremaîtres.

L'appel d'offres public 16-15788 dont l'ouverture a eu lieu le 16 janvier 2017

2 entreprises ont soumissionné :

- Transport D.M. Choquette
- J.P Trahan 1890 Ltée

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin LAZURE  
C/S - Chef de section

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

Le : 2017-02-03

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1165119002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec les citoyens                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Résilier le contrat avec Payette et Simms inc., au montant résiduel de 28 680,85 \$ pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2016 (appel d'offres sur invitation 16-15076) à la suite de la faillite de l'entreprise |

De résilier le contrat avec Payette et Simms inc., au montant résiduel de 28 680,85 \$, pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2016 (appel d'offres sur invitation 16-15076) à la suite de la faillite de l'entreprise;

D'imputer ce montant conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-09 15:33

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1165119002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec les citoyens                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Résilier le contrat avec Payette et Simms inc., au montant résiduel de 28 680,85 \$ pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2016 (appel d'offres sur invitation 16-15076) à la suite de la faillite de l'entreprise |

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent addenda vise à résilier la portion résiduelle du contrat accordé à Payette & Simms inc. au montant de 35 530.86 \$. En raison de la faillite de l'entreprise elle ne peut respecter son entente et l'impression des prochains numéros du Bulletin ne pourra pas se faire tel que prévu en août, ni en décembre.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Anna BEZEAU)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

**Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Renée LAMY  
Secrétaire d'unité administrative

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165119002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec les citoyens                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de 68 503,17 \$ à Payette & Simms inc. pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2016 et autoriser une dépense maximale de 75 353,17 \$ (appel d'offres sur invitation 16-15076 - 2 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Quatre fois par année, le bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie est distribué en 68 000 exemplaires par Postes Canada à toutes les adresses postales de l'arrondissement. Il est également distribué dans plusieurs points de service de l'arrondissement (aréna, bibliothèques, centres de loisirs, etc.) ainsi qu'à des organismes partenaires. Le bulletin fait état des projets et des réalisations de l'arrondissement et présente les activités liées à la culture, au sport, aux loisirs et au développement social. Il renseigne également les résidents et les commerçants sur les moyens d'accéder facilement à l'administration municipale. En août, il inclut le répertoire des activités de sports et de loisirs offertes par les partenaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- 1155119001 / CA15 - 240086 (10 mars 2015) : Accorder un contrat de 78 102,60 \$ à Lithographie G. Monette inc. pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2015 et autoriser une dépense maximale de 85 912,60 \$ (appel d'offres sur invitation 15-14236 - 3 soumissionnaires);
- 1141701001 / CA14 - 240085 (11 mars 2014) : Accorder un contrat de 74 507,25 \$ à Lithographie Monette Inc. pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2014 et autoriser une dépense maximale de 81 957,25 \$ (appel d'offres sur invitation 14-13347 - 3 soumissionnaires);
- 1131701001 / CA13 - 240097 (12 mars 2013) : Accorder un contrat de 70 447,47 \$ à Lithographie Monette Inc. pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2015 (appel d'offres sur invitation 13-12621 - 3 soumissionnaires).

**DESCRIPTION**

On prévoit que le bulletin sera imprimé à quatre reprises en 2016, soit en avril, en juin, en août et en décembre. L'arrondissement de Ville-Marie a demandé des propositions pour l'impression sur papier Somerset satin #3 / 120M (soie) ou l'équivalent.

**JUSTIFICATION**

En collaboration avec la Direction de l'approvisionnement, la Division des communications et des relations avec les citoyens a lancé un appel d'offres sur invitation pour l'impression des 4 numéros de l'année 2016 de façon à obtenir le meilleur coût possible. Deux des quatre entreprises invitées à soumissionner ont déposé une offre conforme:

Payette & Simms : 68 503,17 \$

Imprimerie Norecob : 84 320,36 \$

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le plus bas soumissionnaire est Payette & Simms au montant de 68 503,17 \$, taxes incluses.

Il faut également prévoir, à titre de contingences, un montant de 6850 \$, taxes incluses.

Le montant total de la dépense est donc évalué à 75 353,17 \$, taxes incluses.

L'imputation budgétaire est le : 2438.0010000.306156.01801.54590.014460.0.001864

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Anna BEZEAU)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joan LACASSE  
Charge(e) de communication

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-08

Isabelle ROUGIER  
Chef de division communication arr. ville-  
marie



(3)

**Dossier # : 1170619001**

|                                           |                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 40 200 \$ |

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 2 000 \$ à Projet TRIP ;
- 400 \$ au Jardin communautaire Médéric-Martin;
- 2 500 \$ à la Société historique de Montréal;
- 1 000 \$ au Carrefour de ressources en interculturel;
- 4 975 \$ au Club optimiste Saint-Jacques de Montréal;
- 6 475 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien Houde inc.;
- 3 500 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 2 500 \$ aux Voies culturelles des faubourgs;
- 2 500 \$ à l'Écomusée du fier monde;
- 3 500 \$ au Carrefour Saint-Eusèbe;
- 2 500 \$ au Carrefour socioculturel du Centre Afrika;
- 650 \$ à La R'Voyure Projet Traditionnel;
- 500 \$ à Arc-en-Ciel d'Afrique;
- 2 000 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal;
- 2 500 \$ à l'Usine C
- 500 \$ au Centre d'écoute et de référence Halte Ami;
- 1 500 \$ au Groupe Harmonie;
- 700 \$ au Service des loisirs St-Jacques de Montréal.

D'imputer cette dépense totale de 40 200 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-09 14:52**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170619001**

|                                           |                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 40 200 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus-es de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants. À titre d'information, les organismes ont été identifiés selon leur adresse dans les districts concernés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

| Montant         | Nom de l'organisme et coordonnées                                                                                                                                                                                                               | District      |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>2 000 \$</b> | Monsieur René Obregon-Ida<br>Projet TRIP<br>2000, rue Parthenais<br>Montréal (QC) H2K 3S9<br>Téléphone : 514-596-5711<br>* Projet "J'TRIP PHOTOS" au profit des jeunes du quartier Centre-Sud de Montréal                                       | Sainte-Marie  |
| <b>400 \$</b>   | Madame Laurence Gaudreau Simard<br>Jardin communautaire Médéric-Martin<br>6-2710, rue Ontario Est<br>Montréal (QC) H2K 1X3<br>Téléphone : 514-762-0647<br>* Fonctionnement de l'organisme                                                       | Sainte-Marie  |
| <b>2 500 \$</b> | Monsieur Jean-Charles Déziel<br>Société historique de Montréal<br>462, place Jacques-Cartier<br>Montréal (QC) H2Y 3B3<br>Téléphone : 514-978-9008<br>*Messe commémorative de la Fondation de Montréal à la basilique Notre-Dame, le 17 mai 2017 | Saint-Jacques |

| <b>Montant</b>  | <b>Nom de l'organisme et coordonnées</b>                                                                                                                                                                                                                          | <b>District</b> |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>1 000 \$</b> | Madame Véronica Islas<br>Carrefour de ressources en interculturel<br>1-1851, rue Dufresne<br>Montréal (QC) H2K 3K4<br>Téléphone : 514-525-2778<br>* Les Rendez-vous interculturels du Centre-Sud à l'école Pierre-Dupuy, les 26 et 27 avril 2017                  | Sainte-Marie    |
| <b>4 975 \$</b> | Monsieur Pierre Monette<br>Club optimiste St-Jacques de Montréal<br>1750, rue Beaudry<br>Montréal (QC) H2L 3E9<br>Téléphone : 514-522-2033<br>* Pour le bénéfice des familles, des enfants défavorisés et des personnes du 3ième âge                              | Saint-Jacques   |
| <b>4 975 \$</b> | Madame Céline Gauthier<br>Association sportive et communautaire Camillien Houde inc.<br>2022, rue de la Visitation<br>Montréal (QC) H2L 3C7<br>Téléphone : 514-570-8581<br>* Pour le bénéfice des familles, des enfants défavorisés et des personnes du 3ième âge | Saint-Jacques   |
| <b>3 500 \$</b> | Madame Marie-Josée Lacasse<br>Centre récréatif Poupart<br>1552, rue Dufresne<br>Montréal (QC) H2K 3J5<br>Téléphone : 514-872-2153<br>* Semaine d'activités offerte pendant la relâche scolaire 2017 (Mandat # DG-DM-AR24-16-2064)                                 | Sainte-Marie    |
| <b>2 500 \$</b> | Madame Claudine Khelil<br>Voies culturelles des faubourgs<br>2187, rue Larivière<br>Montréal (QC) H2K 3S9<br>Téléphone : 514-526-2787<br>* Événement "La nuit aux flambeaux 2017", le 4 mars 2017, dans le cadre de la Nuit Blanche                               | Sainte-Marie    |
| <b>2 500 \$</b> | Monsieur René Binette<br>Écomusée du fier monde<br>2050, rue Amherst<br>Montréal (QC) H2L 3L8<br>Téléphone : 514-528-8444<br>* Encan annuel 2017, le 9 mai 2017                                                                                                   | Saint-Jacques   |
| <b>3 500 \$</b> | Monsieur Robert Hazel<br>Carrefour Saint-Eusèbe                                                                                                                                                                                                                   | Sainte-Marie    |

|                 |                                                                                                                                                                                                                                                    |               |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>2 500 \$</b> | 2349, rue de Rouen<br>Montréal (QC) H2K 1L8<br>Téléphone : 514-525-5212<br>* Fonctionnement de l'organisme                                                                                                                                         | Saint-Jacques |
|                 | Monsieur Jean-François Bégin<br>Carrefour socioculturel du Centre Afrika<br>1644, rue Saint-Hubert<br>Montréal (QC) H2L 3Z3<br>Téléphone : 514-843-4017<br>* 18e édition des Journées africaines à l'écomusée du fier monde, les 27 et 28 mai 2017 |               |

| <b>Montant</b>  | <b>Nom de l'organisme et coordonnées</b>                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>District</b> |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>650 \$</b>   | Monsieur Sébastien Chalumeau<br>La R'Voyure Projet Traditionnel<br><a href="mailto:info@larvoyure.com">info@larvoyure.com</a><br>Téléphone : 514-701-1497<br>* Événement "Les manteaux su'l'lit pis les bottes dans l'bain" au bain Mathieu, le 4 février 2017                                     | Saint-Jacques   |
| <b>500 \$</b>   | Monsieur Laurent Maurice Lafontant<br>Arc-en-Ciel d'Afrique<br>104-576, rue Sainte-Catherine Est<br>Montréal (QC) H2L 2E1<br>Téléphone : 514-373-1953<br>* Festival de films LGBT africains et caribéens Massimadi débutant le 22 février 2017 dans plusieurs salles de l'arrondissement           | Saint-Jacques   |
| <b>2 000 \$</b> | Madame Émilie Jornet<br>La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal<br>1930, rue de Champlain<br>Montréal (QC) H2L 2S8<br>Téléphone : 514-526-5937<br>* Projet artistique de mobilisation citoyenne porté par les enfants dans le cadre du programme Opération Bonne Mine                      | Sainte-Marie    |
| <b>2 500 \$</b> | Madame Christine Curnillon<br>Usine C<br>1345, avenue Lalonde<br>Montréal (QC) H2L 5A9<br>Téléphone : 514-521-4198, poste 224<br>* Projet de théâtre en partenariat avec les organismes Dans la Rue et Mission Old Brewery à l'intention des gens du quartier Centre-Sud en situation de précarité | Sainte-Marie    |
| <b>500 \$</b>   | Madame Manon Tremblay<br>Centre d'écoute et de référence Halte Ami<br>C.P. 8888, Succ. Centre-ville                                                                                                                                                                                                | Saint-Jacques   |

|                 |                                                                                                                                                                                                                                                            |               |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>1 500 \$</b> | Montréal (QC) H3C 3P8<br>Téléphone : 514-987-8509<br>* Fonctionnement de l'organisme                                                                                                                                                                       | Saint-Jacques |
|                 | Madame Céline Gauthier<br>Association sportive et communautaire Camillien Houde inc.<br>2022, rue de la Visitation<br>Montréal (QC) H2L 3C7<br>Téléphone : 514-570-8581<br>* Supporter le spectacle annuel de patinage artistique, les 29 et 30 avril 2017 |               |
| <b>1 500 \$</b> | Madame Solange Baril<br>Groupe Harmonie<br>760-1801, boulevard de Maisonneuve Ouest<br>Montréal (QC) H3H 1J9<br>Téléphone : 514-939-2640<br>* Projet "Volet aîné d'une initiative de quartier d'envergure portée par la Table interaction de Peter-McGill  | Peter-McGill  |
| <b>700 \$</b>   | Monsieur Alexandre Schmerber<br>Services des loisirs St-Jacques de Montréal<br>3004-200, rue Ontario Est<br>Montréal (QC) H2X 1H3<br>Téléphone : 514-872-8207<br>* Semaine de relâche des Loisirs St-Jacques, du 6 au 10 mars 2017                         | Saint-Jacques |

**TOTAUX PAR DISTRICT:**

- Cabinet du maire: 650 \$
- Sainte-Marie: 17 400 \$
- Saint-Jacques: 20 650 \$
- Peter-McGill: 1 500 \$

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ginette OUMET  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-09

Dominique MARTHET  
Chef de division ressources financières et  
matérielles



**Dossier # : 1172624005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec Fierté Montréal, accorder une contribution annuelle de 135 000 \$ pour l'année 2017 et des contributions annuelles de 65 000 \$ pour les années 2018 et 2019 pour un montant total de 265 000 \$ |

D'approuver la convention avec Fierté Montréal pour la réalisation du Festival de la fierté (LGBT);

D'accorder, à cette fin, une contribution annuelle de 135 000 \$ pour l'année 2017 et 65 000 \$ par année pour les années 2018 et 2019;

D'affecter une somme totale de 265 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-08 15:34

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172624005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec Fierté Montréal, accorder une contribution annuelle de 135 000 \$ pour l'année 2017 et des contributions annuelles de 65 000 \$ pour les années 2018 et 2019 pour un montant total de 265 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie supporte depuis 2002 des projets et événements culturels d'organismes locaux sans but lucratif qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. L'arrondissement souhaite s'associer à la réalisation de l'édition 2017, 2018 et 2019 des Célébrations de la Fierté Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1142840005 / CA14 240086 Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour les années 2014, 2015 et 2016, avec Fierté Montréal pour la réalisation de l'édition 2014 dans l'arrondissement et accorder une contribution de 195 000 \$

**DESCRIPTION**

Fierté Montréal est un organisme sans but lucratif local qui organise l'« Volet festivités », « Volet communautaire et droits humains » et « Volet culturel » depuis 2007 du Festival de la fierté. En 2017, le festival deviendra Fierté Canada Montréal 2017 et s'échelonnera sur 10 jours au lieu de 7, soit du 11 au 20 août..

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement souhaite appuyer cette institution culturelle majeure qui met en évidence la richesse de la diversité, le métissage culturel et l'importance de la différence à Montréal. Reconnu sur la scène internationale, elle participe au rayonnement de Montréal comme métropole ouverte, tolérante et inclusive. Fierté Montréal attire de nombreux touristes.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.  
D'affecter la somme de 265 000 \$, répartie sur trois ans, provenant du surplus de de l'arrondissement.

2017 135 000 \$  
2018 65 000 \$  
2019 65 000 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Cette participation financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle CARBONNEAU  
Secrétaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Maryse BOUCHARD  
C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

Le : 2017-01-30

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1176255002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village dans le cadre d'Aires libres 2017 et accorder une contribution maximale de 250 000 \$ |

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village dans le cadre de la piétonnisation Aires libres 2017;

D'accorder à cette fin une contribution maximale de 200 000 \$ ;

D'affecter un montant de 200 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-09 14:51

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176255002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village dans le cadre d'Aires libres 2017 et accorder une contribution maximale de 250 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour l'édition 2017 d'Aires Libres, la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est dans le Village accueillera les visiteurs avec plusieurs nouveautés. Dans le cadre des festivités du 375e anniversaire de Montréal, la Société de développement commercial du Village (SDC) a souhaité bonifier l'aménagement de la rue.

La SDC du Village a pour mission le développement commercial et économique du secteur connu sous l'appellation de « Village » et plus spécifiquement les rues Sainte-Catherine Est (entre Berri et Cartier, excluant le Parc Émilie-Gamelin) et Amherst (entre René-Lévesque et Robin).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240123 - 15 mars 2016 - Autoriser une affectation de surplus de 933 870 \$, approuver la convention se terminant le 31 décembre 2017 avec la Société de développement commercial du Village pour la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est pour les années 2016 et 2017, et accorder des contributions de 358 000 \$ en 2016 et de 320 000 \$ en 2017 pour un montant total de 678 000 \$;

CA15 240137 - 14 avril 2015 - Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2015, avec différents organismes pour la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes pour l'été 2015 et accorder des contributions totalisant 248 000 \$;

CA14 240144 - 8 avril 2014 - Autoriser une affectation de surplus de 241 500 \$ afin de financer les projets de piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, McTavish, l'avenue du Musée et la place D'Youville.

**DESCRIPTION**

La piétonnisation du Village accueillera toujours en 2017 la traditionnelle canopée de boules suspendues, avec comme nouveauté un dégradé de 18 couleurs, rappelant le drapeau de la fierté gaie. Cette installation pourra d'ailleurs être appréciée à partir des airs avec l'ajout d'une passerelle traversante, surplombant la rue. La structure tendue permettra ainsi aux visiteurs d'apprécier la vue sur la canopée colorée, mais aussi la vue sur le centre-ville vers

l'ouest, et sur le pont Jacques-Cartier vers l'est. La passerelle sera réutilisée pour les éditions futures d'Aires libres.

L'aménagement de la piétonnisation sera aussi bonifié avec l'ajout de plantations de saules pleureurs dans des bacs qui marqueront les entrées de site aux intersections des rues transversales et tout au long du parcours.

La subvention additionnelle de 200 000\$ servira à l'achat des végétaux et de leurs bacs, ainsi qu'à la conception et construction de la passerelle.

Le concept d'aménagement devra obtenir l'approbation des différentes instances.

## **JUSTIFICATION**

La piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de dynamiser ce secteur par des moyens innovateurs et originaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Affecter un montant de 200 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La convention fait mention de la visibilité que l'organisme devra donner à l'arrondissement dans le cadre des projets faisant l'objet d'un soutien financier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le versement du soutien financier se fera selon les modalités de la convention.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

Le : 2017-02-08

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1175288001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de services artistiques à Création 4U2C inc. pour le développement de concepts de vocation et la réalisation d'une œuvre artistique dans une ruelle, dans le cadre du projet de transformation des ruelles du centre-ville et autoriser une dépense maximale de 100 000 \$ |

D'autoriser une dépense maximale de 100 000.00 \$ pour le développement de concepts de vocation et la réalisation d'une oeuvre artistique dans une ruelle, dans le cadre du projet de transformation des ruelles du centre-ville;

D'accorder un contrat de services artistiques à Création 4U2C Inc. pour un montant maximal de 100 000\$;

D'approuver la convention de services avec Création 4U2C Inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-10 14:19

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175288001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de services artistiques à Création 4U2C inc. pour le développement de concepts de vocation et la réalisation d'une œuvre artistique dans une ruelle, dans le cadre du projet de transformation des ruelles du centre-ville et autoriser une dépense maximale de 100 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À l'occasion de l'événement Je vois Montréal, l'idée de transformation de la vocation des ruelles au centre-ville a été amenée pour la première fois. La Société de développement commercial (SDC) Destination centre-ville a par la suite initié la mise en œuvre de cette idée avec l'occupation de ruelles à des fins de marchés de fruits et légumes.

L'arrondissement de Ville-Marie avait par la suite commandé une étude approfondie des aménagements de ruelles montréalaises et internationales en vue de démarrer un projet-pilote de transformation de ruelles au centre-ville pour l'été 2017.

Une sélection de tronçons de ruelles à l'intérieur des limites de la SDC a été effectuée pour ensuite se concentrer sur celles qui se trouvaient entre les rues Guy et Robert-Bourassa.

Une évaluation a aussi été effectuée afin de déterminer quels tronçons de ruelles présentaient un meilleur potentiel pour le projet-pilote de 2017. Cette démarche a permis de présélectionner 10 tronçons de ruelles pour ensuite entreprendre une démarche de consultation riveraine afin de saisir les besoins et de déterminer quelles ruelles présentaient un meilleur potentiel d'appropriation par le milieu. Cette démarche a permis de sélectionner 5 tronçons de ruelles.

Parmi celles-ci, 2 ruelles ont été sélectionnées et des contrats de services professionnels ont été octroyés à la firme NIP Paysage Inc. pour la réalisation de plans et devis de la ruelle Mackay-Bishop, au nord de Ste-Catherine, et celle entre de la Montagne et Drummond, au nord de Ste-Catherine.

Une troisième ruelle, faisant l'objet du présent sommaire, sera aussi transformée en 2017 parmi les trois autres ruelles retenues à l'été 2016 pour le projet pilote.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Le présent contrat consiste à offrir à l'Arrondissement de Ville-Marie les services artistiques pour le développement de trois (3) concepts de vocation qui guideront la transformation de

la troisième ruelle du projet pilote. À la suite de l'élaboration des trois concepts, une rencontre avec les riverains et citoyens aura lieu afin de leur présenter les résultats de cette réflexion. Ils seront ainsi invités à commenter les propositions dans l'objectif de choisir le meilleur concept, lequel sera retenu pour la transformation de la ruelle. Suite au développement des trois concepts, l'entreprise devra présenter une estimation budgétaire de l'œuvre, ce qui permettra de déterminer le montant exact de celle-ci. Néanmoins, le montant total maximal de l'entente sera de 100 000 \$.

4U2C propose des solutions clé en main pour les besoins de création de production de tout événement multimédia. Ils fonctionnent autour de la notion de création intégrée : fournir un environnement créatif où l'éclairage, la conception architectural, le contenu et la technologie des médias sont combinables. Leur approche permet que le concepteur de production prenne en charge et supervise tous les aspects de la conception visuelle d'une production artistique. Chez 4U2C, une production multimédia réunit les différentes disciplines de conception visuelle : directeur de création, designer de production, designers graphiques 2D et 3D, et directeur technique.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La transformation de la ruelle améliorera la qualité de vie des travailleurs, résidents et visiteurs par la réduction des îlots de chaleurs que créent actuellement ces espaces négligés. L'intégration éventuelle de composantes de verdissement et des surfaces perméables à l'espace pourra ainsi contribuer à créer des îlots de fraîcheur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux d'aménagement sont prévus débiter à l'automne 2017. Il devient important de dégager le concept de vocation rapidement afin de passer aux étapes subséquentes de préparation du concept, élaboration des plans et devis, sans quoi la 3<sup>e</sup> ruelle du projet-pilote ne pourrait pas être livrée en 2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les trois concepts développés par la firme seront présentés aux riverains et aux citoyens au printemps 2017, afin de retenir celui qu'ils préféreront pour la transformation de la ruelle.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du présent contrat: février 2017  
Présentation et consultation auprès des riverains: avril 2017  
Appel d'offres services professionnels: avril - mai 2017  
Concept, plans et de devis: juin - août 2017  
Appel d'offres travaux d'aménagement: septembre 2017  
Octroi du contrat travaux de construction : octobre 2017  
Travaux de construction : automne 2017 - été 2018  
Inauguration: été 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Pour les services artistiques, le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permet d'octroyer un contrat de gré à gré dont l'objet est la fourniture de services reliés au domaine artistique ou culturel.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Domenico ZAMBITO, Ville-Marie

Lecture :

Domenico ZAMBITO, 1er février 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andrés BOTERO  
Chef de division  
Direction des travaux publics

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-01

Guy CHARBONNEAU  
Directeur des travaux publics

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1173200001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des études techniques                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver la convention, d'une durée d'un an, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin d'assurer la coordination de la formation et de l'habillement (uniformes) des cochers et des exploitants de calèches relativement au plan de réforme des calèches et accorder une contribution de 45 000 \$ |

D'autoriser une dépense maximale de 45 000 \$ pour la réalisation de la coordination de la formation et de l'habillement (uniformes) des cochers et exploitants de calèches relativement au plan de réforme des calèches;

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal pour une période d'un an;

D'accorder, à cette fin , une contribution de 45 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-10 15:00

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173200001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver la convention, d'une durée d'un an, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin d'assurer la coordination de la formation et de l'habillement (uniformes) des cochers et des exploitants de calèches relativement au plan de réforme des calèches et accorder une contribution de 45 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les activités des calèches ont fait l'objet de multiples questionnements durant les dernières années. Les réflexions, analyses et interventions soutenues de la Ville de Montréal durant les dernières années quant à celle-ci, nous ont permis de converger vers une nécessité de révision en profondeur de l'encadrement de cette industrie, et ce, tant sur l'aspect organisationnel, réglementaire, mobilier que des services offerts actuellement par les intervenants de ces activités. Dans une perspective de relance et d'encadrement de cette industrie, que ça soit en termes de service à clientèle touristique ou sur le plan de l'image projetée de cette industrie, la SDC du Vieux-Montréal prend en charge l'ensemble du processus de coordination du nouveau programme de formation qui sera escompté par l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) ainsi que la mise en place des nouveaux uniformes pour les cochers.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

(Résolution CA16 240638 (1163200003)) -Autoriser une affectation de surplus d'un montant de 500 000 \$ pour les dépenses reliées aux différentes interventions prévues pour la réforme des activités des calèches en 2017.

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

La nécessité d'améliorer de façon substantielle la qualité des services des calèches en termes d'information historique et touristique, en termes de service à la clientèle touristique et en termes d'image projetée par l'habillement des cochers.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonya NAUD  
Secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Driss EZZAHER  
chef de division

Le : 2017-02-03

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1172701013**

|                                           |                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 novembre 2016 |

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2016.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-16 11:43

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1172701013**

|                                           |                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 novembre 2016 |

**CONTENU****CONTEXTE**

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.

La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2016.**

**JUSTIFICATION**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

##### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-13

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1172701014**

|                                           |                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 décembre 2016 |

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2016.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-16 11:42

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1172701014**

|                                           |                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 décembre 2016 |

**CONTENU****CONTEXTE**

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.

La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2016.**

**JUSTIFICATION**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

##### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-13

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1170890001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des grands projets                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier des gares |

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier des gares.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-31 14:01

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170890001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier des gares |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares, soumis à l'Office de consultation publique (OCPM) et entériné le 26 janvier 2016 par règlement du Conseil municipal (CM16 0152), vise la revitalisation de la partie sud-ouest du Centre des affaires de la ville de Montréal. Ce secteur stratégique du centre-ville constitue l'un des plus importants potentiels immobiliers et économiques de Montréal. L'arrondissement de Ville-Marie propose des interventions d'envergure comme par exemple : réaménager les rues existantes, offrir à tous les usagers un confort piétonnier accueillant et de grande qualité, aménager un nouveau parc et des pistes cyclables.

Depuis le début des années 2000, le Centre des affaires et ses abords connaissent un renouveau qui s'est traduit par l'ajout d'un nombre remarquable de logements, d'établissements commerciaux et culturels. Plus récemment, de nouveaux projets immobiliers majeurs redessinent le paysage autour du Centre Bell : le Roccabella, l'Avenue, la tour des Canadiens, la tour Windsor DeLoitte, et d'autres, au sud de la rue Saint-Antoine, changeront le visage du quartier : la tour 2 des Canadiens, les projets immobiliers de Cadillac Fairview. Le territoire a aussi fait l'objet de plusieurs programmes d'urbanisme qui ont manifestement contribué à ce renouveau : les PPU du Quartier international de Montréal, du Quartier des spectacles, du Quartier des grands jardins, ainsi que le projet Bonaventure et le Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville.

Dans la prolongation de ces programmes, l'arrondissement privilégie pour le Quartier des gares un réaménagement de qualité pour le domaine public, qui vise notamment à favoriser sa réappropriation par les usagers. L'aménagement des principaux axes, comme les rues Peel, Notre-Dame et Saint-Antoine, la création de nouveaux espaces publics, l'ajout de parcours cyclables, et le verdissement en bordure de rues font notamment partie des actions préconisées dans le projet.

Parmi les propositions phares du projet de PPU, l'arrondissement préconise l'aménagement d'un nouveau parc linéaire : le parc Ville-Marie, qui serait aménagé au-dessus de l'autoroute Ville-Marie, sur les terrains appartenant au Ministère des transports du Québec. La surface totale de ce nouveau parc serait pratiquement équivalente à celle du Square Dorchester et de la Place du Canada. Le parc Ville-Marie pourrait inclure des parcours de marche et de

cyclisme.

Avec plus de 100 000 passages quotidiens dans le quartier, dont 37 000 entrants aux deux stations de métro Bonaventure et Lucien-L'Allier, le Quartier des gares est le principal pôle intermodal au Québec.

Bordé au nord par le boulevard René-Lévesque Ouest, au sud par la rue Notre-Dame Ouest, à l'est par le boulevard Robert-Bourassa et à l'ouest par les rues de la Montagne (entre Notre-Dame et Saint-Jacques) et Lucien-L'Allier (entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque), le quartier bénéficie d'une position stratégique centrale dans le paysage montréalais : il est à distance de marche de l'Université McGill, du Quartier des spectacles, du Vieux-Montréal et du canal de Lachine.

La Ville centre a juridiction sur ces travaux mais peut se prévaloir des dispositions de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal à l'effet que : « le conseil de la ville peut, aux conditions qu'il détermine, déléguer à un conseil d'arrondissement la réalisation d'un projet relié à une compétence relevant de ce dernier ». Cette délégation de pouvoirs est conditionnelle à l'adoption prochaine d'une résolution à cet effet par le Conseil municipal.

L'arrondissement propose un phasage des travaux pour l'ensemble du Quartier des gares qui s'étale sur six ans et qui est détaillé en pièce jointe.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM16 0152 - 26 janvier 2016** : Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

**CA15 240456 - 9 septembre 2015** : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C 11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 1 du Quartier des gares dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier des gares

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite offrir ses services à la Ville en vertu des pouvoirs de délégation conférés par l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Les services, qui seront sous la responsabilité du Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie, visent à réaliser en 2018 les nouveaux aménagements de la phase 2 du Quartier des gares dont la portée est la suivante :

- Rue Stanley entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue des Canadiens-de-Montréal : infrastructures souterraines + aménagement de surface
- Avenue des Canadiens-de-Montréal : aménagement de surface
- Rue De La Gauchetière entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa : aménagement de surface
- Avenue Overdale : infrastructures souterraines + aménagement de surface
- Rue Mackay entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Overdale : infrastructures souterraines + aménagement de surface
- Peel entre le boulevard René-Lévesque et la rue Notre-Dame : infrastructures souterraines

Le phasage du Quartier des gares est conçu en fonction de l'avancement des projets immobiliers en construction. La phase 2, quant à elle, doit se réaliser dès 2018 afin de compléter le réaménagement des rues du Quartier des gares au nord de la rue Saint-Antoine et d'accueillir les projets immobiliers du YUL (en construction) et de Cadillac Fairview (à venir). Pour des raisons d'efficacité et de délais de réalisation, les travaux d'infrastructures seront jumelés aux travaux d'aménagement. En ce sens, l'arrondissement de Ville-Marie compte travailler en étroite collaboration avec le Service de l'eau dans le but d'arrimer les travaux d'infrastructures requis avec les aménagements de surfaces prévus.

De plus, un processus de collaboration étroite sera établie avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et plus particulièrement la Direction des transports afin de coordonner les plans et interventions sur le réseau artériel.

À cet effet, un comité de suivi conjoint entre le SIVT et l'arrondissement sera mis en place afin de coordonner les travaux de la rue Peel prévu dans Griffintown avec les travaux d'infrastructures souterraines sur Peel dans le Quartier des gares.

Pour arriver à ses fins, l'arrondissement de Ville-Marie entreprendra les activités suivantes :

- planifier, coordonner et assumer la gestion de l'ensemble du projet;
- préparer ou coordonner les appels d'offres et octroyer les contrats pour la réalisation des travaux d'infrastructures, de voirie et électriques;
- mandater Bell Canada, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Hydro-Québec, Gaz Métro et toute autre entreprise de services publics pour réaliser les travaux nécessaires;
- exécuter la surveillance des travaux ou déléguer cette responsabilité à une firme désignée par l'arrondissement;
- prendre la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre du projet, sans exclure la possibilité de déléguer la maîtrise d'œuvre des travaux à une firme spécialisée;
- prendre en charge la gestion des impacts et des communications durant les travaux;
- prendre toutes les responsabilités techniques.

La phase 2 du Quartier des gares va requérir le lancement de deux appels d'offres publics :

- 1) un appel d'offres de services professionnels pour la réalisation des plans et devis et de la surveillance de la phase 2 ainsi que la conception préliminaire pour certains éléments de phases ultérieures : la rue Peel, le parc Ville-Marie, l'entrée de l'autoroute-720, le passage Overdale et la promenade Albert;
- 2) un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'infrastructures et d'aménagement de la phase 2.

La conception préliminaire pour certains éléments de phases ultérieures comprend une esquisse, une géométrie, un concept préliminaire, un rendu Photoshop et une estimation classe C.

L'organisation des phases subséquentes se déclinent comme suit :

Phase 3 (début des travaux en 2019) :

- Rue Lucien-L'Allier entre le boulevard René-Lévesque et la rue Saint-Antoine
- Rue Peel entre le boulevard René-Lévesque et la rue Notre-Dame
- Rue de la Cathédrale entre les rues Saint-Antoine et Notre-Dame

- Rue Saint-Antoine entre la rue De La Montagne et le boulevard Robert-Bourassa
- Rue Sainte-Cécile
- Passage Overdale

Phase 4 (début des travaux en 2020) :

- Parc Ville-Marie
- Rue de la Montagne entre les rues Saint-Antoine et Notre-Dame
- Rue Jean d'Estrées entre les rues Saint-Antoine et Notre-Dame
- Rue Saint-Jacques entre la rue Lucien-L'Allier et le boulevard Robert-Bourassa
- Promenade Albert

Phase 5 (début des travaux en 2021) :

- Rue Notre-Dame entre la rue de la Montagne et le boulevard Robert-Bourassa

## **JUSTIFICATION**

Les projets prioritaires initiés par l'arrondissement de Ville-Marie ne peuvent être réalisés dans le cadre déjà chargé de la programmation des Services centraux. Cette entente en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal est nécessaire afin que l'arrondissement de Ville-Marie puisse réaliser les nouveaux aménagements du Quartier des gares, alors que bon nombre de ses rues, qui fait dorénavant partie du réseau artériel, est de la responsabilité de la Ville centre. Priorité du maire de Montréal, la réalisation du PPU du Quartier des gares est un projet structurant pour le centre-ville.

La réalisation des nouveaux aménagements du Quartier des gares doit se faire en concordance avec l'échéancier des travaux prévus par le Service de l'eau, par le SIVT ainsi que celui des projets privés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent dossier n'occasionne aucun déboursé pour l'arrondissement. La gestion des projets structurants en cours de réalisation nécessite toutefois le maintien d'une direction de projet pendant toute la durée de réalisation des projets, financée à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

L'octroi de contrats découlant des appels d'offres fera l'objet de sommaires décisionnels distincts.

Des estimations détaillées du coût des travaux seront disponibles pour chaque lot avant l'ouverture des soumissions. L'estimation des coûts sera répartie entre le budget du Service de l'eau et le budget de réaménagement de surface. Des mécanismes de reddition de compte seront mis en place avec les services concernés.

Pour les travaux d'aménagement de surface, le projet est déjà inscrit dans le PTI 2017-2019 de l'arrondissement de Ville-Marie.

Pour ce qui est des travaux d'infrastructures souterraines, ils sont aussi prévus au PTI du Service de l'eau.

Ces dépenses seront entièrement assumées par la ville centrale pour l'aménagement de

surface et les conduites secondaires, et l'agglomération pour les conduites principales d'eau potable.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet du Quartier des gares vise notamment le verdissement du secteur et la réduction des îlots de chaleur urbains. Par ailleurs, les nouveaux aménagements favoriseront les déplacements actifs en accordant plus de place aux piétons et en ajoutant des supports à vélos.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La résolution du conseil municipal est un prérequis pour l'octroi des contrats par l'arrondissement.

Le non respect de l'échéancier indiqué dans la section "Calendrier" causerait un conflit dans l'arrimage des travaux de surfaces avec les travaux envisagés par le Service de l'eau, d'où l'importance de respecter le calendrier.

De plus, le non respect de l'échéancier indiqué dans la section "Calendrier" impliquerait un report de la fin des travaux prévus; un tel report est non-souhaitable car le calendrier proposé suit les dates de livraison des projets privés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Dans ce contexte de délégation de pouvoirs en vertu de l'article 85, les communications relatives aux chantiers seront confiées aux responsables de communication de l'arrondissement de Ville-Marie.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Calendrier préliminaire de réalisation de la phase 2**

2017 : Conception préliminaire + plans et devis

2018 : Réalisation des travaux

### **Calendrier préliminaire de réalisation de la phase 3**

2018 : Conception préliminaire + plans et devis

2019 : Réalisation des travaux

### **Calendrier préliminaire de réalisation de la phase 4**

2019 : Conception préliminaire + plans et devis

2020 : Réalisation des travaux

### **Calendrier préliminaire de réalisation de la phase 5**

2020 : Conception préliminaire + plans et devis

2021 : Réalisation des travaux

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 27 janvier 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Raynald MACHER-POITRAS  
Ingénieur préposé à la planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-25

Louis-François MONET  
Chef de division

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1167480001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des grands projets                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, d'ajouter, à la résolution CA16 240545, la prise en charge par l'arrondissement des travaux d'aménagement de surface pour la rue de Rouen entre la rue du Havre et l'avenue Gascon |

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, d'ajouter, à la résolution CA16 240545, la prise en charge par l'arrondissement des travaux d'aménagements de surface sur la rue de Rouen, entre la rue du Havre et l'avenue Gascon.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-01 15:54

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1167480001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, d'ajouter, à la résolution CA16 240545, la prise en charge par l'arrondissement des travaux d'aménagement de surface pour la rue de Rouen entre la rue du Havre et l'avenue Gascon |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de réfection d'infrastructures et de réaménagement de surface sur la rue du Havre s'étendait, selon la résolution CA16 240545, de la rue Ontario à la rue Hochelaga. Lors de la présentation aux citoyens, ceux-ci ont mentionné plusieurs enjeux de sécurité aux traverses de la rue de Rouen à proximité du parc Médéric-Martin. Ce parc est borné, sur toute sa longueur, à l'Ouest par la rue du Havre et à l'Ouest par l'avenue de Gascon. Suite à cette rencontre, le bureau de projet du centre-ville souhaite ajouter des aménagements de surface sur un tronçon supplémentaire d'environ 50 mètres linéaires de la rue de Rouen, entre la partie nord et la partie sud du parc .

L'arrondissement souhaite ainsi profiter des travaux à proximité pour mettre en œuvre des aménagements structurants qui répondent aux préoccupations des citoyens et qui contribuent à la sécurité dans ce secteur très achalandé (piétons et cyclistes). Ces travaux supplémentaires comprendront l'élargissement du trottoir des deux côtés sur l'ensemble du tronçon de la rue de Rouen entre la rue du Havre et l'avenue Gascon. Les fosses d'arbres agrandies et le mobilier intégrés à ces élargissements seront les mêmes que sur la rue du Havre afin d'harmoniser l'apparence des rues aux abords du parc.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 31 janvier 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sandra PICARD  
Ingénieure

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167480001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge, pour la rue du Havre, la conception et la réalisation des travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et d'égout entre les rues Hochelaga et de Rouen ainsi que des aménagements de surface entre la rue Hochelaga et la rue Ontario |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la Gestion Stratégique Des Réseaux d'Eau (DGSRE) a mandaté, en 2015, l'arrondissement de Ville-Marie pour prendre en charge la conception, l'appel d'offres, l'octroi de contrat et la surveillance de la reconstruction de:

- l conduite secondaire d'aqueduc;
- l conduite secondaire d'égout;
- l réfection de chaussé et de trottoirs.

de la rue Du Havre entre la rue Hochelaga et la rue De Rouen. À cet effet, une résolution a été adoptée en mars 2016 (résolution CA16 240127) afin d'offrir au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et de réfection de chaussée et trottoirs de la rue du Havre entre la rue Hochelaga et la rue de Rouen en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4).

Suite à l'analyse du dossier par le bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie, il est souhaitable d'étendre les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur le tronçon de rue situé entre les rues de Rouen et Ontario afin d'harmoniser les aménagements dans le secteur. Aucun travaux d'infrastructure n'est requis pour ce segment.

La rue du Havre faisait parti du réseau local en 2014. Étant donné que la rue du Havre fait maintenant partie du réseau artériel, l'arrondissement offre au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la surveillance de l'ensemble de ces travaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1154073001- CM15 0332 du 23 mars 2015. Accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

GDD 1166441001. Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et de réfection de chaussée et trottoirs de la rue du Havre entre la rue Hochelaga et la rue de Rouen.

## **DESCRIPTION**

Le projet prévoit, sur la rue du Havre entre les rues Hochelaga et de Rouen :

- | le remplacement d'environ 250 mètres de conduite d'égout;
- | le remplacement d'environ 265 mètres de conduite d'eau potable.

Ainsi que, sur la rue du Havre entre les rues Hochelaga et Ontario :

- | la reconstruction d'environ 6000 mètres carrés de chaussée;
- | la reconstruction d'environ 1100 ml de trottoirs;
- | l'amélioration des aménagements de surface.

.

## **JUSTIFICATION**

La conduite d'eau, qui date de 1911, et la conduite d'égout en brique, qui date de 1926, ont été identifiées par la DGSRE comme prioritaires pour remplacement étant donné les anomalies présentes.

Les aménagements de surface visent à améliorer la qualité de vie dans le secteur et à harmoniser l'aspect de la rue du Havre depuis la rue Ontario qui a été réaménagée au cours des dernières années.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement prendra en charge la conception du projet (plans et devis) et la surveillance des travaux, ainsi que les dépenses liées aux aménagements de trottoir entre les rues Hochelaga et de Rouen et à la réfection de chaussée entre les rues Hochelaga et Ontario.

La Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'eau (DGSRE) sera en charge des dépenses liées aux conduites d'égout, d'eau potable et réfection de chaussée pour la portion entre les rues Hochelaga et de Rouen et fournira un surveillant de chantier engagé à l'externe dans le cadre des ententes cadres de surveillance.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs

### **VALIDATION**

---

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sandra PICARD  
Ingénieure

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-10-20

Louis-François MONET  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1167199015**

|                                           |                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme afin d'autoriser la catégorie M.6 sur l'ensemble de l'emplacement du bâtiment situé au 987-991, rue Côté |

D'adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser la catégorie M.6 « Zone de mixité autorisant les commerces et les services dans le Quartier chinois, le Quartier du musée et le Vieux-Montréal » sur l'ensemble de l'emplacement du bâtiment situé au 987-991, rue Côté, lot 1 180 561 du cadastre du Québec.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-10-28 11:32

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167199015**

|                                           |                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme afin d'autoriser la catégorie M.6 sur l'ensemble de l'emplacement du bâtiment situé au 987-991, rue Côté |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de modification de zonage (3001177305) a été déposée afin d'autoriser la catégorie M.6 sur l'ensemble de l'emplacement du bâtiment situé au 987-991, rue Côté. Elle vise la reconnaissance de l'occupation du bâtiment à des fins autres que celle d'« établissement culturel, tels lieu de culte et couvent », cet usage ayant pris fin avec la vente de l'ancienne Free Presbyterian Church, puis la transformation majeure du bâtiment à des fins industrielles en 1884, usage principal exercé jusqu'à ce jour.

En mai 2013, une modification du plan des usages prescrits au Règlement d'urbanisme, en concordance avec les dispositions du Plan d'urbanisme, a retiré cet emplacement de la catégorie C.3(4)C, H permettant des usages commerciaux et résidentiels dans le Quartier chinois pour y prescrire l'actuelle catégorie E.5 « Lieux de culte patrimoniaux ».

Le dossier est en lien avec une demande de modification préalable du Plan d'urbanisme (sommaire décisionnel 1167199014).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles**

- L'immeuble visé est constitué du lot 1 180 561 du cadastre du Québec.
- Il abritait l'ancienne Free Presbyterian Church, construite en 1847 et vendue vers 1878, après cessation des activités de culte à cet endroit.
- Certains vestiges, nommément les murs de maçonnerie latéraux et arrières de la nef ainsi que leurs ouvertures cintrées, demeurent visibles dans le bâtiment actuel.
- Il avait été transformé en 1884 par la démolition de la partie avant et du clocher pour la construction d'un bâtiment industriel en briques de 6 étages, incluant l'ajout de 2 niveaux de plancher dans l'ancienne nef et 4 niveaux supplémentaires après enlèvement du toit en pente d'origine au-dessus.
- Le bâtiment hébergeait alors la « S. Davis & Sons Cigar Manufacturers » et son

utilisation à des fins industrielles s'est maintenue jusqu'à ce jour, comme usine de produits alimentaires, entrepôt ainsi que comme bureaux et locaux d'activités communautaires et socioculturelles (occupations en droits acquis).

- L'emplacement est compris dans l'aire de protection de l'église de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit.
- Il est identifié comme « lieu de culte d'intérêt » au Schéma d'aménagement et comme « lieu de culte » à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural du Plan d'urbanisme.
- Il est également visé par l'unité de paysage « Grande propriété institutionnelle » au Règlement d'urbanisme.

## **Projet**

- La demande vise à autoriser la catégorie M.6 « Zone de mixité autorisant les commerces et les services dans le Quartier chinois, le Quartier du musée et le Vieux-Montréal » sur l'ensemble de cet emplacement, permettant des usages résidentiels, commerciaux ainsi qu'équipements collectifs et institutionnels.
- La partie ancienne de l'immeuble industriel actuel serait également identifiée comme « immeuble d'intérêt ».
- La demande n'est associée à aucun projet de conversion du bâtiment industriel dont les activités sont encore exercées sur l'emplacement.

## **Paramètres réglementaires**

La proposition implique la modification de certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir :

- La modification des plans « Unités de paysage et immeubles d'intérêt », « Usages prescrits » et « Zones » de l'annexe A.

## **JUSTIFICATION**

### **La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :**

- Elle corrige de manière satisfaisante une erreur de classification de ce bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural au Schéma d'aménagement et au Plan d'urbanisme.
- Le changement proposé reconnaît la qualité de bâtiment industriel intégrant des vestiges de l'ancien lieu de culte.
- Il assure leur protection et en encadre adéquatement toute transformation future du bâtiment avec ou sans changement d'occupation.
- Les usages prescrits en vigueur jusqu'en mai 2013 seraient restaurés sur cet emplacement en cohérence avec la catégorie d'usage prescrite ailleurs dans le Quartier chinois.
- Les exigences actuelles applicables à son inclusion dans l'unité de paysage « Grande propriété institutionnelle » continueraient de s'appliquer.

La demande a fait l'objet d'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme le 15 septembre 2016 ainsi que d'avis favorables avec recommandation du Comité Jacques-Viger et du Conseil du patrimoine de Montréal le 23 septembre 2016.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement – Avis de motion et adoption d'un 1er projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme – 2016-11-08;
  - Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation – 2016-11-09;
  - Assemblée publique de consultation – 2016-11-24;
  - Conseil d'arrondissement – Adoption d'un 2e projet de règlement – février 2017;
  - Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum – février 2017;
  - Conseil d'arrondissement – Adoption du règlement – mars 2017;
  - Certificat de conformité au Schéma d'aménagement – mars ou avril 2017;
  - Avis public annonçant l'entrée en vigueur – mars ou avril 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable / Comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine de Montréal - Avis favorables avec recommandation

---

### **Parties prenantes**

Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Monique TESSIER, 20 octobre 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-10-19

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur

**Dossier # : 1167199017**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur une partie du lot 1 567 720, actuellement au 1500, avenue Papineau, et en tréfonds du lot 1 567 971, correspondant à l'emprise de la rue De Champlain, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Poste de ventilation Alexandre-DeSève) |

D'accorder, pour le bâtiment à être situé sur une partie du lot 1 567 720 du cadastre du Québec, actuellement au 1500, avenue Papineau, et en tréfonds du lot 1 567 971 du cadastre du Québec, correspondant à l'emprise de la rue De Champlain, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation:

- de déroger notamment aux articles 7, 9, 49, 56, 61, 134 et 369.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- de déroger notamment à l'article 12 du Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., c. O-1);
- de construire un nouveau bâtiment de 1 étage abritant un poste de ventilation mécanique pour le réseau du métro;
- d'occuper le bâtiment et le tréfonds du lot ainsi que de la rue De Champlain aux fins de l'usage « poste de ventilation mécanique »;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction et d'occupation :
- malgré toutes dispositions réglementaires incompatibles, la construction et l'occupation d'un poste de ventilation mécanique sont autorisées, le tout substantiellement conforme aux plans et documents préparés par M. Martin Allard, architecte, du Bureau de projets Équipements fixes Métro, numérotés de 1 à 6 et estampillés par l'arrondissement le 6 octobre 2016;
- malgré toutes dispositions réglementaires incompatibles, une opération cadastrale

peut former un lot constructible d'une profondeur inférieure à 22 m pour ce projet;  
- déposer un plan de réaménagement de l'aire de stationnement après les travaux;

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-10-31 13:58

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167199017**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur une partie du lot 1 567 720, actuellement au 1500, avenue Papineau, et en tréfonds du lot 1 567 971, correspondant à l'emprise de la rue De Champlain, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Poste de ventilation Alexandre-DeSève) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3001185734) a été déposée afin d'autoriser la construction du poste de ventilation mécanique Alexandre-DeSève pour le réseau du métro de Montréal sur une partie de terrain du bâtiment situé au 1500, avenue Papineau ainsi qu'en tréfonds de ce lot et de la rue De Champlain.  
La révision de projet pour la construction projetée a également été effectuée (dossier décisionnel 2167199002).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles**

- Le premier immeuble visé est constitué du lot 1 567 720 du cadastre du Québec.
- Il comprend un bâtiment industriel occupé par les studios de production du « Groupe TVA inc. » ainsi que des aires de stationnement accessoires extérieures dans les 2 cours avant bordant l'avenue Papineau et le boulevard De Maisonneuve.
- Le second immeuble visé est constitué du lot 1 567 971 du cadastre du Québec, constituant l'emprise de la rue De Champlain.
- L'emplacement est visé par l'unité de paysage « Sainte-Marie – Saint-Jacques ».

**Projet**

- La demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment de 1 étage abritant l'usage « poste de ventilation mécanique » pour desservir le tronçon entre les stations

Beaudry et Papineau de la ligne 1 (verte) du métro dont le tunnel est situé sous le boulevard De Maisonneuve Est.

- Il s'agit d'un édicule d'une largeur de 4,3 m en front de la rue De Champlain et 16,5 m en front du boulevard De Maisonneuve, occupant environ 70 m<sup>2</sup> hors sol pour le bâtiment, sur un terrain d'environ 208 m<sup>2</sup> à lotir, et 364 m<sup>2</sup> en tréfonds.
- Sa hauteur varie entre 7,6 m et 8,3 m considérant la topographie accentuée du site présentant une pente descendante notable vers le sud.
- Il est implanté en retrait de 4,1 m du boulevard De Maisonneuve et 2,1 m de la rue De Champlain afin de permettre son intégration à un éventuel agrandissement du bâtiment des studios de production.
- Des marges latérales de 2,5 m seraient conservées autour de l'édicule pour assurer l'entretien de celui-ci d'ici à toute intégration future et l'aire de stationnement existante se verrait restaurée en maintenant sensiblement sa configuration actuelle.
- Un revêtement de béton coulé avec fini au jet de sable alterne avec un parement de brique « Belden » format métrique, modèle « Black Diamond Velour », pour diviser le volume en deux modules sur la façade du boulevard De Maisonneuve.
- Un fer « C » en acier galvanisé à chaud prépeint de couleur bleue ceinture le bâtiment sur l'ensemble de son périmètre, sa couleur s'agencant à la porte d'accès au puits de ventilation donnant sur la rue De Champlain, à l'insertion de verre teinté et aux mats décoratifs de la façade du boulevard De Maisonneuve et aux solins.
- Les persiennes de ventilation, en acier inoxydable, ponctuent la façade du boulevard De Maisonneuve par une alternance de formes décoratives mettant en valeur chacun des modules et une porte d'issue s'y localise.
- Des bacs de plantation paysagés sont intégrés à la façade du boulevard De Maisonneuve et les surfaces au sol sont gazonnées, sauf devant les portes d'accès.

### **Paramètres réglementaires**

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- La largeur minimale de 5,5 m pour un bâtiment (article 7);
- La hauteur minimale de 14 m en mètres et de 3 étages (article 9);
- Le taux d'implantation minimal de 35 % (article 49);
- Le mode d'implantation isolé proposé au lieu du mode contigu exigé (article 56);
- L'alignement de construction prescrit par les autres bâtiments de coins (article 61);
- Les usages prescrits ne prévoyant aucun usage pour le métro (article 134);
- La présence d'équipements mécaniques apparents sur une façade (article 369.1).

Les travaux visés doivent tendre à respecter les critères prévus aux articles 103, 106, 108, 115, 116, 117, 120, 121, 125, 126 127.21 et 713.

La proposition déroge au Règlement sur les opérations cadastrales, à savoir notamment :

- Une profondeur de lot constructible inférieure à 22 m (article 12).

### **JUSTIFICATION**

**La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :**

- Elle satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier, ses caractéristiques volumétriques et son implantation atypiques, découlant de sa fonction comme bâtiment de service, répondent aux impératifs techniques en tréfonds et visent à permettre son intégration future à tout

agrandissement du bâtiment actuel voisin ou tout autre construction.

- Dans l'immédiat, l'édicule présente un traitement architectural soigné, dont la composition quelque peu ludique participe positivement à l'amélioration de l'encadrement visuel du boulevard De Maisonneuve, tout en contribuant à assurer la sécurité des utilisateurs du métro ainsi que d'optimiser la fonctionnalité de ce tronçon du réseau initial du métro, datant de 1966.
- L'emplacement retenu minimise les impacts des travaux de construction par son implantation non immédiatement adjacente à tout logement et sur un large boulevard.

La demande et la révision de projet ont fait l'objet d'un avis favorable avec conditions et suggestion du comité consultatif d'urbanisme le 10 novembre 2016.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement – Adoption du 1er projet de résolution – 2016-11-08;
  - Affichage sur l'emplacement – 2016-11-11;
  - Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation – 2016-11-12;
  - Assemblée publique de consultation – 2016-11-24;
  - Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution – 2016-12-13;
  - Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum – 2016-12-17;
  - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution – 2017-02;
  - Dépôt éventuel de demandes d'opération cadastrale et de permis de construction, puis délivrance.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions et suggestion

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-10-26

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur

**Dossier # : 1160607005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'usage « salle de réception » avec l'usage accessoire « débit de boissons alcooliques » au 3e étage d'un bâtiment situé au 1232, rue de la Montagne, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble |

- 1) D'adopter une résolution autorisant l'usage «salle de réception» avec l'usage accessoire «débit de boissons alcooliques» au 3e étage d'un bâtiment situé au 1232, rue de la Montagne, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et dérogeant aux articles 179 et 270 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

1. Occuper le 3e étage sans dépasser la capacité maximum de 229 personnes sur cet étage;
2. Ne poser aucune enseigne visible de l'extérieur qui signalerait la présence de l'usage accessoire «débit de boissons alcooliques»;
3. Fixer un délai de 24 mois pour l'obtention d'un certificat d'occupation, à défaut de quoi la présente autorisation sera nulle et sans effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-11-24 15:50**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160607005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'usage « salle de réception » avec l'usage accessoire « débit de boissons alcooliques » au 3e étage d'un bâtiment situé au 1232, rue de la Montagne, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le requérant souhaite occuper le 3e étage du bâtiment situé aux 1232-1234, rue de la Montagne, au sud de la rue Sainte-Catherine, avec une «salle de réception» et un «débit de boissons alcooliques», afin d'offrir un espace supplémentaire de réception à l'entreprise (3001136569).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CO 00 03071 - 28 novembre 2000, «*Règlement (00-212) sur l'occupation et la modification du bâtiment portant le numéro 1234, rue de la Montagne* » autorisant, d'une part l'usage débit de boissons alcooliques, accessoire aux usages salle de réception et salle de spectacles, exclusivement à l'intérieur du bâtiment, et d'autre part l'usage spécifique établissement de jeux récréatifs (studio internet) au 3e étage du bâtiment.

**DESCRIPTION**

Le bâtiment, construit en 1859 à des fins de résidence privée, a été transformé en salon funéraire en 1902, puis en discothèque en 1978. Les agrandissements et modifications intérieures successives (1901, 1928, 1941, 1978) ont altéré la construction d'origine. Le bâtiment a ensuite été vacant un certain temps jusqu'en 2000, date à laquelle le bâtiment a fait l'objet du projet de règlement cité ci-dessus (00-212), selon l'article 612a de la Charte. Le bâtiment est situé dans un secteur mixte M7C (commerces et services de moyenne intensité). Il est identifié comme immeuble significatif selon la réglementation d'urbanisme, en raison de ses qualités architecturales remarquables et il fait partie de l'unité de paysage Maisons en rangées.

Il abrite actuellement, en conformité avec le règlement 00-212 :

- au rez-de-chaussée : restaurant avec salle de réception, bar accessoire et jeux récréatifs;
- au 2<sup>e</sup> étage : salle de spectacles avec bar accessoire et jeux récréatifs (studio internet);

- au 3<sup>e</sup> étage : établissement de jeux récréatifs (studio internet).

Le requérant demande les usages «salle de réception» et «débit de boissons alcooliques» (bar) au 3<sup>e</sup> étage dont la superficie est de 341 mètres carrés. Cet étage peut contenir 25 tables et 229 personnes (ratio d'occupation pour salle à manger type banquet ou bar, normes de la Régie des alcools, des courses et des jeux).

Il n'y a pas de travaux ni de rénovations extérieures prévus compte tenu que la façade du bâtiment a été nettoyée et restaurée en 2000, tel qu'exigé au règlement 00-212 (toiture, corniche, maçonnerie, fenêtres...) et la cour avant aménagée en café-terrasse.

### **Dispositions réglementaires**

- Selon l'article 270, la règle de contingentement s'applique et le bâtiment s'auto-contingente lui-même pour le 3<sup>e</sup> étage « *un restaurant doit être situé à une distance minimale de 50 mètres d'un autre restaurant* »;
- Selon l'article 179, un usage spécifique ne peut s'implanter aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée d'un bâtiment. L'usage spécifique « jeux récréatifs » est autorisé par le règlement 00-212 mais pas l'usage « salle de réception » ni l'usage « débit de boissons alcooliques ».

### **JUSTIFICATION**

#### **Analyse :**

L'ensemble du bâtiment, du rez-de-chaussée au 3<sup>e</sup> étage, est consacré aux commerces de divertissement avec restaurant, salle de réception, salle de spectacle, bars accessoires et jeux récréatifs. Il serait difficile d'autoriser des usages autres que du commerce au 3<sup>e</sup> étage de ce bâtiment. Des usages résidentiels ou collectifs seraient incompatibles avec les usages commerciaux du bâtiment.

Le bâtiment est adjacent à une voie de circulation animée, la rue de la Montagne. Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir des impacts négatifs sonores ou d'achalandage sur le secteur. Par ailleurs, l'article 4 du 00-212 indique déjà qu'aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne doit signaler la présence de l'usage accessoire «débit de boissons alcooliques».

Les usages «salle de réception» et «débit de boissons alcooliques» sont compatibles et complémentaires aux usages déjà présents dans le bâtiment et le secteur. En conséquence, ils peuvent être autorisés au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment, à la condition toutefois que l'usage «débit de boissons alcooliques» soit accessoire à l'usage «salle de réception», tel que cela est déjà prévu pour le rez-de chaussée et le 2<sup>e</sup> étage, dans le règlement 00-212 (articles 3 et 5) et tel qu'exigé également par le comité consultatif d'urbanisme.

Dans ces conditions, la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises est d'avis que ce projet devrait recevoir une suite favorable.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement;

- Affichage et publication d'un avis d'assemblée publique de consultation;
- Assemblée publique de consultation et 2ème lecture du conseil d'arrondissement;
- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec condition

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Rose GORROZ  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

Le : 2016-11-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



(1)

**Dossier # : 1167303005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant la transformation des façades du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest comprenant la construction d'un nouvel espace commercial sur la rue Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Complexe Desjardins) |

1° D'accorder pour le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 1 et 2 du Règlement concernant l'approbation du plan d'ensemble de la Place Desjardins inc., dans le quadrilatère entre les rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance (4777);
- b) de déroger à l'article 369 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- c) de modifier l'interface commerciale sur la rue Sainte-Catherine, de modifier les entrées Sainte-Catherine et Jeanne-Mance et d'aménager un espace commercial conformément aux plans numérotés 27 à 29, A-351 et 30 à 37 et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 23 novembre 2016 préparés par AEdifica.

2° D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- b) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :

- i. le traitement architectural de l'enveloppe du bâtiment doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
- ii. les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés.

3° De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-12-02 10:16

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167303005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant la transformation des façades du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest comprenant la construction d'un nouvel espace commercial sur la rue Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Complexe Desjardins) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une requête a été déposée afin de modifier les façades du rez-de-chaussée du Complexe Desjardins avec notamment l'ajout de marquises sur la rue Sainte-Catherine et d'une saillie sur la rue Jeanne-Mance. Le projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et au Règlement concernant l'approbation du plan d'ensemble de la Place Desjardins inc., dans le quadrilatère entre les rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance (4777, modifié) qui encadre le complexe.

L'autorisation peut être accordée en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Mai 1974 – Adoption du Règlement concernant l'approbation du plan d'ensemble de la Place Desjardins inc., dans le quadrilatère entre les rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance (4777);

- Octobre 1976 – Modification du règlement 4777 afin d'autoriser l'installation d'une antenne de télécommunication sur le toit de la tour située à l'angle de l'avenue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque et l'ajout du monument au Commandeur Alphonse Desjardins (règlement 5015);
- Août 1984 – Modification du règlement 4777 afin d'autoriser les transformations apportées à l'entrée de l'hôtel, notamment l'addition d'une verrière qui constitue l'enveloppe des nouveaux ascenseurs (règlement 6479);
- Octobre 1984 – Modification du règlement 4777 afin d'établir qu'un seul poste de taxi est requis (règlement 6534);
- Mai 1986 – Modification du règlement 4777 afin d'autoriser l'installation d'une structure permettant l'évacuation des gaz d'échappement de deux groupes électrogènes et d'une structure composée de deux éléments dans l'alignement de construction donnant sur le boulevard René-Lévesque (règlement 7010);

- Mars 1999 – Adoption du Règlement modifiant le règlement régissant le Complexe Desjardins afin de réduire la largeur libre que doit conserver le passage entre le Complexe Desjardins et la Place des Arts (règlement 99-258);
- Novembre 1999 – Adoption du Règlement modifiant le règlement régissant le Complexe Desjardins afin d’insérer de nouveaux plans prévoyant notamment la suppression d’une passerelle, la construction de nouveaux escaliers et l’installation de nouveaux bancs publics (règlement 99-258);
- 12 juillet 2010 – Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant un nouvel aménagement pour le hall de l'entrée sud du Complexe Desjardins situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest – CA10 240353.

## **DESCRIPTION**

Le projet consiste à ajouter des marquises encadrées par des arches en bordure de la rue Sainte-Catherine, à revoir le traitement architectural des entrées nord et nord-ouest, ainsi qu'à ajouter un volume en saillie au rez-de-chaussée sur la rue Jeanne-Mance.

### *Loges commerciales*

Afin d'unifier les cafés-terrasses bordant la rue Sainte-Catherine, il est proposé d'aménager 14 arches de béton gris soutenant des marquises en verre sérigraphié. Ce système de loges permettra d'encadrer 13 terrasses, ainsi que l'espace en façade de la boutique Terra Nostra. Il permettra également d'unifier l'affichage commercial de façon plus harmonieuse. Chaque loge sera également chauffée à l'aide d'un système radiant intégré et bénéficiera d'un éclairage DEL centralisé.

### *Entrées du Complexe Desjardins*

Deux des trois principales entrées sur Sainte-Catherine sont revues selon des échelles d'intervention variables. D'abord, sur l'entrée principale, les interventions se limitent à modifier les matériaux des bandeaux entourant la verrière en reprenant les teintes noires proposées ailleurs. Le revêtement de l'entrée latérale du Terra Nostra sera également modifié afin de reprendre le noir des autres entrées. Enfin, la marquise de l'entrée de la rue Jeanne-Mance sera retirée au profit d'un boîtier en acier noir qui contiendra une affiche de type « window film » annonçant les événements de la Grande-Place du Complexe Desjardins.

### *Nouvel espace commercial*

Un nouveau local de restauration est également prévu sur la rue Jeanne-Mance, ajoutant une surface de 75 m<sup>2</sup> au Complexe Desjardins. Cet espace sera essentiellement composé de verre avec un toit en acier noir du même type que celui de la verrière de l'hôtel Hyatt et de la nouvelle entrée à l'intersection de Jeanne-Mance. Il sera possible d'ouvrir la partie la plus au nord du commerce puisque c'est elle qui est le plus près du niveau de la rue. L'affichage de ce nouveau commerce sera confiné au bandeau noir dans la partie la plus haute de l'agrandissement.

### *Cadre réglementaire*

Le projet déroge à l'article 369 du Règlement d'urbanisme (01-282) concernant les points suivants :

- l'installation d'une marquise sur la façade de la rue Sainte-Catherine qui fait saillie au-delà de 1,5 m ;
- l'installation d'une saillie architecturale à l'entrée située à l'intersection des rues Jeanne-Mance et Sainte-Catherine qui fait saillie de plus de 0,75 m.

Le projet déroge également au règlement 4777 modifié, qui régit le complexe. Plus

précisément, la proposition comprend l'ajout d'une superficie commerciale de 75 m<sup>2</sup> alors que l'article 2 de ce règlement ne permet aucune superficie supplémentaire ou augmentation de l'implantation au sol. De même, le traitement architectural de l'enveloppe du Complexe Desjardins doit respecter les plans d'origine.

## **JUSTIFICATION**

La proposition soumise répond à trois objectifs :

- améliorer l'interface du Complexe Desjardins avec la rue Sainte-Catherine;
- unifier et simplifier la façade du rez-de-chaussée;
- augmenter et améliorer l'offre commerciale du complexe.

La proposition d'augmentation de l'offre commerciale a un impact très faible, mais contribue tout de même à rehausser la qualité de l'animation sur rue. De même, l'unification et la simplification du traitement architectural du rez-de-chaussée permettent d'assurer une présence plus dynamique du Complexe Desjardins dans le Quartier des spectacles. Il s'agit d'une plus-value au sens du règlement sur les projets particuliers.

Le choix des matériaux et des teintes vise à créer des liens avec les aménagements du Quartier des spectacles, notamment ceux de la Place des Arts. Ainsi, le noir est la tonalité privilégiée par le Hyatt alors que la forme des loges rappelle certaines interventions propres au Quartier des Spectacles et la couleur se veut proche de la matérialité dominante du Complexe Desjardins. Enfin, à l'entrée sur la rue Jeanne-Mance, à l'heure actuelle, un affichage opaque obstrue des fenêtres existantes : la nouvelle proposition d'affichage permettra de corriger cette situation.

Le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet avec conditions. Afin de se conformer à ces conditions, le projet a été substantiellement modifié. Mentionnons notamment les changements suivants :

- la couleur des arches est moins claire;
- une intervention proposée à l'angle de la rue Saint-Urbain a été retirée;
- le guichet automatique proposé à l'extérieur sur la rue Jeanne-Mance est relocalisé à l'intérieur du bâtiment;
- la proposition d'implanter un écran lumineux au coin des rues Sainte-Catherine et Jeanne-Mance a été retirée : cet affichage pourra faire l'objet d'une demande ultérieure.

Ainsi, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'autorisation demandée puisque ses objectifs rencontrent les orientations de l'arrondissement. À noter que certains détails, tels que la matérialité, pourront être travaillés de nouveau dans le cadre d'une révision conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme (01-282).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement - 1<sup>er</sup> projet de résolution
  - Assemblée publique de consultation
  - Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution
  - Avis public pour la demande de tenue de registre
  - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier LÉGARÉ  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-01

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1167199021**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'ajout de l'usage « salle de réception » pour le local situé au 649, rue Wellington, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Restaurant soupesoup) |

1) D'accorder, pour le local situé au 649, rue Wellington du bâtiment situé aux 643-649, rue Wellington, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'occuper le local identifié au plan estampillé par l'arrondissement le 29 novembre 2016 comme salle de réception en plus des usages déjà autorisés;

2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- a) assurer le respect du paramètre suivant pour le projet d'occupation :
  - i) en plus des usages prescrits, l'usage « salle de réception » est autorisé dans le local du rez-de-chaussée portant le numéro 649, rue Wellington et la superficie maximale de tout établissement y exploitant cet usage est limitée à 300 m<sup>2</sup>.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-12-02 10:17

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167199021**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'ajout de l'usage « salle de réception » pour le local situé au 649, rue Wellington, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Restaurant soupesoup) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier a été déposée afin d'autoriser l'ajout de l'usage « salle de réception » pour le local du restaurant « soupesoup » situé au 649, rue Wellington.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles**

- L'immeuble visé est constitué du lot 1 179 958 du cadastre du Québec.
- Il comprend un bâtiment commercial de 4 étages, construit originellement vers 1870 à des fins industrielles, portant les numéros 643 à 649, rue Wellington, et ne comportant aucun logement.
- Le local au 649, rue Wellington est situé au rez-de-chaussée et comprend une superficie de 300 m<sup>2</sup> actuellement occupée aux fins des usages « débit de boissons alcooliques » et « restaurant » (certificat d'occupation 3000102954).

**Projet**

- La demande vise à autoriser l'occupation du local visé aux fins de l'usage « salle de réception », en plus des usages existants, afin de permettre la location du restaurant pour des réceptions privées ou la tenue d'événements.
- La superficie existante et la configuration des lieux ne sont pas modifiées.

**Paramètres réglementaires**

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Usages prescrits (article 134).

## **JUSTIFICATION**

### **La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :**

- Elle satisferait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier.
- Cette occupation est compatible avec le milieu environnant, l'emplacement étant situé en bordure de la rue Wellington à vocation plus commerciale ainsi que de bureaux et le bâtiment visé ne comprend aucun logement.
- Elle représente une prolongation naturelle des activités du restaurant existant hors des heures d'achalandage habituelles (midi en semaine).
- La superficie limitée du local et la configuration des lieux ne permettent pas d'y tenir des réceptions pendant les heures d'ouverture du restaurant et il est impossible d'y aménager une salle de réception accessoire distincte pour faire cohabiter ces deux activités.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement – Adoption du 1er projet de résolution;
  - Affichage sur l'emplacement;
  - Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation;
  - Assemblée publique de consultation;
  - Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;
  - Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum;
  - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;
  - Dépôt éventuel d'une demande de certificat d'occupation, puis délivrance.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec condition

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-01

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur

**Dossier # : 1160607011**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'occupation du Dawson Hall et du Douglas Hall de l'église St-James, située au 463, rue Sainte-Catherine ouest, à des fins de « salle de spectacle », « restaurant » et « débit de boissons alcooliques » accessoires au lieu de culte, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble |

1) D'adopter une résolution autorisant les usages «salle de réception», «restaurant» et «débit de boissons alcooliques» accessoires au lieu de culte, dans le Dawson Hall et le Douglas Hall de l'église St-James, située au 463, rue Sainte-Catherine ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et dérogeant notamment à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

1. Aucune modification ne doit être apportée aux espaces intérieurs ou au bâtiment;
2. Aucune modification ne doit être apportée aux bancs de la mezzanine;
3. Les usages autorisés sont accessoires à l'usage «lieu de culte»;
4. Des plans d'aménagement paysager avec un calendrier de réalisation ainsi que des plans des stationnement du côté des rues Saint-Alexandre et City-Councillors doivent être déposés lors de la demande de permis.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-12-05 11:06

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160607011**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'occupation du Dawson Hall et du Douglas Hall de l'église St-James, située au 463, rue Sainte-Catherine ouest, à des fins de « salle de spectacle », « restaurant » et « débit de boissons alcooliques » accessoires au lieu de culte, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande d'autorisation a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin d'occuper le Dawson Hall et le Douglas Hall de l'Église St-James, située au 463, rue Sainte-Catherine Ouest, à des fins de «salle de spectacle», «restaurant» et «débit de boissons alcooliques» accessoires au lieu de culte. Ces usages n'étant pas autorisés, cette demande peut être traitée en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (dossiers numéro 3001090203 et 3001122716).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s/o

**DESCRIPTION**

Le requérant est une entreprise de cabaret music-hall «Le Balcon» se situant entre le cabaret new-yorkais et le café-théâtre parisien, qui offre des soupers spectacles thématiques (flamenco, salsa, disco-tango, musique francophone) et des soirées hommage (musique soul). Depuis 8 ans, ce cabaret était localisé sur la rue Notre-Dame, dans le Vieux Montréal. Il comprenait une centaine de place «cocktail» et une centaine de places assises. Des problèmes structureaux ont obligé l'entreprise à déménager d'urgence. Des permis temporaires lui permettent de continuer les spectacles dans le Dawson Hall et le Douglas Hall, en attendant une décision de l'arrondissement. L'édifice de l'église St-James est un bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural selon le zonage et il est situé dans un secteur de valeur exceptionnelle selon le Plan d'urbanisme. Il est classé monument historique au ministère de la Culture et des Communications. L'entrée principale de l'église ou parvis donne sur la rue Sainte-Catherine, inséré entre deux bâtiments commerciaux. En effet, des travaux avaient permis, il y a quelques années, de dégager la façade en supprimant les commerces qui empêchaient de la voir. L'îlot se trouve donc sur deux secteurs de zonage commercial et institutionnel, dans le périmètre du centre des affaires, qui présente une grande mixité d'usages.

L'occupation demandée concerne uniquement la partie arrière de l'église : le Dawson Hall et sa mezzanine, pour la salle de spectacle, et le Douglas Hall, qui lui est adjacent, pour la préparation des repas (traiteurs et cuisiniers). Le projet ne prévoit aucune modification au bâtiment, ni à l'intérieur ni à l'extérieur. Aucun café-terrace n'est prévu à l'extérieur. Les bancs de la mezzanine sont conservés tels quels et utilisés pour les places assises. D'un point de vue acoustique, la salle de spectacle du Dawson Hall est séparée de l'église par le Douglas Hall, deux bureaux, une cuisine ainsi qu'un couloir traversant l'église d'est en ouest. Les grandes orgues, adossées au couloir est-ouest, séparent encore l'église de la salle de spectacle. Deux entrées à la salle de spectacle sont existantes à partir des rues City Councillors et Saint-Alexandre, différentes de l'entrée de l'église. Enfin, il faut noter que les horaires des activités culturelles diurnes sont totalement différents des horaires des activités nocturnes du Balcon.

Les stationnements suggérés par l'entreprise aux spectateurs sont ceux du Square Philip, de la Place des arts et du complexe Desjardins. Le stationnement actuel de l'église du côté de la rue Saint-Alexandre est permis, comme usage accessoire à l'usage culturel (40 places).

L'administration de l'église St-James est favorable à l'occupation demandée par le Balcon. En effet, cette location lui permet d'obtenir des revenus et de les réinvestir dans l'entretien et les travaux de réaménagement de l'église. D'ailleurs, des travaux d'isolation extérieure du côté du Dawson Hall et du Douglas Hall, ainsi que des travaux aux plafonds qui coulaient, viennent d'être effectués dernièrement avec les montants de la location du Dawson Hall et du Douglas Hall. Il est prévu aussi des travaux aux fenêtres, le réaménagement des espaces extérieurs de stationnement et l'aménagement paysager du site.

### **Déroptions demandées**

- Le projet déroge au zonage en termes d'usage «salle de spectacle», «restaurant» et «débit de boissons alcooliques».

Aucune modification au Plan d'urbanisme n'est requise. Le Plan d'urbanisme note que certains usages commerciaux complémentaires sont des composantes de la catégorie «bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle pour l'arrondissement de Ville Marie». Les usages demandés ici sont accessoires ou complémentaires à l'usage «lieu de culte», les revenus de location du Balcon permettant à l'église d'investir dans l'entretien et la conservation de l'édifice, l'église restant la propriétaire. Si l'église devait quitter les lieux, les usages accessoires visés ne seraient plus autorisés.

### **JUSTIFICATION**

#### **Analyse**

Les deux usages (culturel et salle de spectacle) sont compatibles dans le temps et dans l'espace. En effet, les horaires des messes sont différents de ceux de la salle de spectacle (messes le dimanche de 10 h à midi et concerts de Noël prévus de 18 h à 20 h). Les spectacles du Balcon se tiennent de 20 h 30 à 1 h du matin. Par ailleurs, le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts sonores sur l'église compte tenu des nombreux espaces tampons existant entre la salle de spectacle et l'église et des entrées qui sont séparées.

La location du Dawson Hall et du Douglas Hall permet au clergé de toucher des revenus de loyer afin d'entamer les travaux de réfection et d'entretien devenus urgents. Ceux-ci ont déjà commencé (isolation, travaux aux plafonds, fenêtres). Également, le réaménagement des espaces extérieurs de stationnement et l'aménagement paysager sont prévus. Ce projet d'occupation par le Balcon crée des emplois supplémentaires, l'espace visé étant plus grand

que la salle de spectacle du Vieux-Montréal (3 à 4 serveurs et 2 agents de sécurité supplémentaires).

Ce projet d'occupation respecte le bâti patrimonial, autant extérieur qu'intérieur car aucune modification ne vient altérer le bâtiment. Au contraire, les deniers de location permettront la conservation de cet édifice d'intérêt patrimonial.

Le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à sa séance du 11 décembre 2015. Il souhaite que des plans d'aménagement paysager et des plans des stationnement du côté des rues Saint-Alexandre et City-Councillors soient déposés lors de la demande de permis. Il formule aussi deux conditions, apparaissant à la résolution :

1. Aucune modification ne doit être apportée aux espaces intérieurs ou au bâti;
2. Aucune modification ne doit être apportée aux bancs de la mezzanine.

**En conséquence, la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises est d'avis que ce projet devrait recevoir une suite favorable.**

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'immeuble d'intérêt patrimonial bénéficiera des montants locatifs réinvestis dans son entretien.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1<sup>ère</sup> lecture du conseil d'arrondissement;

- Affichage et publication d'un avis d'assemblée publique de consultation;
- Assemblée publique de consultation
- 2<sup>e</sup> lecture du conseil d'arrondissement;
- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption par le conseil d'arrondissement.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

comité consultatif d'urbanisme/avis favorable avec conditions

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Rose GORROZ  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-02

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



(1)

**Dossier # : 1167199018**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | 375e Anniversaire de Montréal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'occupation d'un café-terrasse accessoire à un restaurant d'un futur pavillon du parc Jean-Drapeau à être situé sur le lot 3 986 721, actuellement au 99999, rue Île Sainte-Hélène, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) |

1) D'accorder, pour un futur pavillon du parc Jean-Drapeau à être situé sur le lot 3 986 721 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, rue Île Sainte-Hélène, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment à l'article 388 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'occuper la terrasse extérieure de la dépendance projetée aux fins d'un café-terrasse accessoire à l'usage « restaurant » exercé par l'établissement situé à l'intérieur du bâtiment;

2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- a) réaliser le projet d'occupation de manière substantiellement conforme au plan préparé pour la Société du parc Jean-Drapeau, estampillé et annoté par l'arrondissement le 22 novembre 2016.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-12-06 11:38

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167199018**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | 375e Anniversaire de Montréal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'occupation d'un café-terrasse accessoire à un restaurant d'un futur pavillon du parc Jean-Drapeau à être situé sur le lot 3 986 721, actuellement au 99999, rue Île Sainte-Hélène, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3001251091) a été déposée afin d'autoriser l'occupation d'un café-terrasse accessoire à un restaurant d'un pavillon à être construit dans le cadre de la réalisation de divers travaux de réaménagement et de mise en valeur des abords de la station de métro Jean-Drapeau entre le fleuve Saint-Laurent, le lac des Cygnes, le chenal Le Moyne et la Biosphère sur l'île Sainte-Hélène, comme legs du 375e anniversaire de Montréal de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD).

Ce dossier est en lien avec une demande d'autorisation de travaux dans un site patrimonial cité (3001251086, sommaire décisionnel 1167199019).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles**

- L'immeuble visé est constitué du lot 3 986 721 du cadastre du Québec.
- Il comprend le cœur de l'île Sainte-Hélène, caractérisé par sa partie ancienne où s'élève le mont Boulé, hors du projet, ainsi que la partie en aval, visée par le projet, fruit de son agrandissement pour la tenue de l'Exposition universelle et internationale de 1967 (« Expo 67 »).
- Les aménagements actuels du site ont été réalisés au début des années 1990 et ont été inaugurés dans le cadre des célébrations du 350e anniversaire de Montréal en 1992.
- L'emplacement est compris dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène et il est visé par l'unité de paysage « Grands parcs ».

**Projet**

- La demande vise à autoriser l'occupation, aux fins de l'usage « café-terrasse », de la terrasse d'une dépendance (pavillon de parc) à construire en bordure de la future allée Calder.
- Le café-terrasse aurait une superficie d'environ 241 m<sup>2</sup> alors que l'établissement auquel il se rattache aura une superficie de 441 m<sup>2</sup>, soit 55 % de la superficie de ce dernier.

### **Paramètres réglementaires**

La proposition déroge à une disposition du Règlement d'urbanisme, à savoir :

- La superficie maximale d'un café-terrasse limitée à 50 % de la superficie de l'établissement auquel il se rattache (article 388).

### **JUSTIFICATION**

#### **La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :**

- La demande pour l'occupation du café-terrasse satisfait aux critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier, le projet participant à l'animation de ce secteur du parc en répondant aux besoins des usagers durant l'ensemble de l'année.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;
  - Affichage sur l'emplacement;
  - Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation;
  - Assemblée publique de consultation;
  - Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;
  - Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum;
  - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;
  - Dépôt éventuel d'une demande de certificat d'autorisation de café-terrasse, puis délivrance.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions et suggestions

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-12-02

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1167303006**

|                                           |                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assouplir l'encadrement des matériaux autorisés pour les revêtements de toit |

D'adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assouplir l'encadrement des matériaux autorisés pour les revêtements de toit

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-10-21 14:44

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167303006**

|                                           |                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assouplir l'encadrement des matériaux autorisés pour les revêtements de toit |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La modification du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) est requise afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux de revêtement de toits. Le 6 octobre 2016, le conseil d'arrondissement adoptait un règlement Omnibus modifiant son règlement d'urbanisme afin notamment de rendre plusieurs de ses dispositions plus conformes aux principes de développement durable. Parmi ces modifications, il était proposé de limiter les matériaux de revêtement autorisés pour un toit en interdisant l'asphalte et le gravier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240495 – Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01 282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

**DESCRIPTION**

La modification omnibus prévoyait l'ajout d'un paragraphe à l'article 128.1 spécifiant que « les revêtements composés d'asphalte et de gravier ne sont pas autorisés ». L'objectif de cette interdiction était d'abord de favoriser des revêtements plus durables et recyclables aux dépens des compositions de bitume et de gravier plus polluants. Il est néanmoins proposé d'assouplir ce nouvel encadrement en précisant que l'interdiction ne visera désormais que les nouvelles constructions.

**JUSTIFICATION**

À l'heure actuelle, une grande proportion des constructions de l'arrondissement est constituée d'asphalte et de gravier. Les autres types de revêtements, notamment les membranes de toiture en éthylène propylène diène monomère (EPDM) ou en

thermoplastique polyoléfine (TPO) ne sont pas encore répandues dans l'arrondissement ou ailleurs et les professionnels qualifiés pour leur installation sont plus rares. Afin d'assurer une meilleure transition entre les bâtiments existants et les constructions à venir, il est proposé de limiter l'interdiction aux nouvelles constructions. Malgré cette modification, seules les toitures vertes, blanches ou grises ou les matériaux dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 78 demeurent autorisées pour tous les bâtiments.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement - 1er projet de résolution – 8 novembre 2016
- Avis public 8 jours avant l'assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation – 23 novembre 2016
- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution – 13 décembre 2016
- Délivrance du certificat de conformité

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier LÉGARÉ  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-10-19

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1164869006**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation mineure relativement à l'aménagement d'équipements mécaniques en cour avant pour le bâtiment situé au 1291, rue Redpath-Crescent |

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 1291, rue Redpaht-Crescent, une dérogation relativement à l'aménagement d'équipements mécaniques dans la cour avant, et ce, malgré les dispositions de l'article 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-17 15:06

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164869006**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation mineure relativement à l'aménagement d'équipements mécaniques en cour avant pour le bâtiment situé au 1291, rue Redpath-Crescent |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure (3001246526) a été déposée afin d'autoriser l'aménagement de trois thermopompes dans la cour avant du bâtiment situé au 1291, rue Redpath-Crescent.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles**

- Bâtiment de deux étages hors sol comprenant un sous-sol, construit en 1929;
- Terrain d'une superficie de 610 m<sup>2</sup>;
- Trois thermopompes dérogatoires sont présentement installées à moins de 3 m de la limite latérale dans la cour latérale.

**Projet**

- Déplacer les 3 thermopompes et les installer dans la cour avant;
- Aménagement paysager proposé afin de dissimuler les équipements mécaniques à l'aide de muret de pierre, de végétation dense ainsi qu'une clôture ornementale.

**Paramètres réglementaires**

- Selon le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), les équipements mécaniques sont autorisés à plus de 3 mètres de toute limite de propriété et sont interdits en cour avant, alors que le projet prévoit l'aménagement de 3 thermopompes en cour avant (art.381).

## **JUSTIFICATION**

### **La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :**

- La construction d'une piscine dans la cour arrière vient limiter de manière significative les endroits où peuvent être installés les équipements mécaniques;
- L'application de la réglementation mettrait en péril l'aménagement de la piscine qui par ailleurs est d'une dimension respectable soit 3,9 m par 7,62 m. Les équipements mécaniques pour la piscine seront localisés à l'intérieur de la maison compte tenu de la dimension limitée du terrain.
- Le déplacement en cour avant des thermopompes existantes mises en place dans la dernière année sera accompagné d'un aménagement paysager qui permettra de dissimuler les appareils afin qu'ils ne soient pas visibles de la rue ni de la propriété voisine et minimisent les impacts sonores pour le voisinage.

Lors de sa séance du 16 décembre 2016, le CCU a émis un avis favorable à l'égard de cette demande.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Avis public 15 jours avant le conseil d'arrondissement
  - Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution
  - Émission du permis de transformation

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine BEAULIEU  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-19

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

**Dossier # : 1164869007**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant les usages de la catégorie M.7C ainsi que leur implantation aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée pour le bâtiment situé au 2301, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Ancien Forum de Montréal) |

Adopter une résolution autorisant à déroger à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et à certains articles du Règlement concernant la modification et l'occupation du Forum de Montréal (96-147), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Forum) - Adoption

D'accorder, pour le bâtiment situé sur le lot bordé par l'avenue Atwater, le boulevard De Maisonneuve et les rues Lambert-Close et Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation:

- d'autoriser les usages de la catégorie M.7C, selon les dispositions prévues au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- de cesser l'application de l'article 5.2 du Règlement concernant la modification et l'occupation du Forum de Montréal (96-147);
- d'autoriser les usages commerciaux spécifiques à s'implanter aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-18 16:16

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164869007**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant les usages de la catégorie M.7C ainsi que leur implantation aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée pour le bâtiment situé au 2301, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Ancien Forum de Montréal) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une requête a été déposée afin d'autoriser de nouvelles occupations dans l'édifice de l'ancien Forum de Montréal. Cette autorisation, qui requiert de déroger à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et à certains articles du Règlement concernant la modification et l'occupation du Forum de Montréal (96-147), peut être approuvée par le Conseil d'arrondissement en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CO0102560 – 17 septembre 2001 – Règlement modifiant le règlement concernant la modification et l'occupation du Forum de Montréal (96-147) S010545088

CO0002416 – 18 septembre 2000 – Règlement modifiant le règlement concernant la modification et l'occupation du Forum de Montréal (96-147) S000545230

CO0000381 – 26 février 2000 – Règlement modifiant le règlement concernant la modification et l'occupation du Forum de Montréal (96-147) S990545230

CO9901434 – 28 juin 1999 – Règlement modifiant le règlement concernant la modification et l'occupation du Forum de Montréal (96-147) S990545008

CO98-02262 – 6 octobre 1998 – Règlement modifiant le règlement concernant la modification et l'occupation du Forum de Montréal (96-147) S980545053

CO97-02190 – 5 novembre 1997 – Règlement modifiant le règlement concernant la modification et l'occupation du Forum de Montréal (96-147) S97762040

CO96-01855 – 19 août 1996 – Règlement concernant la modification et l'occupation du Forum de Montréal 96-0056590

## **DESCRIPTION**

### ***Le site***

Le Forum de Montréal se trouve sur le lot 1 064 423 du cadastre du Québec bordé par l'avenue Atwater, le boulevard De Maisonneuve et les rues Lambert-Close et Sainte-Catherine Ouest. Aux abords du site se trouvent le square Cabot, la station de métro Atwater, le complexe d'affaires multifonctionnel Alexis-Nihon, quelques nouveaux projets résidentiels à venir dont celui de l'ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants. De plus, le réaménagement de la rue Sainte-Catherine dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire prévoit des aménagements plus conviviaux permettant une meilleure ambiance pour les piétons et contribuera à l'augmentation de l'achalandage et l'animation dans le secteur.

### ***Le projet***

Le projet vise à assouplir les normes relatives aux usages afin de permettre de redynamiser le bâtiment en accueillant de nouveaux locataires dans les locaux vacants des étages supérieurs.

La demande vise à autoriser :

- Les usages de la catégorie M.7C, selon les dispositions prévues au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- De cesser l'application de l'article 5.2 du Règlement concernant la modification et l'occupation du Forum de Montréal (96-147);
  - o 5.2. Au deuxième, troisième et quatrième étage du bâtiment :
    - 1<sup>o</sup> la superficie maximale de plancher autorisée pour un usage visé aux paragraphes 2, 5 et 6 du premier alinéa de l'article 5.1 est de 100 m<sup>2</sup>;
    - 2<sup>o</sup> la superficie maximale de plancher autorisée pour un usage visé au paragraphe 2 du deuxième alinéa de l'article 5.1 est de 250 m<sup>2</sup>;
    - 3<sup>o</sup> la superficie maximale de plancher autorisée pour l'ensemble des locaux situés aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée et occupés par un usage visé aux paragraphes 1, 2, 3, 5, 6, 8 du premier alinéa et aux paragraphes 1 et 2 du deuxième alinéa de l'article 5.1 est de 8 000 m<sup>2</sup>.
- Les usages commerciaux spécifiques aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée.

## **JUSTIFICATION**

Le changement de dynamique dans le secteur en lien avec le développement de l'ouest du centre-ville rend ce programme mal adapté aux réalités et aux besoins commerciaux actuels.

Certains projets à l'étude dans le secteur auront des impacts majeurs sur le Forum de Montréal et c'est pour cette raison que son programme de développement adopté dans les années 2000, n'est plus d'actualité.

L'ajout des usages et des dispositions relatives à la catégorie M.7C pour ce bâtiment viendrait dans un premier temps harmoniser les usages autorisés dans le secteur et dans un deuxième temps, augmenterait les possibilités d'occuper les nombreux locaux vacants du bâtiment.

Le projet ne vient en aucun cas compromettre la vocation de centre de divertissement qui est à l'origine de l'adoption du Programme pour le site.

Avec les nombreux projets en cours et à venir, l'offre commerciale en bordure de la rue Sainte-Catherine tend à s'améliorer et à se bonifier en termes de services de proximité. Les changements prévus dans le projet sont complémentaires et vont contribuer à la redynamisation du secteur.

Lors de sa séance du 16 décembre 2016, le CCU a émis un avis favorable à l'égard de cette demande.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement - 1er projet de résolution
  - Affichage et avis public 15 jours avant le conseil d'arrondissement
  - Assemblée publique de consultation
  - Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution
- Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution -
- Émission du permis de transformation et certificat d'occupation

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine BEAULIEU  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-01-12

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique



**Dossier # : 1176493001**

|                                           |                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2016- 2017 |

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du Vieux-Port de Montréal, selon les horaires des événements identifiés pour la saison hivernale 2016-2017.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-30 14:54

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176493001**

|                                           |                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2016- 2017 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie place le contrôle du bruit au rang de ses priorités. Une grande attention est portée à l'impact sonore des événements présentés à l'extérieur. Depuis 2012, les événements tenus sur le territoire du Vieux-Port font l'objet d'ordonnance en respect de la réglementation municipale. Un travail de collaboration avec la Société du Vieux-Port a permis l'harmonisation de la Politique de bruit du Vieux-Port avec les exigences réglementaires de l'arrondissement en matière de diffusion sonore lors des événements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 240698- le 8 décembre 2015 - Édicter l'ordonnance concernant la tenue des événements au Vieux-Port de Montréal

**DESCRIPTION**

L'édition d'ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire, l'homogénéisation des pratiques en vigueur sur l'ensemble du territoire et un encadrement serré des activités.

**JUSTIFICATION**

La réglementation de l'arrondissement de Ville-Marie s'applique sur le territoire du Vieux-Port de Montréal.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

##### Parties prenantes

Lecture :

---

##### RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-André VOLCY  
Technicien en contrôle du bruit

##### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-27

Marthe BOUCHER  
Chef de division permis et inspections

---

##### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1172624001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 1re partie, A) et édicter les ordonnances

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2017, 1<sup>ère</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-30 16:14

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172624001**

|                                           |                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 1re partie, A) et édicter les ordonnances                                        |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les conseils d'arrondissement peuvent autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public de leur territoire respectif et, à cette fin, déroger à la réglementation municipale (Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)). À cet effet, nous présentons le premier dossier comportant des événements locaux ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2017 et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements identifiés en annexe et de déroger au règlement suivant :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c. B-3, article 20)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1162624006 / CA16 240653: Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 10e partie, A) et édicter les ordonnances  
 1162624002 / CA16 240560: Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 9e partie, A) et édicter les ordonnances  
 1165937010 / CA 16 240499: Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 8e partie, A) et édicter les ordonnances

**DESCRIPTION**

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les événements concernés sont d'envergure locale. Les événements en annexe ont été ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un

événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

## **JUSTIFICATION**

Ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des directions concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève de l'agente de projet qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex. Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Isabelle ROUGIER, Ville-Marie  
Marthe BOUCHER, Ville-Marie  
Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 30 janvier 2017  
Driss EZZAHER, 30 janvier 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle CARBONNEAU  
Secrétaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-30

Maryse BOUCHARD  
C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1170679002**

|                                           |                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 1re partie, B)     |

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. xx permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. xx permettant la vente de marchandises, de nourriture, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public (R.R.V.M., P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. xx permettant la peinture sur la chaussé selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-30 14:54

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170679002**

|                                           |                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 1re partie, B)     |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de permettre certaines activités dans le cadre de la réalisation d'événements, nous présentons un premier dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2017. Pour les dérogations, voici les règlements concernés:

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8
- Règlement concernant la propreté et sur la protection du domaine public, R.R.V.M., P-12.2, article 7

Le conseil d'arrondissement peut déroger aux règlements concernés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240654 - 13 décembre 2016 pour les mêmes demandes;

- CA16 240550 - 8 novembre 2016 pour les mêmes demandes.
- CA 16 240497 - 11 octobre 2016 pour les mêmes demandes;
- CA16 240454 - 13 septembre 2016 pour les mêmes demandes;
- CA16 240384 - 6 juillet 2016 pour les mêmes demandes.

**DESCRIPTION**

Les événements réalisés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie sont de différentes catégories, ils peuvent être, entre autres, de nature socioculturelle, sportive, historique, de développement social. Les événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ou se réalisent sur le mont Royal. Les événements concernés sont:

- Défilé de la Saint-Patrick;
- Mtl Runs

- Les Tam-tams du dimanche

Les projets d'événements ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

## **JUSTIFICATION**

Les événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permettra aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et de marchandises, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des Services et directions concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs et du greffe.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut déroger aux règlements concernés.  
Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie  
Marthe BOUCHER, Ville-Marie  
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie  
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 23 janvier 2017  
Dominique ARCHAMBAULT, 23 janvier 2017  
Maryse BOUCHARD, 23 janvier 2017  
Guy CHARBONNEAU, 23 janvier 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIROUX  
Agente de développement culturel

### **ENDOSSÉ PAR**

Kevin DONNELLY  
Chef de division

Le : 2017-01-19



**Dossier # : 1172624004**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006) une ordonnance permettant de fixer les conditions d'exercices et les diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2017

D'édicter, en vertu des articles 28 et 28,1 du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), l'ordonnance CA-24-006, o.xx, permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2017.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-01 11:44

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172624004**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006) une ordonnance permettant de fixer les conditions d'exercices et les diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2017 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 28.1 du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-04-006) implique l'édition de diverses ordonnances pour la gestion des activités des amuseurs publics sur le domaine public. Les ordonnances incluses au présent sommaire décisionnel visent pour l'année 2017 diverses dates concernant l'inscription, l'évaluation des demandes de permis et les conditions d'exercice de l'activité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1162840002 / CA 16 240076 Édicter une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2016, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public

**DESCRIPTION**

Édicter l'ordonnance concernant l'inscription, l'évaluation des demandes de permis et les conditions d'exercice de l'activité.

**JUSTIFICATION**

Démarche annuelle nécessaire pour l'application du présent règlement. Activité d'animation sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Parution d'un avis public dans Le Devoir.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'arrondissement édictera en avril ou mai d'autres ordonnances encadrant plus spécifiquement les activités de la place Jacques-Cartier.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marthe BOUCHER, Ville-Marie  
Driss EZZAHER, Ville-Marie  
Ismaila DIOP, Ville-Marie  
Isabelle ROUGIER, Ville-Marie

Lecture :

Ismaila DIOP, 30 janvier 2017  
Driss EZZAHER, 30 janvier 2017  
Marthe BOUCHER, 30 janvier 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle CARBONNEAU  
Secrétaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-30

Maryse BOUCHARD  
C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1172701017**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de relever le conseil d'arrondissement de décisions qui demeurent davantage de nature administrative |

D'adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de relever le conseil d'arrondissement de décisions qui demeurent davantage de nature administrative.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-01 11:45

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172701017**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de relever le conseil d'arrondissement de décisions qui demeurent davantage de nature administrative |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu du troisième alinéa de l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le conseil d'arrondissement peut, par règlement, déléguer tout pouvoir qui relève de ses fonctions, autres que le pouvoir de faire des règlements et le pouvoir de tarification et de taxation, à tout fonctionnaire ou employé qui exerce sa prestation de travail dans le cadre des attributions du conseil d'arrondissement et fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué.

Le 11 septembre 2002, l'arrondissement a procédé à l'adoption du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires* (CA-24-009) et celui-ci a par la suite fait l'objet de certaines modifications pour se conformer à la réalité administrative.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les modifications proposées visent notamment à déléguer les pouvoirs suivants :

- d'approuver la formation de tout comité de sélection ainsi que l'approbation de la grille d'évaluation et de pondération qui sera utilisée pour évaluer des soumissions;
- d'approuver tous les projets prévus au titre VIII du Règlement d'urbanisme pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation (01-282, art. 710, comprenant l'apparence (PIIA), les démolitions, la détermination d'autres normes lorsque prévue par un renvoi au titre VIII dans un règlement, les opérations cadastrales nécessitant l'autorisation préalable du conseil d'arrondissement);
- d'approuver l'émission des permis et certificats relatifs à une intervention projetée dans un site patrimonial classé, déclaré ou cité, une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé ou à une intervention projetée à l'égard d'un immeuble bénéficiant d'une protection , dans le cas où le comité consultatif d'urbanisme et le Conseil du patrimoine de Montréal, le cas échéant, ont émis un avis favorable relativement à cette intervention;
- délivrer l'autorisation requise pour la démolition de tout ou partie d'un immeuble situé dans un site patrimonial cité ou une opération cadastrale dans un tel site;
- exiger la garantie monétaire pour assurer le respect des caractéristiques architecturales d'origine (01-282, art. 712.1) et celles prévues pour la démolition d'immeubles (CA-24-215, art. 28 et 29);

- accepter le versement des frais de parcs (R.R.V.M., c. O-1 et 02-065, art. 3) et de procéder au choix entre une cession de terrain ou un paiement, lorsque requis (02-065, art. 3);

## **JUSTIFICATION**

Ces modifications réglementaire visent à améliorer l'efficacité de l'organisation et contribuera à relever le conseil d'arrondissement de décisions qui demeurent davantage de nature administrative que politique.

Il importe enfin de souligner que les fonctionnaires investis d'une délégation de pouvoirs restent assujettis à une reddition de comptes et que l'autorité ainsi conférée doit faire rapport au conseil d'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion  
Adoption  
Entrée en vigueur

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-27

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1167199022**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'usage « restaurant, traiteur » au sous-sol et au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 101, rue Saint-Paul Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble |

1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 101, rue Saint-Paul Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment à l'article 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'occuper, en plus des usages prescrits, le rez-de-chaussée et le sous-sol du bâtiment visé aux fins de l'usage « restaurant, traiteur », et ce, au sein d'un seul local pouvant occuper jusqu'à la totalité de chacun de ces étages.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-01 11:39

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167199022**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'usage « restaurant, traiteur » au sous-sol et au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 101, rue Saint-Paul Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3001258871) a été déposée afin d'autoriser l'usage « restaurant, traiteur » au sous-sol et au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 101, rue Saint-Paul Ouest.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

**Le site**

L'immeuble visé est constitué du lot 1 181 109 du cadastre du Québec. Il comprend un bâtiment de type « magasin-entrepôt » construit en 1858.

Un restaurant a occupé le rez-de-chaussée à partir de 1940, usage remplacé notamment par des commerces de vente au détail après les années 1970. L'immeuble adjacent au 105, rue Saint-Paul Ouest comporte déjà un restaurant au rez-de-chaussée (certificat d'occupation 3000486511).

L'emplacement est situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal et il est compris dans l'unité de paysage « Vieux-Montréal » au Règlement d'urbanisme.

**Le projet**

La demande vise à autoriser l'occupation du rez-de-chaussée et du sous-sol, d'une superficie d'environ 175 m<sup>2</sup> par étage, aux fins de l'usage « restaurant, traiteur », malgré les règles de contingentement applicable à cet usage dans la catégorie M.3C « Zone de mixité à dominante résidentielle autorisant les commerces et les services de faible intensité ».

Aucune modification à l'extérieur du bâtiment n'est requise.

### **Les considérations réglementaires**

La proposition déroge à une disposition du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), à savoir :

- La distance minimale de 25 m d'un autre restaurant exigée (article 266).

### **JUSTIFICATION**

Le projet satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier.

En effet, le rez-de-chaussée de ce bâtiment a auparavant été occupé comme restaurant pendant des décennies.

L'usage proposé est compatible et complémentaire au milieu d'insertion puisque l'emplacement est à l'intersection de deux rues d'importance, soient la rue Saint-Paul, où s'implantent de nombreux restaurants au long de son parcours, ainsi que la rue Saint-Sulpice, lien direct entre la place d'Armes et la rue de la Commune en bordure du Vieux-Port.

De plus, cette occupation contribue à l'animation des voies publiques ainsi qu'à accroître le dynamisme commercial de la rue Saint-Paul.

L'apparence extérieure du bâtiment demeure inchangée et aucune occupation extérieure n'est possible (café-terrasse), le bâtiment occupant la totalité du terrain.

**En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'une suite favorable devrait être donnée à cette demande.**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;
  - Affichage sur l'emplacement;
  - Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation;
  - Assemblée publique de consultation;
  - Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;
  - Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum;
  - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;
  - Délivrance éventuelle du permis de transformation et du certificat d'occupation.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-31

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1167199025**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | 375e Anniversaire de Montréal                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « restaurant, traiteur » dans un pavillon à construire dans le square Viger sur le lot 1 284 519 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, rue Saint-Denis |

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au paragraphe 1° de l'article 289 de ce règlement, l'usage « restaurant traiteur » dans un pavillon à construire dans le square Viger sur le lot 1 284 519 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, rue Saint-Denis.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-01 11:41

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1167199025**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | 375e Anniversaire de Montréal                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « restaurant, traiteur » dans un pavillon à construire dans le square Viger sur le lot 1 284 519 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, rue Saint-Denis |

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande d'usage conditionnel (3001249186) a été déposée afin d'autoriser l'usage « restaurant, traiteur » dans un nouveau pavillon de parc (dépendance) à construire dans le cadre du réaménagement du square Viger.

La révision de projet relative à l'éventuelle demande de permis de construction a déjà été effectuée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION****Le site**

L'immeuble visé est constitué du lot 1 284 519 du cadastre du Québec, un des lots des 4 îlots formant le square Viger.

L'îlot visé comprend actuellement une série de 19 pergolas de béton conservées des 21 que comprenait l'aménagement original d'« Agora » (1983) de l'artiste Charles Daudelin et sa sculpture-fontaine « Mastodo » ainsi que deux édicules techniques en béton desservant le tunnel de l'autoroute Ville-Marie en tréfonds.

L'emplacement est compris dans l'unité de paysage « Sainte-Marie – Saint-Jacques » au Règlement d'urbanisme.

**Le projet**

La demande vise à autoriser l'occupation d'un futur local, d'une superficie totale d'environ 126 m<sup>2</sup>, aux fins de l'usage « restaurant, traiteur », usage complémentaire exercé au bénéfice de l'usage principal « parc » exercé dans le square.

Aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment n'est prévue. Un café-terrasse accessoire dédié, n'excédant pas 50 % de la superficie de l'établissement, pourra également border le côté sud du bâtiment projeté.

### **Les considérations réglementaires**

L'article 289 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) prévoit que l'usage « restaurant, traiteur » est un usage commercial complémentaire associé comme usage conditionnel à la catégorie E.1 « Parcs et places publiques », sous certaines conditions.

Il peut être autorisé par la procédure prévue à l'article 308 pour l'autorisation d'exercer un usage conditionnel selon le respect des critères applicables de l'article 315.

### **JUSTIFICATION**

Le projet satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables pour une demande d'usage conditionnel.

En effet, l'usage proposé est compatible et complémentaire au square en permettant son animation, tout en répondant aux besoins des usagers du parc et de ce secteur immédiat présentant peu de commerces locaux.

L'apparence du bâtiment projeté, son échelle ainsi que l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs envisagés sont parfaitement coordonnés au sein du projet de réaménagement global ainsi qu'à la fonction d'accueil et de place publique de l'îlot visé et ont fait l'objet d'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme avec condition.

**En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'une suite favorable devrait être donnée à cette demande.**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Affichage sur le site 15 jours avant la date de la séance du conseil d'arrondissement;
  - Avis public publié 15 jours avant la date de la séance du conseil d'arrondissement;
  - Conseil d'arrondissement - Adoption;
  - Dépôt d'une demande de permis de construction, puis délivrance.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable (avec condition uniquement pour la révision de projet)

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-31

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1167199024**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant la réalisation de travaux dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène pour l'abattage de 171 frênes sur l'immeuble situé au 99999, rue Île Sainte-Hélène, au parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal, en vertu du Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène (07-036) |

1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 99999, rue Île Sainte-Hélène, sur le lot 3 986 721 du cadastre du Québec dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène, conformément au Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène (07-036), l'autorisation:

a) d'abattre 171 frênes dans le cadre du programme de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal;

2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

a) assurer la plantation d'arbres compatibles et en nombre approprié pour le maintien de la qualité paysagère actuelle de chaque sous-secteur du site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène impacté par ces travaux.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-01 13:42

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167199024**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant la réalisation de travaux dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène pour l'abattage de 171 frênes sur l'immeuble situé au 99999, rue Île Sainte-Hélène, au parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal, en vertu du Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène (07-036) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Deux demandes (3001251907 et 3001275312) ont été déposées afin d'autoriser l'abattage d'un total de 171 frênes dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène dans le cadre du programme de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

**Le site**

L'immeuble visé est constitué du lot 3 986 721 du cadastre du Québec. Il comprend l'ancien parc Hélène-De-Champlain dans la partie ancienne et la plus boisée du parc Jean-Drapeau de l'île ainsi que l'agrandissement subséquent de celle-ci.

L'emplacement est situé dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène et il est compris dans l'unité de paysage « Grands parcs » au Règlement d'urbanisme.

**Le projet**

La demande vise à autoriser l'abattage de 171 frênes dûment inspectés en 2015 et 2016 par un ingénieur forestier de la Section de la biodiversité et de l'écologie urbaine, de la Division des stratégies, programmes et politiques de la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal.

L'abattage est la seule solution identifiée pour 161 de ces arbres vu leur état observé, alors que 10 autres ont également été testés positifs à l'agrile du frêne lors de la plus récente opération de dépistage sur ce territoire.

Cette demande s'inscrit dans une opération d'abattage d'un total de 318 arbres au sein de l'ensemble du parc Jean-Drapeau sur les îles Sainte-Hélène (1 arbre situé sur l'île, mais hors du site patrimonial cité) et Notre-Dame (146 arbres situés hors du site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène).

### **Les considérations réglementaires**

Les travaux visés doivent tendre à respecter les conditions de conservation et de mise en valeur prévues au chapitre IV du Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène (07-036).

Cet abattage est également autorisé par les dispositions du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040), en vigueur depuis le 1er juin 2015, qui remplace toute disposition d'un règlement d'arrondissement visant la plantation et l'abattage de frênes.

Conséquemment, le remplacement de chaque arbre abattu n'est notamment pas exigé et un DHP minimal de 15 cm, mesuré à 1,4 m du sol, est requis pour que soit nécessaire un permis d'abattage de frêne.

### **JUSTIFICATION**

Le projet contribue à la mise en œuvre du programme de lutte intégrée contre la propagation de l'agrile du frêne sur l'ensemble du territoire montréalais, primant sur toute autre considération réglementaire.

**En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'une suite favorable devrait être donnée à cette demande, à la condition suivante :**

- Assurer la plantation d'arbres compatibles et en nombre approprié pour le maintien de la qualité paysagère actuelle de chaque sous-secteur du site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène impacté par ces travaux.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement - Autorisation des travaux;
- Délivrance des permis d'abattage de frêne.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec condition

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**      Le : 2017-01-31

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur

**Dossier # : 1177199001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant la réalisation de travaux dans le site patrimonial cité du Mont-Royal pour l'abattage de 61 frênes sur l'immeuble situé aux 1194-1260, chemin Remembrance, le parc du Mont-Royal, dans le cadre du programme de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) |

1) D'accorder, pour l'immeuble situé aux 1194-1260, chemin Remembrance, dans le site patrimonial cité du Mont-Royal, conformément à la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), l'autorisation:

a) d'abattre 61 frênes dans le cadre du programme de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal;

2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

a) assurer la plantation d'arbres compatibles, d'essences autorisées prévues à l'article 424.1.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et en nombre approprié pour le maintien de la qualité paysagère actuelle de chaque sous-secteur du site patrimonial cité du Mont-Royal impacté par ces travaux.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-01 11:44

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177199001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant la réalisation de travaux dans le site patrimonial cité du Mont-Royal pour l'abattage de 61 frênes sur l'immeuble situé aux 1194-1260, chemin Remembrance, le parc du Mont-Royal, dans le cadre du programme de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande (3001275865) a été déposée afin d'autoriser l'abattage de 61 frênes dans le site patrimonial cité du Mont-Royal dans le cadre du programme de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

**Le site**

L'immeuble visé est constitué des lots 1 066 346, 1 066 662, 1 066 665, 1 066 682, 1 066 763, 1 341 210, 1 354 904, 1 354 910, 1 354 911, 1 354 952, 1 515 570 et 1 553 305 à 1 553 307 du cadastre du Québec formant le parc du Mont-Royal.

L'emplacement est situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal ainsi que dans le site patrimonial cité du Mont-Royal et il est compris dans l'unité de paysage « Grands parcs » au Règlement d'urbanisme.

**Le projet**

La demande vise à autoriser l'abattage de 61 frênes dûment inspectés en 2016 par un ingénieur forestier de la Section de la biodiversité et de l'écologie urbaine, de la Division des stratégies, programmes et politiques de la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal.

L'abattage est la seule solution identifiée pour ces arbres puisqu'ils ont été testés positifs à l'agrile du frêne lors de la plus récente opération de dépistage sur ce territoire.

**Les considérations réglementaires**

Les travaux visés doivent tendre à conserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial cité du Mont-Royal conformément aux dispositions de l'article 138 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002).

Cet abattage est également autorisé par les dispositions du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040), en vigueur depuis le 1er juin 2015, qui remplace toute disposition d'un règlement d'arrondissement visant la plantation et l'abattage de frênes.

Conséquemment, le remplacement de chaque arbre abattu n'est notamment pas exigé et un DHP minimal de 15 cm, mesuré à 1,4 m du sol, est requis pour que soit nécessaire un permis d'abattage de frêne.

## **JUSTIFICATION**

Le projet contribue à la mise en œuvre du programme de lutte intégrée contre la propagation de l'agrile du frêne sur l'ensemble du territoire montréalais, primant sur toute autre considération réglementaire.

Les travaux devront également faire l'objet d'une autorisation du ministère de la Culture et des Communications, l'emplacement étant situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal.

**En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'une suite favorable devrait être donnée à cette demande, à la condition suivante :**

- Assurer la plantation d'arbres compatibles, d'essences autorisées prévues à l'article 424.1.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et en nombre approprié pour le maintien de la qualité paysagère actuelle de chaque sous-secteur du site patrimonial cité du Mont-Royal impacté par ces travaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement - Autorisation des travaux;
- Délivrance du permis d'abattage de frêne.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

---

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec condition

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-31

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur

**Dossier # : 1176370001**

|                                           |                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 1re partie C) |

Il est recommandé:

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance jointe à la présente permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la consommation de boissons alcooliques, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance jointe à la présente permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance jointe à la présente permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-02 09:56

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176370001**

|                                           |                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 1re partie C) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

Les autres autorisations habituellement nécessaires à la tenue des événements identifiés, soit les dérogations aux règlements sur le bruit, sur l'affichage, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, doivent être obtenues auprès de l'arrondissement concerné. À cet effet, nous présentons un dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Voici les règlements dont il est question :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur l'urbanisme concernant l'affichage, R.R.V.M., 01-282, article 560;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain R.R.V.M. chapitre P-12-2, article 7;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté CA-24-285 article 29.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Des décisions antérieures du Bureau des festivals et des événements culturels de la Direction Cinéma - Festivals - Événements ont été approuvées.

**DESCRIPTION**

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles. Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

## **JUSTIFICATION**

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles. Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables destinés à se conformer à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements en annexe ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

- De plus, ces événements sont gratuits et favorisent l'accessibilité de tous.
- Le promoteur mettra en place sur les sites des événements un système de cueillette des matières recyclables.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens concernés.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie  
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie  
Marthe BOUCHER, Ville-Marie  
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 30 janvier 2017  
Dominique ARCHAMBAULT, 30 janvier 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude VIAU  
Agente de développement culturel

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-01-27

Daniel BISSONNETTE  
Directeur associé - cinéma festivals et événements

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice  
**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2017-01-28



**Dossier # : 1175353003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des études techniques                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Déterminer les périodes tarifées, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), de 42 espaces de stationnement tarifés sur le côté nord de la rue Saint-Antoine, entre la rue du Square-Victoria et la rue Saint-Urbain |

De déterminer les périodes tarifées, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), de 42 espaces de stationnement tarifés sur le côté nord de la rue Saint-Antoine, entre la rue du Square-Victoria et la rue Saint-Urbain.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-02 15:06

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175353003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Déterminer les périodes tarifées, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), de 42 espaces de stationnement tarifés sur le côté nord de la rue Saint-Antoine, entre la rue du Square-Victoria et la rue Saint-Urbain |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a implanté 16 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le côté nord de la rue Saint-Antoine, entre la rue du Square-Victoria et la rue Saint-Urbain. On retrouve actuellement à cet endroit, une restriction d'arrêt interdit entre 7 h et 9 h 30 et entre 15 h 30 et 18 h 30 du lundi au vendredi.

Après analyses, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, recommande de retirer l'arrêt interdit matinal, soit entre 7 h et 9 h 30 du lundi au vendredi et de conserver l'arrêt interdit en pointe de l'après-midi. Ce changement de restriction n'aura aucun impact sur la fluidité de la circulation en pointe matinale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

-

**JUSTIFICATION**

Ces modifications horaires aux parcomètres permettront aux usagers de véhicules électriques d'avoir un plus grand accès aux bornes de recharge.

Les heures d'utilisation des dits parcomètres débiteront à 9 h 00 au lieu de 9 h 30, du lundi au vendredi.

Parcomètres dont les heures d'utilisation seront modifiées :

K520, K521, K522, K523, K524, K525, K526, K530, K531, K532, K533, K534, K535, K536, K538, N302, N303, N304, N305, N306, N307, N308, N309, N315, N316, N317, N319, N320, N321, N322, N323, N330, N331, N332, N333, N334, N337, N342, N343, N344, N345 et N346.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ajout de 30 minutes d'utilisation à l'horaire de 42 parcomètres dans le secteur tarifaire de 3 \$ / heure.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

-

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Claude CARETTE, 1er février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc COULOMBE  
AGENT TECHNIQUE - CIRCULATION &  
STATIONNEMENT

**ENDOSSÉ PAR**

Driss EZZAHER  
chef de division

Le : 2017-01-31

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1175353001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,  
Division des études techniques

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 6 espaces de stationnement tarifés à divers endroits de l'arrondissement

De retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 4 espaces de stationnement tarifés sur le côté nord de la rue Saint-Antoine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa ainsi que 2 espaces de stationnement tarifés sur le côté Nord de la rue Sherbrooke, à l'intersection de la rue Chomedey.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-02 15:05

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1175353001**

|                                           |                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 6 espaces de stationnement tarifés à divers endroits de l'arrondissement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En raison du Projet Cité Mobilité de la Société de Transports de Montréal et dans le but d'implanter un nouvel arrêt pour les nouveaux bus électriques il faut retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 4 espaces de stationnement tarifés sur le côté nord de la rue Saint-Antoine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa.

À la demande de la Société de Transports de Montréal et dans le but de permettre aux autobus d'utiliser les nouveaux feux prioritaires installés sur la rue Sherbrooke il faut retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 2 espaces de stationnement tarifés sur le côté Nord de la rue Sherbrooke, à l'intersection de la rue Chomedey.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

-

**JUSTIFICATION**

Projet Cité Mobilité :

-Parcomètres à retirer sur la rue Saint-Antoine; # K481, K482, K483 et K484.

Demande de la STM pour feux prioritaires :

-Parcomètres à retirer sur la rue Sherbrooke Ouest; # A183 et A184.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Perte de revenus de 6 parcomètres.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

-

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

-

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Claude CARETTE, 1er février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc COULOMBE  
AGENT TECHNIQUE - CIRCULATION &  
STATIONNEMENT

**ENDOSSÉ PAR**

Driss EZZAHER  
chef de division

Le : 2017-01-31

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1176255001**

|                                           |                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur différents sites |

Attendu que le Conseil de Ville a, lors de sa séance du 24 mars 2015, adopté la résolution CM15 0365 adoptant le règlement 15-039 intitulé Règlement régissant la cuisine de rue; D'édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue afin :

de permettre les activités de cuisine de rue aux sites suivants:

- Queen: sur Queen côté est, au nord de Wellington
- du Palais: sur Notre-Dame côté nord, à l'est de Saint-Gabriel
- Gare Windsor: sur Stanley côté ouest, au sud de René-Lévesque Ouest
- Quartier chinois : sur Saint-Urbain côté ouest, au sud de René-Lévesque Ouest
- Cité des ondes: sur Alexandre-DeSève côté est, au nord de Sainte-Rose

de modifier les sites suivants:

- Place d'Armes: déplacer à l'est de la rue place d'Armes
- Square Philipps : déplacer sur la rue Union côté est, entre les rues Cathcart et Sainte-Catherine Ouest
- Square Victoria : déplacer sur la rue square-Victoria côté est, au nord de la rue Saint-Jacques

de retirer le site Émilie-Gamelin.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-03 11:38

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176255001**

|                                           |                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur différents sites |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mars 2015, le conseil municipal a adopté le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039), établissant entre autres les sites de cuisine de rue. L'article 34 du règlement permet au conseil de chaque arrondissement de modifier par ordonnance les sites et leurs emplacements.

Une évaluation des sites de cuisine de rue a été réalisée à la fin de 2016 et des recommandations du Service de la concertation des arrondissements ont été faites. En ce sens, l'emplacement de 3 sites existants sera modifié, 5 sites seront ajoutés et 1 site sera retiré, faute de succès.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240498 - 6 octobre 2016 - Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier les paramètres du site du square Victoria et de retirer celui de l'Université Concordia;

CA16 240205 - 12 avril 2016 - Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier les paramètres des sites du Quartier de la santé et du Musée McCord ;

CA15 240706 - 8 décembre 2015 - Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur différents sites;

CA15 240313 - 8 juin 2015 - Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'ajouter un emplacement au site du parc du Mont-Royal;

CA15 240263 - 12 mai 2015 - Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de retirer le site du parc Hector-Toe-Blake et de réduire à un emplacement le site de la place Émilie-Gamelin;

CA15 240182 - 14 avril 2015 - Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur le site de la cité du multimédia;

CM15 0365 - 23 mars 2015 - Adopter le Règlement 15-039 intitulé Règlement régissant la cuisine de rue.

## **DESCRIPTION**

Les modifications proposées porteront le nombre de sites de cuisine de rue à 14 (21 emplacements) pour l'année 2017.

Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue afin de permettre les activités saisonnières de cuisine de rue aux sites suivants:

- Queen: sur Queen côté est, au nord de Wellington
- du Palais: sur Notre-Dame côté nord, à l'est de Saint-Gabriel
- Gare Windsor: sur Stanley côté ouest, au sud de René-Lévesque Ouest
- Quartier chinois: sur Saint-Urbain côté ouest, au sud de René-Lévesque Ouest
- Cité des ondes: sur Alexandre-DeSève côté est, au nord de Sainte-Rose

Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue afin de modifier les sites suivants:

- Place d'Armes: à l'est de la rue place d'Armes
- Square Philipps : sur Union côté est, entre Cathcart et Sainte-Catherine Ouest
- Square Victoria : sur la rue Square-Victoria côté est, au nord de Saint-Jacques

Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue afin de retirer le site Émilie-Gamelin.

## **JUSTIFICATION**

Le déplacement de quelques mètres de l'emplacement des sites de la place d'Armes, du square Philipps et du square Victoria permettra une meilleure visibilité aux camions.

L'ajout de 5 nouveaux sites permettra de redynamiser la rentabilité de l'industrie de la cuisine de rue.

Le site Émilie-Gamelin n'a pas reçu un achalandage suffisant au cours de la dernière année, rendant faible le taux d'occupation du site par les restaurateurs de rue.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les outils de communications de cuisine de rue de l'arrondissement seront mis à jour conséquemment à l'adoption du conseil d'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La signalisation des sites sera déplacée ou ajoutée.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie MILLETTE, Service de la concertation des arrondissements  
Driss EZZAHER, Ville-Marie  
Isabelle ROUGIER, Ville-Marie  
Ronald DELCOURT, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 2 février 2017  
Isabelle ROUGIER, 2 février 2017  
Julie MILLETTE, 2 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-01

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1175353002**

|                                           |                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des études techniques                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 106 espaces de stationnement tarifés à divers endroits de l'arrondissement |

D'implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) ;

- 4 espaces de stationnement tarifés sur le côté sud de la rue William, entre la rue King et la rue des Soeurs-Grises;
- 44 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Notre-Dame, entre la rue Panet et la rue Papineau;
- 15 espaces de stationnement tarifés sur le côté est de la rue Peel, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke;
- 9 espaces de stationnement tarifés sur le côté est de la rue Clark, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Ontario;
- 11 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Saint-Mathieu, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Tupper;
- 5 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Wolfe, immédiatement au Nord du boulevard De Maisonneuve;
- 4 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Montcalm, immédiatement au Nord du boulevard De Maisonneuve;
- 6 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, immédiatement au nord de la rue Ontario;
- 4 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Clark , immédiatement au nord de la rue Ontario;
- 5 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Dorion, immédiatement au sud de la rue Sainte-Catherine.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-03 11:40

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175353002**

|                                           |                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 106 espaces de stationnement tarifés à divers endroits de l'arrondissement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Implanter 4 espaces de stationnement tarifés sur le côté sud de la rue William, entre la rue King et la rue des Soeurs-Grises.

Implanter 44 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Notre-Dame, entre la rue Panet et la rue Papineau.

Implanter 15 espaces de stationnement tarifés sur le côté est de la rue Peel, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke.

Implanter 9 espaces de stationnement tarifés sur le côté est de la rue Clark, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Ontario.

Implanter 11 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Saint-Mathieu, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Tupper.

Implanter 5 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Wolfe, immédiatement au Nord du boulevard De Maisonneuve.

Implanter 4 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Montcalm, immédiatement au Nord du boulevard De Maisonneuve.

Implanter 6 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, immédiatement au nord de la rue Ontario.

Implanter 4 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Clark , immédiatement au nord de la rue Ontario.

Implanter 5 espaces de stationnement tarifés sur les 2 côtés de la rue Dorion, immédiatement au sud de la rue Sainte-Catherine.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

### William, entre King et des Sœurs-Grises :

Actuellement on retrouve à l'endroit ciblé par l'implantation des 4 espaces tarifés, une restriction de stationnement permettant le stationnement pour une durée maximale de 2 heures, et ce, entre 9 h et 21 h tous les jours de la semaine. Cette restriction, n'étant pas respectée par la plupart des usagers, ne convient plus aux besoins du secteur. On retrouve déjà des espaces tarifés sur le côté nord du même tronçon de rue.

### Notre-Dame, entre Panet et Papineau :

Actuellement on retrouve déjà 9 espaces tarifés sur le tronçon ciblé par l'implantation d'espaces tarifés. Les nouveaux espaces tarifés seront implantés dans le reste dudit tronçon où l'on retrouve principalement une restriction pour l'entretien du balai mécanique et une zone de temps limité. Ils remplaceront donc du stationnement gratuit incitant à s'y stationner pour une longue durée. Étant situé près de la Brasserie Molson et près de l'édifice de Radio-Canada, l'ajout d'espaces de stationnement tarifés permettra une meilleure rotation des véhicules stationnés.

### Peel, entre De Maisonneuve et Sherbrooke :

Actuellement on retrouve déjà des espaces tarifés sur le côté Ouest dudit tronçon et une restriction de stationnement jusqu'à 18 h sur le côté Est. Ce type de restriction profite surtout aux véhicules de livraison qui y sont garés une bonne partie de la journée. C'est pour cette raison qu'une nouvelle zone de livraison sera implantée jusqu'à 15 h, et que cette même zone sera tarifée par la suite.

### Clark, entre De Maisonneuve et Ontario :

La géométrie du tronçon ciblé permet d'ajouter une voie dédiée au stationnement. Étant situé dans le Quartier des spectacles, l'ajout d'espaces de stationnement de courte durée et tarifés facilitera la disponibilité de quelques espaces supplémentaires de stationnement de courte durée. Cette mesure devrait faire en sorte d'augmenter l'offre en stationnement pour tous les citoyens.

### Saint-Mathieu, entre Sainte-Catherine et Tupper :

Étant situé aux abords de la rue Sainte-Catherine Ouest, principale artère commerciale de Montréal, l'ajout d'espaces de stationnement tarifés permettra une meilleure rotation des véhicules stationnés. En facilitant la disponibilité de quelques espaces de stationnement de courte durée, cette mesure devrait faire en sorte d'augmenter sensiblement le nombre de clients potentiels pour les commerces adjacents. De plus, on retrouve actuellement à l'endroit ciblé, de la restriction permettant le passage du balai mécanique ainsi qu'une zone de livraison.

### Wolfe, au Nord du boulevard De Maisonneuve :

L'ajout d'espaces tarifés sur cette amorce de rue, située dans le Village, permettra une meilleure rotation des véhicules stationnés. En facilitant la disponibilité de quelques espaces

de stationnement de courte durée, cette mesure devrait faire en sorte d'augmenter sensiblement le nombre de clients potentiels pour les commerces adjacents.

Montcalm, au Nord du boulevard De Maisonneuve :

L'ajout d'espaces tarifés sur cette amorce de rue, située dans le Village, permettra une meilleure rotation des véhicules stationnés. En facilitant la disponibilité de quelques espaces de stationnement de courte durée, cette mesure devrait faire en sorte d'augmenter sensiblement le nombre de clients potentiels pour les commerces adjacents.

Hôtel-de-Ville, au Nord de Ontario :

Étant situé au cœur du Quartier Latin, plus précisément à proximité de la rue Saint-Denis, l'ajout d'espaces de stationnement de courte durée et tarifés facilitera la disponibilité de quelques espaces supplémentaires de stationnement de courte durée. Cette mesure devrait faire en sorte d'augmenter l'offre en stationnement pour tous les citoyens fréquentant les salles de spectacles, les bars, les restaurants et le cinéma.

Clark, au Nord de Ontario :

Étant situé dans le Quartier des spectacles, l'ajout d'espaces de stationnement de courte durée et tarifés facilitera la disponibilité de quelques espaces supplémentaires de stationnement de courte durée. Cette mesure devrait faire en sorte d'augmenter l'offre en stationnement pour tous les citoyens.

Dorion, au Sud de Sainte-Catherine :

L'ajout d'espaces tarifés sur cette amorce de rue, située dans le Village, permettra une meilleure rotation des véhicules stationnés. En facilitant la disponibilité de quelques espaces de stationnement de courte durée, cette mesure devrait faire en sorte d'augmenter sensiblement le nombre de clients potentiels pour les commerces adjacents.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ajout de revenus de 106 parcomètres.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

-

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

-

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Claude CARETTE, 1er février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc COULOMBE  
AGENT TECHNIQUE - CIRCULATION &  
STATIONNEMENT

**ENDOSSÉ PAR**

Driss EZZAHER  
chef de division

Le : 2017-01-31

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1172931001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution modifiant le délai de réalisation pour les autorisations accordées par la résolution CA12 240057 pour le bâtiment situé au 2310, rue Sainte-Catherine Est et 805, rue Fullum (ancien presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) |

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :  
« Que les travaux de construction, visés par la résolution CA12 240057, doivent débiter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution ». En cas de non-respect de ce délai, l'autorisation accordée le 7 février 2012 devient nulle et sans effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-02 16:03

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172931001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution modifiant le délai de réalisation pour les autorisations accordées par la résolution CA12 240057 pour le bâtiment situé au 2310, rue Sainte-Catherine Est et 805, rue Fullum (ancien presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande d'autorisation de projet particulier a été déposée afin de prolonger le délai de réalisation, prévu à l'autorisation accordée par le Conseil d'arrondissement en février 2012, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le tout sur le lot 5 015 274, à l'intersection sud est des rues Fullum et Sainte-Catherine E.

Rappelons que les propriétaires avaient obtenu les autorisations réglementaires requises leur permettant l'agrandissement et le changement de vocation du presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul actuellement vacant. Ces autorisations étaient accompagnées d'une disposition fixant un délai de 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution pour exécuter ces travaux. Considérant que les travaux en question n'ont toujours pas débuté et que le promoteur a toujours l'intention de faire les travaux, il est opportun de revoir cette condition.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 240057 – 7 février 2012 – Adopter une résolution autorisant, pour le lot 1 424 705, l'occupation et l'agrandissement d'un bâtiment culturel à des fins résidentielles pour l'ancien presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (n/d:1114400073)

**DESCRIPTION**

**Le site**

L'emplacement à l'étude, d'une superficie d'environ 1380 mètres carrés, est situé à l'intersection sud-est des rues Sainte-Catherine et Fullum, à l'est de l'église paroissiale à laquelle il était relié par un passage fermé. La fonction de presbytère est maintenue jusqu'à la vente, en 2006, de l'ensemble paroissial à une congrégation évangélique.

Le contexte immédiat du presbytère Saint-Vincent-de-Paul se démarque par l'importance

des bâtiments à usage institutionnel et civique : évidemment l'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul (maintenant utilisé par l'Église Parole de vie), la maison mère des Sœurs de la Providence, l'ancien pensionnat Sainte-Catherine, le Centre d'hébergement Émilie-Gamelin (autrefois propriété des Sœurs de la Providence), le bain Quintal et la Sureté du Québec à l'emplacement de l'ancien centre de détention Parthenais. En plus de ces fonctions institutionnelles et publiques répandues, le secteur est aussi marqué de nos jours par les usages résidentiel et commercial.

La construction du presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul en 1878 est probablement attribuable à l'architecte Adolphe Lévesque également concepteur de l'église. Construit en deux parties, le presbytère est agrandi en 1906 d'après les plans de Joseph Venne architecte.

### **Le projet**

Le projet consistait donc à restaurer et réhabiliter le presbytère pour y aménager 12 logements en copropriété et construire, sur le terrain de stationnement adjacent, un bâtiment de 14 logements. Ce nouveau volume est relié au presbytère uniquement au niveau du sous-sol qui compte six cases de stationnement.

Le nouveau volume de même gabarit que le presbytère, mais au traitement résolument contemporain, vient reprendre toutefois certains éléments distinctifs du volume original, à savoir les alignements, la hauteur et les accès. Enfin, un aménagement des espaces libres est prévu, comprenant une réorganisation des cours, l'aménagement de liens piétonniers, la préservation de la rangée d'arbres du côté sud et l'élimination du stationnement de surface.

### **L'autorisation demandée**

La présente requête consiste à maintenir l'ensemble des autorisations, conditions et obligations prévues dans la résolution CA12 240057, tout en permettant une prolongation du délai de réalisation. Bref, il est proposé d'adopter une résolution spécifiant : « que les travaux de construction, visés par la résolution CA12 240057, doivent débiter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution ». En cas de non-respect de ce délai, l'autorisation prévue en 2012 devient nulle et sans effet.

### **JUSTIFICATION**

Au départ, il importe de noter que la résolution, autorisant le projet résidentiel, sera caduque à partir du 7 février 2017. Le lancement du projet en 2012 visait une clientèle spécifique, dans un marché très compétitif, pour un produit finalement pas très bien adapté aux attentes du milieu.

La présente demande respecte les paramètres et les orientations du Plan d'urbanisme.

En conséquence, on estime que si les ajustements demandés permettent de faciliter la réalisation du projet, cela peut suffire à justifier l'autorisation demandée. En conclusion, la **Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable** à cette requête.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement;

- Affichage et publication d'un avis d'assemblée publique de consultation;
- Assemblée publique de consultation;
- Conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU - avis favorable

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie TURCOTTE  
Conseillère en aménagement - chef d'équipe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

Le : 2017-01-31

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1175353004**

|                                           |                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des études techniques                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et<br>le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de<br>l'arrondissement de Ville-Marie |

D'adopter un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-02 14:29

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175353004**

|                                           |                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1er avril 2013, toute signalisation saisonnière présentement en place sur notre territoire indiquant une interdiction de stationner certains jours de la semaine, généralement pour une période de 60 minutes, entre le 1er avril et le 1er décembre, est maintenant considérée par la Section de l'application des règlements du stationnement du SPVM comme étant destinée à libérer la voie publique aux fins d'opérations d'entretien routier.

La Direction des travaux publics souhaite retirer la notion d' "opération d'entretien routier" actuellement inscrite au premier paragraphe du second alinéa de l'article 33 de son règlement sur la circulation et le stationnement afin de permettre au conducteur d'un véhicule muni d'une vignette identifiant une personne handicapée de stationner pendant une période d'au plus 60 minutes dans les zones d'interdiction de stationner.

Pour faire suite à une demande du Service de police de la Ville de Montréal qui désire sécuriser les abords du Centre Bell lorsqu'un événement sportif ou culturel s'y produit, il est nécessaire de définir les termes « véhicules médias identifiés ». En effet, le SPVM souhaite, par mesure exceptionnelle et dans ce cadre particulier, encadrer les différents médias en réservant des espaces de stationnement aux véhicules médias identifiés.

De plus, pour faire suite à une autre demande du Service de police de la Ville de Montréal, concernant l'implantation d'appareils contrôles automatisés « radars photos vitesse », déployés récemment entre autres sur le boulevard René-Lévesque, la direction des travaux publics souhaite modifier l'article 32 du R.R.V.M., chapitre C-4.1, afin de permettre au Service de police de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Ville de Montréal, de stationner sur le chemin public sans avoir à prendre un permis d'occupation temporaire du domaine public et sans qu'elles soient rattachées à un véhicule automobile, les remorques radars (appareil de contrôle automatisé), les remorques panneaux à messages variables (PMV), les remorques flèches lumineuses ainsi que les remorques afficheur de vitesse mobile.

Afin de prendre connaissance et de garder un contrôle sur le transport hors normes effectué dans l'arrondissement de Ville-Marie, il est nécessaire d'inclure les classes de véhicules hors-normes # 1, 2 et 5 à celles déjà citées à l'article 9 du R.R.V.M., chapitre C-4.1.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

## **DESCRIPTION**

Le premier volet des modifications réglementaires proposées a pour objet de préserver le but désiré par les exemptions prévues à l'article 33 du règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie et qui permettent au conducteur d'un véhicule muni d'une vignette identifiant une personne handicapée de stationner pendant une période d'au plus 60 minutes dans les zones d'interdiction de stationner. Le second volet des modifications réglementaires proposées a pour objet de permettre aux applicateurs réglementaires d'intervenir, à l'aide de constat d'infraction lorsqu'un conducteur d'un véhicule qui n'est pas identifié « Média » aura garé celui-ci dans un endroit réservé aux véhicules médias identifiés.

Ainsi, il faut ajouter au paragraphe 8 de l'article 4;

-Véhicules médias identifiés.

Le troisième volet a pour objet de modifier le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), afin de permettre et au SPVM et à la Ville de Montréal, de stationner une remorque (radar (appareil de contrôle automatisé), afficheur de vitesse, PMV ou flèche lumineuse) sans que celle-ci soit rattachée à un véhicule automobile et sans que celle-ci fasse l'objet d'un permis d'occupation temporaire du domaine public.

Le quatrième volet a pour objet de mieux encadrer les transports hors normes sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. En effet, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), délivre un permis spécial de circulation pour les différentes classes de véhicules hors normes, mais ces transporteurs détenant la classe 1, 2 ou 5, n'ont pas à demander quelques autorisations que ce soit à la Ville de Montréal afin de transiter sur son territoire. Compte tenu des nombreuses entraves que l'on retrouve sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, il est nécessaire de connaître le parcours desdits hors normes afin de les analyser et ainsi, en suggérer d'autres, plus sécuritaires, et qui prennent en considération les différents permis d'occupation temporaire du domaine public.

## **JUSTIFICATION**

Ces modifications permettront aux applicateurs réglementaires relevant du SPVM d'être mieux outillés lors de leurs interventions dans le cadre de leur travail.

Elles permettront également à l'arrondissement de Ville-Marie d'encadrer les transporteurs hors normes sur son territoire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Avis de motion;
- Adoption du règlement;
- Avis d'entrée en vigueur du règlement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec la législation et la réglementation applicables.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc COULOMBE  
AGENT TECHNIQUE - CIRCULATION &  
STATIONNEMENT

#### **ENDOSSÉ PAR**

Driss EZZAHER  
chef de division

Le : 2017-02-01

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1177128001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 3 640 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs |

D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 3 640 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs;  
D'imputer cette somme au règlement d'emprunt précité

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-02 16:22

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177128001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 3 640 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'aménagement et le réaménagement des parcs et espaces verts demeureront une priorité de l'Arrondissement pour les prochaines années. Des investissements seront consentis afin de maintenir et bonifier l'offre de service aux citoyens ainsi qu'aux familles, en leur offrant des aires de jeux pour enfants respectant les normes, une variété de terrains sportifs ainsi que des parcs et espaces verts attrayants, propres et sécuritaires.

Pour permettre la réalisation de ces investissements, plusieurs sources de financement seront mises à contribution, notamment, les surplus libres de l'arrondissement Ville-Marie, les fonds de parcs ainsi que diverses subventions et contributions. Les besoins de financement par emprunt (PTI net), pour la portion locale, sont de l'ordre de 3 640 000 \$ et font l'objet du présent dossier. Par ailleurs, pour le financement des travaux effectués sur le territoire délimité comme étant "le Centre-Ville", des règlements d'emprunt corporatifs seront utilisés, ces derniers sont à la charge de l'ensemble des contribuables de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, la planification budgétaire 2017 du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2017-2019 de l'arrondissement de Ville-Marie, CA16 240414.

**DESCRIPTION**

Les crédits de 3 640 000 \$ nécessaires à la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs de l'Arrondissement comprennent les honoraires professionnels, les frais conception, de surveillance des travaux, de décontamination et de réhabilitation environnementale, le coût des travaux de construction, l'achat et l'installation de mobilier urbain et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt ans. Les dépenses imputées à ce règlement d'emprunt seront effectuées sur le territoire de l'Arrondissement et seront à la charge des citoyens de l'Arrondissement.

**JUSTIFICATION**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est nécessaire à la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs et espaces verts prévu dans la planification du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'Arrondissement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La planification budgétaire PTI 2014-2016 du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs de l'arrondissement Ville-Marie, **portion locale**, est la suivante:  
**2017 2018 2019**

Net\* 640,0 1 500,0 1 500,0

**\*La planification présentée ci-dessus est exprimée au net, c'est donc dire que les montants correspondent aux investissements financés par emprunt seulement.**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement **Février 2017;**

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement **Mars 2017;**
- Approbation du règlement par le ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire .

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Domenico ZAMBITO, Ville-Marie

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie N HÉBERT  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-24

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1177128002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 430 000 \$ pour la réalisation des projets d'immobilisations au programme de protection des bâtiments dans l'arrondissement de Ville-Marie |

D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 430 000 \$ pour la réalisation du Programme de protection des bâtiments dans l'arrondissement Ville-Marie.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-02 16:23

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177128002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 430 000 \$ pour la réalisation des projets d'immobilisations au programme de protection des bâtiments dans l'arrondissement de Ville-Marie |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un emprunt de 2 430 000 \$ est nécessaire pour la réalisation de l'ensemble des projets d'immobilisation relatifs au programme de protection des bâtiments 2017-2019 de l'arrondissement Ville-Marie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240414 – 31 Août 2016 – Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, la planification budgétaire 2017 du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2017-2019 de l'arrondissement de Ville-Marie;

CA15 240592- 12 Novembre 2015- D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018, le règlement CA-24-245 intitulé Règlement d'emprunt autorisant le financement de 900 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments dans l'arrondissement de Ville-Marie.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 430 000 \$ relatif au programme de protection des bâtiments de l'arrondissement. Cet emprunt comprends les honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux, le coûts des travaux de construction, d'aménagement, de mise aux normes, et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisation relatifs au programme de protection des bâtiments.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **Aspect budgétaire :**

La planification budgétaire PTI 2017-2019 du programme protection des bâtiments l'arrondissement Ville-Marie, **portion locale**, est la suivante:

Projet : 66553 - Programme de protection des bâtiments

Sous-projet : 66553-000

**2017 2018 2019 = 3 030,0**

770,0 1 760,0 500,0

Compte tenu que des montants de 300,0 en 2017 et 300.0 en 2018 ont ont déjà fait l'objet d'un règlement d'emprunt (CA-24-245), ces budgets ne feront pas l'objet de la présente demande d'emprunt,

conséquemment, le montant à emprunter se décline comme suit:

**2017 2018 2019 = 2 430,0**

Net\* 470,0 1 460,0 500,0

**\*La planification présentée ci-dessus est exprimée au net, c'est donc dire que les montants correspondent aux investissements financés par emprunt seulement.**

### **Aspect financier :**

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

A- Investissements nets: 2 430 000\$

B - Moins :

- Dépôts promoteurs 0\$

- Contribution du BF ou

affectation de surplus 0\$

- Subventions déjà encaissées 0\$

***C - Montant à financer par emprunt 2 430 000\$***

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

· Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement

· Approbation du règlement par le ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire -

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Domenico ZAMBITO, Ville-Marie

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie N HÉBERT  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-01

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1166071005**

|                                           |                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des parcs et de l'horticulture                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2016 concernant<br>l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement<br>de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal |

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), du bilan sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie au 31 décembre 2016;  
De transmettre ce rapport au conseil municipal.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-11 16:09

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166071005**

|                                           |                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2016 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la demande de la Direction de l'environnement et du développement durable du Service du développement et des opérations, le conseil d'arrondissement doit déposer au conseil municipal le bilan annuel 2016 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM04 0316 (dossier 1020696005) (26 avril 2004)  
Adopter le règlement R.V.M. 04-041 "Règlement relatif à l'utilisation des pesticides"

CA05 240460 (dossier 1050915001) (7 juin 2005)  
Édicter, en vertu du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041, A. 27), une ordonnance visant à rendre applicable ce règlement sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

CM16 0274 (dossier 1166071001) (21 mars 2016)  
Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2015 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

**DESCRIPTION**

Il est recommandé au conseil d'arrondissement de prendre connaissance du bilan annuel et de le déposer au conseil municipal.

**JUSTIFICATION**

Tel que stipulé dans le règlement 04-041, article 32 : « Une fois le présent règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit, avant le 28 février de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le contrôle de l'utilisation des pesticides permet de diminuer la quantité et la toxicité des substances appliquées. De ce fait, ces contaminants se retrouveront en moins grande quantité dans l'environnement, la santé publique ne s'en portant que mieux.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit LEPAGE  
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-11

José PIERRE  
Chef de division parcs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur